

RAPPORT

DU

Commissaire des Terres de la Couronne

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

POUR LES

DOUZE MOIS EXPIRES LE 30 JUIN

1888

---

---

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA LÉGISLATURE

---

---



QUÉBEC:

CHARLES-FRANÇOIS LANGLOIS,  
IMPRIMEUR DE SA TRÈS GRACIEUSE MAJESTÉ LA REINE.

1889



**RAPPORT**  
DU  
**COMMISSAIRE DES TERRES DE LA COURONNE**  
DE LA  
**PROVINCE DE QUEBEC**  
POUR LES  
**DOUZE MOIS EXPIRÉS LE 30 JUIN 1888.**

---

A Son Honneur,

L'Honorable A. R. ANGERS,

*Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.*

QU'IL PLAISE A VOTRE HONNEUR :

Je vous sou mets aujourd'hui le rapport annuel des diverses transactions du Département des Terres de la Couronne, pendant l'exercice finissant le 30 juin 1888.

Le revenu total a été de \$710,123.59.

**TERRES PUBLIQUES.**

Il a été vendu 104,654 acres des terres dites de la Couronne pour \$43,995.46. Sur ces ventes et en à compte sur celles faites antérieurement, il a été reçu \$41,862.88.

---

Les sources de ces recettes se divisent ainsi :

Terres cultivables : \$36,637.33.

Terrains miniers : \$5,225.55.

Vingt-un lots contenant 2,093 acres, situés sur certains chemins de colonisation, ont été octroyés gratuitement.

Le 30 juin 1887, il y avait, dans la Province de Québec, 7,015,498 acres de terre subdivisés en lots de ferme ; il y a été ajouté, depuis, 362,275 acres, récemment arpentés, plus 27,779 acres réunis au Domaine de la Couronne par suite de l'annulation de certaines ventes : soit, au 30 juin 1887, déduction faite des terres vendues et octroyées pendant les douze mois précédents (106,747 acres), 7,298,805 acres non concédés.

#### RÉSERVES DU CLERGÉ.

Il a été vendu 2,606 acres de ces réserves, pour la somme de \$1,217.33, et la perception sur ces ventes, ainsi que sur les ventes antérieures, s'est élevée à \$1,600.44. Le 30 juin dernier, l'étendue de ces réserves était de 136,379 acres.

#### BIENS DES JÉSUITES.

Les Biens des Jésuites ont rapporté au Trésor la somme de \$43,713.91. Les frais de perception se sont élevés à \$2,171.08.

#### DOMAINE DE LA COURONNE.

Il a été perçu \$2,734.17 à compte sur les anciennes et les nouvelles ventes de lots de grèves. Le domaine proprement dit a donné \$324.37. Les dépenses ont été de \$1,350.16.

#### SEIGNEURIE DE LAUZON.

Les ventes de terres, etc., dans cette seigneurie, ont rapporté \$4,741.00 ; et les frais de perception se sont élevés à \$879.22.

#### MINES.

Les permis accordés aux personnes engagées dans cette exploitation ont rapporté la somme de \$839.00 ; et les dépenses ont été de \$69.50.



---



---

## PÊCHERIES

Les sommes perçues pour baux et permis de pêche, sur les rivières à saumon et sur certains lacs de l'intérieur, se sont élevées à \$7,530,25.

## BOIS ET FORÊTS

Les droits de coupe, permis, rentes foncières, etc., ont rapporté \$598,663,69.

Il a aussi été perçu, en outre des sommes ci-dessus spécifiées, \$2,529,30 sous forme d'honoraires ou provenant de diverses sources, plus \$5,584,58 placés au compte des dépôts.

## REMARQUES.

Je crois devoir accompagner ce rapport des remarques explicatives suivantes indispensables pour bien faire comprendre l'importance des chiffres qui précèdent et les réformes adoptées pour arriver à une administration judicieuse des terres de la Couronne, administration dont dépendent en grande partie le développement et l'avenir de la province.

*Terres publiques.*—On constate une augmentation de recettes de \$10,555.08, et il est certain que, grâce à la nouvelle loi abolissant les réserves forestières ainsi que la réserve perpétuelle du pin, on peut compter sur une augmentation constante.

Il suffit pour cela de constater, par exemple, que, dans la seule vallée des sources de la Rivière Rouge, de la Rivière du Lièvre et de la Gatineau, il existe plus de 2,500 acres de terres cultivables, d'une qualité égale, sinon supérieure, à celle des terres les plus riches de la vallée du St. Laurent, et qu'elles pourront, d'ici à quelques mois, être livrées à la colonisation, aussitôt que les arpentages considérables commencés dans cette région seront terminés.

La vallée du Lac St. Jean augmente aussi d'importance chaque jour, à cause des moyens de communication par voie ferrée qui ont relié aux grands centres ce pays autrefois isolé.

Il existe également une autre région promettant de riches avantages à la colonisation, dans les comtés limitrophes des Etats-Unis, depuis la Beauce jusqu'au Golfe, et le gouvernement la fait explorer afin d'en mieux connaître les ressources multiples.

---

D'autres parties pourraient être citées dans un rapport plus étendu ; mais il suffit d'en signaler quelques-unes pour prouver que le but en vue est d'agir de manière à ne pas laisser improductive aucune source de richesse et par conséquent de revenu.

*Mines.*—Les chiffres de l'exercice de l'année dernière sont relativement satisfaisants, puisqu'ils accusent aussi une augmentation de recettes ; mais il est évident que les résultats futurs seront de beaucoup plus sérieux.

Le remaniement complet de la loi doit, en effet, donner un élan inconnu jusqu'à présent dans l'industrie minière du pays ; et, outre les résultats directs qui en découleront, l'agriculture et le commerce bénéficieront de l'exploitation de cette source de richesse si importante, mais si négligée.

Cette assertion est d'une valeur telle que l'on peut affirmer que les revenus de l'exercice prochain s'élèveront à \$15,000 au moins et qu'ils ne feront qu'augmenter plus tard.

*Pêcheries.*—De nouvelles mesures vont mettre un terme à la destruction illégale de nos pêcheries, dont l'importance est plus grande qu'on ne le croit généralement ; et, on peut créer, avec les rivières à saumon seules du Labrador—dont le nombre et les noms exacts sont encore inconnus—un revenu de \$15,000.00 à \$20,000.00 ; si on y ajoute les lacs et les rivières des autres régions, il est permis de compter, dans quelques années, sur un revenu permanent de \$40,000.00 à \$50,000.00.

Pour arriver à ce résultat, il faut adopter un système régulier, faire de nouveaux relevés, constater l'importance de chaque lac et de chaque rivière, et se débarrasser des influences qui ont trop longtemps jeté l'obscurité sur la valeur des richesses de nos pêcheries.

*Bois et forêts.*—Comme le démontre le rapport ci-joint, les recettes se sont élevées à \$598,663.69, soit une augmentation de plus de \$16,000.00, mais la mise en vigueur de la nouvelle loi donnera, pour l'exercice 1888-89, un revenu de \$821,000.00, y compris les ventes de limites à bois.

L'expérience acquise du fonctionnement du nouveau système permet d'affirmer, de plus, que, pendant l'exercice 1889-90, bien que la coupe de bois doive être moindre, les recettes s'élèveront certainement à \$800,000.00, non compris les ventes de limites, soit donc une augmentation de plus de \$200,000.00 sur lesquelles on peut compter, je crois, d'une manière permanente.

---

Les recherches et enquêtes faites, depuis la nouvelle organisation du service, ont démontré que la province a perdu, annuellement, durant ces derniers temps, au moins cent mille piastres, par suite de l'inexactitude et de l'insuffisance de contrôle des rapports de certains marchands de bois.

Des mesures sont prises pour que pareils faits ne se renouvellent plus à l'avenir et que le pays perçoive exactement toutes les sommes qui lui sont légitimement dues.

Les pièces ci-jointes contiennent les détails du rapport que j'ai l'honneur de vous soumettre respectueusement.

GEO. DUHAMEL,  
*Commissaire.*

Département des Terres de la Couronne, }  
Québec, 2 janvier 1889. }

---

---

APPENDICES

DU

RAPPORT

DU

Commissaire des Terres de la Couronne

POUR

LES DOUZE MOIS EXPIRÉS LE 30 JUIN 1888.

---

---



## TABLE DES APPENDICES.

APPENDICES	PAGE.
1. Liste des Officiers, Clercs et Messagers du Département.....	5
2. Liste des Agents des Terres et des Bois de la Couronne.....	7
3. Liste spéciale de certaines Agences des Terres et des Bois de la Couronne .....	8
4. Liste des Agents des Biens des Jésuites, de la Seigneurie de Lauzon, du Domaine de la Couronne et des mines, etc.....	9
5. Etat du nombre d'acres vendus, etc.....	10
6. Etat du nombre d'acres vendus, octroyés, arpentés, etc., du 1er juillet 1867 au 30 juin 1888...	11
7. Etat des terres octroyées par Lettres Patentes.....	12
8. Etat des recettes du Département . . . . .	13
9. Etat des dépenses do .....	14
10. Etat des sommes payées aux Gardes-forestiers, etc.....	15
11. do do do pour inspection de terres .....	18
12. Tableau des arpentages, etc., complétés durant les douze mois .....	19
13. Tableau indiquant les sommes payées sur les arpentages complétés ainsi que les avances faites sur ceux en voie de progrès, etc.....	21
14. Revenu des Bois et Forêts .....	24
15. Etat général des Bois et Forêts .....	24
16. ETAT COMPARATIF des bois manufacturés, etc., chaque année, depuis 1867.....	24
17. Tableau donnant le nom des chemins de colonisation, le nom des Agents et le nombre de locations émises, du 1er juillet 1887 au 30 juin 1888 inclusivement, etc.....	25
18. Tableau indiquant les chemins de colonisation, dans la Province de Québec, les noms et résidences des Agents, etc .....	26
19. Arrêtés du Conseil Exécutif ordonnant l'abolition des octrois gratuits .....	30
20. Conditions des ventes de terre .....	32
21. Rapport de l'arpentage du résidu du canton Guigues et des quatre premiers rangs du canton Fabre, dans le comté de Pontiac, par P. T. C. Dumais, A. P. ....	33
22. Extrait du rapport de l'arpentage de partie du nouveau canton Boisclerc, par J. L. Michaud, A. P .....	37
23. Extrait du rapport de l'arpentage du canton Hincks, par Jas. McArthur, A. P .....	37
24. Extrait du rapport de l'arpentage du canton Kiamika, par N. C. Mathieu, A. P.....	38
25. Extrait du rapport du relevé de la "Rivière à l'ours" et de ses tributaires, par Geo. McMartin, A. P .....	39
26. Extrait du rapport du relevé de la "Rivière à la Chienne," par Jas. Barnard A. P. ....	39
27. Extrait du rapport de lotissement et de relevé de lacs et de rivières, dans une partie de la Seigneurie de Batiscan, par Raoul Rinfret, A. P.....	40
28. Extrait du rapport du relevé de la rivière Mattawin et de ses tributaires, par Jas. Barnard, A. P.	40
29. Extrait du rapport de certains relevés de rivières et de lacs, dans le comté de Portneuf, par J. M. Croteau, A. P .....	41
30. Extrait du rapport du relevé de la rivière Métabetchouan, par J. M. Croteau, A. P.....	41
31. Extrait du rapport de l'arpentage du Bras nord de la Rivière Ste Anne, par E. Fafard, A. P.	41
32. Extrait du rapport du relevé de la Rivière Talayarde, par N. J. E. Lefrançois, A. P.....	43
33. Extrait du rapport de l'arpentage de la rivière Mauvaise et de ses tributaires, par N. J. E. Lefrançois, A. P .....	43
34. Extrait du rapport de l'arpentage d'une partie des cantons Dalmas et Taillon, par Geo. B. du Tremblay, A. P.....	43

35. Extrait du rapport de l'arpentage d'une partie du canton Kénogami, par Jean Maltais, A. P...	45
36. Extrait du rapport de l'arpentage d'une partie du canton Ferland, par E. Boivin, A. P .....	46
37. Extrait du rapport du relevé des rivières Ste-Marguerite, A la Truite et Manitou, comté de Saguenay, par Gédéon Gagnon, A. P.....	48
38. Extrait du rapport du relevé des rivières Humqui et Sauvage, par John Hill, A. P.....	50
39. Extrait du rapport de l'arpentage d'une partie du canton Tessier, par John Hill, A. P.....	51
40. Extrait du rapport de l'arpentage d'une partie du canton Tourelle, par E. A. LeBoutillier, A.P.	51
41. Extrait du rapport de l'arpentage des rivières Mont-Louis, Anse-Pleureuse, Pierre et Blanche, dans le comté de Gaspé, par E. Boutillier, A. P .....	52
42. Extrait du rapport de l'arpentage d'une partie du canton Port-Daniel, par C. A. Bourget, A.P.	53
43. Extrait du rapport de l'arpentage d'une partie du canton Colrairie, par G. L. Taschereau, A.P.	55
44. Extrait du rapport de l'arpentage d'une partie du canton New-Richmond, par Geo. P. Roy, A.P.	56
45. Tableau spécial des officiers, etc., employés dans les différents bureaux du cadastre.....	60
46. Tableau général donnant la superficie et le nombre de lots cadastrés par les Bureaux de Cadastre, ainsi que les noms des arpenteurs qui ont opéré à prix fixe.....	61
47. Rapport de l'arpenteur du Cadastre du District de Montréal. ....	62
48. Rapport de l'arpenteur du Cadastre des districts des Trois-Rivières et de Bonaventure..	63
49. Tableau synoptique des travaux de cadastre faits dans le comté de Bonaventure. ....	66
50. Etat démontrant les dépenses des différents bureaux du Cadastre, etc. ....	67
51. Etat résumé des dépenses totales faites par le Département des Terres de la Couronne, concernant le Cadastre.....	69
52. Etat relatif au poisson pris à la ligne dans les rivières.....	70
53. Etat relatif au poisson pris à la ligne dans les lacs.....	72
54. Etat donnant le nom des Clubs de chasse et de pêche incorporés, ainsi que la date de leur incorporation, etc. ....	74
55. Liste des Garde-chasse de la Province de Québec.....	75
56. Etat donnant le nom des Surintendants des Gardes-Forestiers, la date de leur nomination, etc..	78
57. Etat donnant le nom des Gardes-Forestiers, etc .....	79
58. Liste des clerks, dessinateurs et messagers surnuméraires employés dans le Département.....	82
59. Etat comparatif d'une partie du travail exécuté dans le Département, durant les années expirées le 30 juin 1887 et le 30 juin 1888.....	83
60. Rapport concernant les Mines, par J. Obalski.....	84
61. Rapports, etc., relatifs aux Biens des Jésuites.....	101

## APPENDICE No 1.

LISTE DES OFFICIERS, Clercs et Messagers du Département des Terres de la Couronne, pour les douze mois expirés le 30 juin 1888.

DIVISION.	NOM.	FONCTIONS.	DATE DE LA NOMINATION.	TRAITEMENT.	PAR QUI NOMMÉ.	REMARQUES.	
Arpentages.....	Hon. P. Garneau..	Commissaire.....	1887, Janvier 29..	\$4,000	Gazette officielle		
	Hon. G. Duhamel.	do .....	1888, Mai 8.....	4,000	do		
	E. E. Taché.....	Assistant-Commissaire .....	1861, Avril 3.....	2,400	Commissaire des Terres.		
	C. E. Gauvin.....	Surintendant .....	1872, Octobre 29.	1,500	Ordre en Conseil.		
	Jules Taché.....	Dessinateur et arpenteur....	1868, Juillet 6.....	1,400	Commissaire des Terres.		
	P. M. A. Genest...	do do .....	1872, Octobre 13.	1,100	Ordre en Conseil.		
	Hy. O'Sullivan.....	Inspecteur .....	1882, Février 23..	1,050	do		
	D. C. Morency.....	do .....	1882, Juin 30.....	1,000	do		
	F. Chassé.....	Clerc.....	1855, Mai 28.....	1,300	Commissaire des Terres.		
	Thos. Morkill.....	do .....	1858, Avril 24.....	1,200	do do .....	Décédé le 18 Sept. 1887.	
	F. Keroack.....	do .....	1875, Octobre 7...	900	Ordre en Conseil.		
	G. Rinfret.....	Dessinateur .....	1881, Déc. 12....	550	do		
	Comptes.....	D. C. Mackedie....	Comptable et caissier.....	1860, Janvier 18..	1,600	Commissaire des Terres.	
		Is. Enoch Lepage ..	Assistant-comptable .....	1874, Janvier 7...	1,000	Ordre en Conseil.	
C. A. Parant.....		Cl. et prép. à la papeterie.	1874, Nov. 27....	800	do		
Bois et forêts.....	A. Paré.....	Surintendant .....	1867, Nov. 2.....	1,600	do		
	Victor Derome.....	Clerc .....	1873, Octobre 7...	1,000	do		
	T. P. Morin.....	do .....	1875, Mars 23.....	750	do		
	W. H. Hatch.....	do .....	1882, Juin 13.....	650	do		
Ventes des terres.....	W. E. Collins.....	Surintendant .....	1859, Nov. 28. ...	1,700	do		
	C. O. Lavoie.....	Clerc.....	1889, Mars 23.....	850	do		
Section Ouest.....	J. Creighton.....	do .....	1881, Janvier 3 ...	650	do		
	L. L. Rivard.....	Surintendant .....	1868, Juin 16.....	1,800	do		
Section Est.....	J. M. Turcot.....	Clerc.....	1876, Février 17..	950	do		
	Biens des Jésuites.	A. Dumais.....	do .....	850	do		
Domaine de la Couronne, Seigneurie de Lauzon, etc.....	Jos. Grenier.....	do .....	1880, Mars 23 ....	700	do		
	Arthur Faucher....	do .....	1882, Octobre 30.	600	do		
	T. I. Poston.....	do .....	1887, Octobre 3...	600	do		



APPENDICE No 1.—*Suite.*

LISTE DES OFFICIERS, Clercs et Messagers du Département des Terres de la Couronne, pour les douze mois expirés le 30 juin 1888.

DIVISION.	NOM.	FONCTIONS.	DATE DE LA NOMINATION.	TRAITEMENT.	PAR QUI NOMMÉ.	REMARQUES.
Bureau du Régistrare et surintendance de la Chasse et des Pêcheries....	J. N. Proulx.....	Régistrare et Surintendant.	1871, Mai 27.....	1,400	Ordre en Conseil.	
	L. H. B. Garneau..	Assistant-régistrare, etc. . .	1878, Février 6....	900	do	
	Paul Picard .....	Asst. Surt. des Pêcheries . .	1876, Juillet 8.....	800	do	
Cadastré .....	F. M. Lachaine....	Inspecteur .....	1869, Août 7.....	1,400	do .....	Décédé le 6 août 1887.
	G. A. Varin.....	Secrétaire, Montréal.....	1866, Mai 21.....	1,300	do	
	Chs. Chartre.....	Secrétaire, Québec .....	1876, Juillet 25... .	1,000	do	
	L. N. Dufresne....	Dessinateur.....	1874, Nov. 25....	900	do	
	F. X. Genest.....	Inspecteur .....	1878, Août 1.....	900	do	
Messagers.....	Jos. Caron.....	Concierge .....	1876, Mai 23.....	450	Commissaire des Terres.	
	Jos. Fiset .....	Messager .....	1878, Janvier 17..	460	Ordre en Conseil.	
	A. Lacasse.....	do .....	1880, Déc. 9.....	350	do	
	Louis Caron.....	do .....	1887, Juillet 1....	400	do	

D. C. MACKEDIE,

*Comptable.*

Département des Terres de la Couronne,

Québec, 30 juin 1888.

E. E. TACHÉ,

*Assistant-Commissaire.*

APPENDICE No. 2.

LISTE des Agents des Terres et des Bois de la Couronne, etc., donnant le nom de leur Agence respective, leur résidence, leur traitement annuel, la date de leur nomination et le montant payé à chacun d'eux pour commission sur perceptions à compte des terres, pendant les douze mois expirés le 30 juin 1888.

Nom de l'agent.	Agence.	Résidence.	Traitement annuel.	Date de la nomination.	Commission payée sur perceptions.	REMARQUES.
Wm. Clarke .....	Coulonge (partie de).....	Morehead .....	\$ 800	30 janvier 1883 ...	\$ 79 22	
Ls. Gendreau.....	Lac Témiscamingue.....	Baie des Pères .....	600	10 mars 1887 .....	186.95	
R. W. Farley .....	Gatineau .....	Hull .....	800	23 mai 1886 .....	148.67	
J. A. Cameron .....	Petite Nation (partie de)..	Thurso.....	800	16 avril 1875.....	65.90	
Edwin Kemp, sous-agent...	Magog .....	Waterloo.....	400	20 nov. 1883 .....	139.26	
L. Farwell.....	St. François .....	Sherbrooke .....	600	26 nov. 1886.....	400.00	
Ant. Gagnon.....	Arthabaska .....	Arthabaskaville .....	800	13 août 1869.....	300.00	
W. H. B. C. de Lery.....	Chaudière .....	St. François .....	600	24 octobre 1885...	222.91	
J. E. Cayouette, sous-agent.	do .....	Ste. Claire .....	400	17 mars 1881 .....	.....	Pas de commission allouée.
F. F. Gagnon .....	Grandville .....	Rivière du Loup .....	800	29 déc. 1881 .....	59 65	
Geo. Sylvain .....	Rimouski Ouest .....	Rimouski .....	800	2 octobre 1878.....	98.73	
Alex. Fraser .....	Rimouski Est .....	Matane .....	400	13 août 1885.....	48.75	
Wm. Maguire.....	Bonaventure Est .....	New-Carlisle .....	600	9 avril 1883.....	62 55	
Ls. Crépault .....	Bonaventure Ouest .....	New-Richmond .....	400	14 février 1888 .....	.....	
Octave Martin, sous-agent..	do .....	St. Alexis Matapédia...	200	1 janvier 1884.....	.....	Pas de commission allouée.
Auguste Gingras.....	Saguenay (partie de) .....	Tadoussac.....	500	2 juin 1887.....	15.80	
L. A. Bouliane .....	do do .....	Malbaie.....	400	2 juin 1887.....	4.85	
J. O. Tremblay.....	Lac St. Jean (partie de)...	Chicoutimi .....	800	13 août 1869.....	114.18	
George Audet .....	do do .....	Roberval .....	400	26 mars 1886.....	200.00	
J. E. Boily.....	St. Charles .....	Québec .....	600	1 fév. 1880.....	69.72	
Elie Lacerte.....	St. Maurice .....	Trois-Rivières.....	1200	9 octobre 1886...	87.13	
J. B. Delfausse .....	L'Assomption (partie de).	Joliette .....	800	13 août 1869.....	173.07	
C. J. Marchand.....	do et P. Nation (p. de)	Ste. Agathe des Monts.	800	15 mars 1879.....	210.36	
W. H. Annett.....	Gaspé (partie de).....	Gaspé (Bassin de) .....	400	11 octobre 1877...	105.40	
Edm. Flynn, sous-agent.....	do do .....	Percé .....	250	27 juillet 1882.....	.....	Pas de commission.
L. Roy .....	do do .....	Cap Chat... ..	300	3 fév. 1870 .....	8.01	
E. Renault.....	Montmagny .....	Montmagny .....	800	5 fév. 1873.....	85.84	
A. B. Fillion .....	Petite Nation (partie de)..	Grenville .....	550	20 déc. 1872.....	254.57	
H. Chéné.....	Petite Nation (p. centrale)	Chénéville .....	500	19 janvier 1888...	2.90	
Jos. Comeau .....	Gatineau et Coulonge(p.d)	Maniwaki .....	400	27 mai 1882.....	84 05	
O. B. Kemp .....	Inspecteur des agences ...	Waterloo .....	1,000	22 mars 1882.....	.....	

7

D. C. MACKEDIE, *Comptable.*

E. E TACHÉ, *Assistant Commissaire.*

Département des Terres de la Couronne, Québec, 30 juin 1888.

APPENDICE No. 3.

LISTE SPECIALE de certaines Agences des Terres et des Bois de la Couronne, indiquant aussi le nom, la date de la nomination et le traitement des Agents et autres Officiers préposés à la direction de ces bureaux, etc, pour les douze mois expirés le 30 juin 1888.

Nom.	Agence.	Date de la Nomination.	Traitement Annuel.	Commission sur ventes des terres.	REMARQUES.
Didace Tassé ..... J P. Landry, Clerc.....	Ottawa Inférieur. ....	30 juillet 1884.....	\$1,200	.....	Agent des bois seulement.
		1 mars 1874.....	800	.....	
E. Lacerte, Agent..... Wm. Lamb, Clerc.....	St. Maurice.....	9 octobre 1886....	1,200	\$87,13	Agent des bois et des terres.
		2 sept. 1861.....	800	.....	
John Poupore..... C. S. McNutt, Assistant J. Ritchie, Clerc..... E. T. Smith, Clerc..... A. J. Russell, Jr., Dessinateur. John Darby, Clerc..... Siméon C. Larose, Clc. James Slater, Clerc.....	Ottawa Supérieur....	28 octobre 1882...	*2,600	} Pas de commission.	Agent des bois seulement. L'Agent des bois de la Couronne, à Ottawa, agit pour les provinces d'Ontario et de Québec, et perçoit les droits sur les glissoires pour la Puissance du Canada. La proportion des traitements, etc., à être répartie entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral n'est pas encore déterminée.
		13 avril 1858.....	*1,800		
		22 juin 1864.....	*1,400		
		25 juin 1864.....	*1,000		
		1 sept. 1869.....	1,200		
		1 mai 1875.....	850		
	10 août 1875.....	850			
	7 avril 1877.....	850			
W. J. Macdonald.....	Ottawa .....	28 octobre 1882...	150	.....	
H. J. Chaloner, Agent..	Percepteur Général des droits sur les bois et les glissoires, Québec.	11 mai 1882.....	*†.....	Pas de commission al- louée.	Les remarques ci-dessus s'appliquent aussi à cet officier.
H. J. Miller, Assistant.		22 sept. 1883.....	*1,200	.....	O. C. 17 septembre 1883.
Pierre Miller, Clerc.....		7 nov. 1872.....	*1,100	.....	O. C. 7 novembre 1872.

\*Ces traitements sont payés par le gouvernement fédéral.

†Montant du traitement non déterminé.

D. C. MACKEDIE,  
*Comptable.*

E. E. TACHÉ,  
*Assistant-Commissaire.*

Département des Terres de la Couronne, Québec, 30 juin 1888.

APPENDICE No. 4.

LISTE des Agents, etc., Biens des Jésuites, Seigneurie de Lauzon, Domaine de la Couronne et Mines, pour les douze mois expirés le 30 juin 1888.

Nom.	AGENCE.	Date de le nomination.	Commission et Traitement	REMARQUES.
Laurin, Jos.....	Agent du Domaine de la Couronne et de Commutation, Censive de Québec, Surintendant des lots de grèves et en eau profonde, et Agent pour la Seigneurie de Lauzon.....	1855, septembre 5, et 1868, janvier 3.....	\$ 132.60 417.66	Traitement. Commission. Décédé le 3 mars 1888.
Allaire, Jos.....	Agent du Domaine de la Couronne et de Commutation, Censive de Québec, Surintendant des lots de grèves et en eau profonde.....	1888, 16 mai.....	600.00	Traitement.
Lemieux, Evariste...	Agent pour la Seigneurie de Lauzon.....	1887, 9 novembre.....	190.61	Commission.
Varin, J. B.....	Agent de perception et de commutation, Biens des Jésuites, District de Montréal.	1840, avril 1.....	972.41	do
Lacerte, E.....	Agent de perception, Seigneurie de Batis-can, (partie de), et ville des Trois-Rivières	1886, octobre 9.....	53.04	do
Massicotte, N. P....	Agent de perception et de commutation, Seigneurie de Batiscan (partie de).....	1880, juillet 20.....	14.30	do
Huot, P.....	Agent de perception et de commutation, Biens des Jésuites, District de Québec...	1868, janvier 3.....	685.44	do
Duchesnay, H. J. J...	Inspecteur de mines, division de la Chaudière.....	1878, février 4.....	1000.00	Traitement. Décédé le 6 juillet 1887.

D. C. MACKEDIE, *Comptable.*

Département des Terres de la Couronne,  
Québec, 30 juin 1888.

E. E. TACHÉ,

*Assistant-Commissaire.*

APPENDICE No. 5.

ÉTAT donnant le nombre d'acres vendus ainsi que les sommes perçues, par ventes ou autrement, à compte des Terres du Clergé et de la Couronne, pendant les douze mois expirés le 30 juin 1888.

Source des perceptions.	Nombre d'acres vendus.	Montant des ventes.	Montant des perceptions.
		\$ cts.	\$ cts.
Terres de la Couronne .....	104,654	43,995 46	41,862 88
Terres du Clergé .....	2,606	1,217 33	1,600 44
	-----	-----	-----
	107,260	45,212 79	43,463 32

D. C. MACKEDIE,

*Comptable.*

Département des Terres de la Couronne,  
 Québec, 30 juin 1888.

E. E. TACHÉ,

*Assistant-Commissaire.*

APPENDICE No. 6.

TABLEAU montrant le nombre d'acres vendus, le nombre d'acres octroyés gratuitement, et le nombre d'acres arpentés du 1er juillet 1867 au 30 juin 1888; ainsi que la superficie totale arpentée et non vendue jusqu'à la dernière date.

Année.	Acres vendus.	Octrois gratuits.	Acres arpentés.	Superficie totale arpentée.
1er Juillet 1867 au 31 Décembre 1868 .....	202,703	10,502	54,014	6,170,275
1er Janv. 1869 au 30 Juin 1870 .....	151,103	8,051	538,256	6,549,477
1er Juillet 1870 " 1871 .....	163,056	21,302	120,498	6,485,617
1er " 1871 " 1872 .....	168,183	11,212	174,320	6,480,542
1er " 1872 " 1873 .....	125,622	7,130	57,584	6,406,374
1er " 1873 " 1874 .....	162,770	4,271	118,979	6,358,312
1er " 1874 " 1875 .....	88,200	4,015	28,453	6,294,550
1er " 1875 " 1876 .....	69,240	3,606	86,657	6,308,361
1er " 1876 " 1877 .....	78,329	5,790	54,801	6,279,042
1er " 1877 " 1878 .....	132,659	7,963	57,610	6,259,778
1er " 1878 " 1879 .....	176,910	17,424	68,876	6,208,326
1er " 1879 " 1880 .....	123,443	9,027	179,961	6,325,579
1er " 1880 " 1881 .....	173,392	7,042	222,570	6,399,975
1er " 1881 " 1882 .....	214,367	7,901	358,721	6,572,653
1er " 1882 " 1883 .....	202,898	8,233	117,335	6,539,161
1er " 1883 " 1884 .....	132,491	6,099	285,987	6,769,901
1er " 1884 " 1885 .....	116,024	3,405	130,356	6,815,562
1er " 1885 " 1886 .....	99,019	3,474	229,436	6,968,009
1er " 1886 " 1887 .....	97,502	3,444	93,267	7,015,498
1er " 1887 " 1888 .....	104,654	2,093	362,275	7,298,805
Total .....	2,782,565	151,984	3,339,956	

RÉSUMÉ.

Superficie arpentée le 1er juillet 1887 .....		7,015,498 acres.
Acres octroyés du 1er juillet 1887 au 30 juin 1888.....	{ Par ventes..... 104,654 } { Octrois gratuits.. 2,093 }	106,747 6,908,751
Ajouter le nombre d'acres arpentés .....	362,275	
Aussi la superficie des terrains redevenus la propriété de la Couronne par révocations de ventes, etc.....	27,779	390,054
Nombre d'acres arpentés et non vendus jusqu'au 30 juin 1888.....		7,298,805

D. C. MACKEDIE, *Comptable.*

E. E. TACHÉ, *Assistant-Commissaire.*

Département des Terres de la Couronne,  
Québec, 30 juin 1888.

APPENDICE No 7.

TABLEAU relatif aux terres octroyées par Lettres Patentes, du 1er juillet 1887 au 30 juin 1888.

Octrois de 100 acres et au-dessous.		Octrois au-dessus de 100 acres, et au-dessous de 500 acres.		Octrois de 500 acres et au-dessus, en vertu de transports, etc.			Nombre total d'octrois.	Nombre total d'acres.	Par octrois gratuits ou autrement.	Grand total d'acres octroyés.
Octrois.	Acres.	Octrois.	Acres.	Nombre d'octrois.	A qui faits.	Acres.				
374	29,212	165	30,195	.....	.....	.....	374	29,212		
				1	Xavier Brassard et fils.....	900	165	30,195		
				1	Edouard Carbonneau et Frs.....	621				
					Léger Carbonneau.....					
						1,521	2	1,521		
							541	60,928		
38	3,317	.....	.....	.....	.....	.....	38	3,317	Ventes. Octrois gratuits.	
							579	64,245		
										Octroyés antérieurement au 30 juin 1887..... 6,718,041
										Octroyée du 1er juillet 1887 au 30 juin 1888..... 64,245
										<u>6,782,286</u>

E. E. TACHÉ,

Assistant-Commissaire.

Département des Terres de la Couronne,  
Québec, 30 juin 1888.

## APPENDICE No. 8.

ETAT des recettes du Département des Terres de la Couronne, pour les douze mois  
expirés le 30 juin 1888.

Bois et forêts.....		\$598,663.69
Terres de la Couronne	{	
	Terrains agricoles .....	36,637.23
	“ miniers .....	5,225.55
		<u>41,862.88</u>
Cadastre .....		71.35
Terres du Clergé.....		1,600.44
Biens des Jésuites.....		43,713.91
Domaine de la Couronne.....		3,058.54
Seigneurie de Lauzon.....		4,741.00
Mines.....		839.00
Pêcheries, Baux de droits de pêche.....		7,530.25
Divers honoraires.....		2,267.95
Permis de chasse.....		95.00
Honoraires casuels.....		5.00
Fonds provenant de l'incorporation des clubs de pêche et de chasse, destinés à la protection du gibier et du poisson.....		30.00
Déboursés des Agents, (Remboursements) .....		10.00
Arpentages (vente d'un théodolite par le Département).....		50.00
		<u>\$704,539.01</u>
COMPTES EN SUSPENS :—		
Dépôts à compte des terres.....		5,584.58
		<u>\$710,123.59</u>

D. C. MACKEDIE,

*Comptable.*

E. E. TACHÉ,

*Assistant-Commissaire.*

Département des Terres de la Couronne,  
Québec, 30 juin 1888.



## APPENDICE No. 9.

ETAT des dépenses du Département des Terres de la Couronne, pour les douze mois  
expirés le 30 juin 1888.

Cadastre .....	\$ 30,000.00
Arpentages .....	52,844.93
Pêcheries.....	1,200.00
Arboriculture .....	300.00
	<u>\$ 84,344.93</u>
Traitement des Agents.....	21,070.54
Commission aux Agents .....	3,246.66
Déboursés des Agents.....	2,300.49
Port de lettres.....	1,145.83
Bois et forêts.....	7,840.47
Traitement et déboursés des gardes-forestiers et des surintendants.....	27,127.67
Inspections de terres.....	3,295.07
Biens des Jésuites.....	2,171.08
Domaine de la Couronne.....	1,350.16
Seigneurie de Lauzon.....	879.22
Service spécial .....	11,170.61
Frais d'avis de révocations de ventes, etc.....	95.81
Déboursés judiciaires.....	7,536.47
Publication d'avis dans les journaux .....	19.65
Mines .....	69.58
Frais encourus pour l'exécution des lois de chasse.....	757.55
Vieux comptes .....	4.62
Dépôts à compte des bois.....	168.52
	<u>\$ 90,250.00</u>
COMPTES EN SUSPENS :—	
Dépôts à compte des terres.....	\$ 9,389.58
Remboursements .....	5,610.42
	<u>15,000.00</u>
	<u>\$189,594.93</u>

D. C. MACKEDIE,

*Comptable.*

E. E. TACHÉ,

*Assistant-Commissaire.*

Département des Terres de la Couronne,  
Québec, 30 juin, 1888.

## APPENDICE No. 10.

ETAT des sommes d'argent payées aux Gardes-Forestiers et à leurs Surintendants,  
pendant les douze mois expirés le 30 juin 1888.

J. B. CHARLESON—Traitement et déboursés comme Surintendant des Gardes-Forestiers de la vallée d'Ottawa, du 5 décembre '87 au 30 juin '88,.....	\$	1,285.55	
Jos. REYNAR—do do pour les Agences du St. Maurice et de St. Charles, du 28 janvier au 30 juin '88.....		887.64	
D. G. POZER—do do pour les Agences de la Chaudière, Montmagny et Grandville, du 28 janvier au 30 juin '88.....		791.37	
P. W. NAGLE—do do pour les Agences d'Arthabaska et St. François, du 28 janvier au 30 juin 1888.....		665.65	
Ls. CRÉPAULT—do do pour les Agences de Rimouski, Bonaventure et Gaspé, du 14 février au 30 juin '88.....		540.00	
L. J. LATOUR—do do pour les Agences du Saguenay et du lac St. Jean, du 16 février au 30 juin '88.....		765.60	
			\$ 4,935.81
AGENCE DE MACOG—			
Robert Brack.....			133.00
AGENCE DE ST.-FRANÇOIS—			
P. W. Nagle.....	\$	738.75	
David Dragon.....		63.00	
			801.75
AGENCE D'ARTHABASKA—			
Auguste Grenier.....	\$	330.50	
Adolphe Girouard.....		343.00	
P. Pichet.....		128.50	
E. J. Milne.....		13.50	
			815.50
AGENCE DE LA CHAUDIÈRE—			
J. A. Letourneau.....	\$	237.00	
Napoléon Audet.....		193.50	
J. É. Cayouette.....		589.50	
Alphonse Poirier.....		572.45	
P. Veilleux.....		24.00	
E. J. Milne.....		99.00	
J. U. Jutras.....		70.75	
AGENCE DE MONTMAGNY—			
Eusèbe Couture.....	\$	353.50	
T. Rouleau.....		194.00	
Elie Chouinard.....		19.50	
Jos. Boutin.....		233.00	
H. Lamontagne.....		471.00	
Godfroid Bédard.....		40.00	
Louis Lapointe.....		748.22	
			2,059.22
Reporté.....	\$		10,531.48

## APPENDICE No. 10.—(Suite.)

Montant rapporté.....		\$ 10,531.48
AGENCE DE GRANDVILLE—		
Narcisse Lemieux.....	\$	415.75
Cyrille Leclerc.....		84.50
Jos. Bonenfant.....		50.00
Jos. Hudon.....		181.50
		<u>731.75</u>
AGENCE DE RIMOUSKI-OUEST—		
Hilary Roy.....	\$	301.00
Jos. Beaulieu.....		246.00
Ls. A. Pouliot.....		39.50
Napoléon Michaud.....		114.50
		<u>701.00</u>
AGENCE DE RIMOUSKI-EST—		
Vital Roy.....		471.79
AGENCE DE GASPÉ—		
James Jones.....	\$	147.00
Albert Dugas.....		4.50
Auguste Leclerc.....		156.00
		<u>307.50</u>
AGENCE DE BONAVENTURE—		
Godfroid Bédard.....	\$	10.60
James Walker.....		156.00
Oct. Martin.....		126.50
James Robertson.....		70.50
André Arseneau.....		59.00
B. Arseneau.....		27.00
James Doherty.....		96.00
Thomas Enright.....		48.00
F. Thibaudeau.....		28.80
		<u>622.40</u>
AGENCE DU LAC ST.-JEAN—		
J. Gauthier dit Larouche.....	\$	504.00
Jos. Jean.....		408.50
Alph. Laliberté.....		323.00
Jérôme Duchesne.....		579.10
François Gagnon.....		30.00
Aug. Gagné.....		448.50
Edouard Jobin.....		200.00
Albert Roy.....		378.00
Léon Deschesnes.....		52.00
		<u>2,923.10</u>
AGENCE DU SAGUENAY—		
J. A. Piuze.....		882.90
John McLaren.....		476.73
Edouard Jobin.....		100.00
		<u>1,459.63</u>
AGENCE DE ST.-CHARLES—		
Jos. Bellenger.....	\$	363.00
Eug. O'Sullivan.....		1,000.05
Ulric Gauvreau.....		17.50
Michael Murphy.....		400.00
		<u>1,780.55</u>
AGENCE DU ST.-MAURICE—		
J. B. G. Lajoie.....	\$	37.50
Casimir Veillette.....		362.00
A. Guay.....		100.00
Moise Masson.....		373.00
		<u>872.50</u>
Reporté.....	\$	872.50
Reporté.....		<u>\$ 19,529.20</u>

## APPENDICE No. 10.—(Suite.)

Montant rapporté .....		\$ 19,529.20
<i>AGENCE DU ST.-MAURICE—Suite.</i>		
Rapporté de la page précédente.....	\$	872.50
E. Lacroix .....		141.00
A. R. Lafèche.....		20.00
Sévère Hamel.....		184.00
		<hr/> 1,217.50
<i>AGENCE DE L'OTTAWA INFÉRIEUR—</i>		
Ed. Lessard .....	\$	278.82
James Currie.....		270.65
Godfroid Bédard.....		64.45
A. B. Filion.....		247.00
J. A. Cameron.....		196.00
		<hr/> \$ 1,056.92
<i>AGENCE DE L'OTTAWA SUPÉRIEUR—</i>		
M. Joanis.....	\$	1,293.00
J. S. Poupore.....		762.25
James McCool.....		493.00
Andrew Grant.....		1,010.30
B. Bainbridge.....		586.20
James Donovan.....		432.82
A. Gladu.....		232.98
H. MacGrady.....		213.50
P. D. Chéné.....		300.00
		<hr/> \$ 5,324.05
		<hr/> \$ 27,127.67

D. C. MACKEDIE,  
*Comptable.*

E. E. TACHE,  
*Assistant Commissaire.*

Département des Terres de la Couronne,  
Québec, 30 juin 1888.

## APPENDICE No. 11.

ETAT des sommes d'argent payées aux Gardes-Forestiers, etc., etc., pour inspections de terres pendant les douze mois expirés le 30 juin 1888.

AGENCE DE GATINEAU :			
Benj. Bainbridge.....	\$ 256.92		
Mat. Joanis .....	115.42		
		\$	372.34
AGENCE DE PETITE NATION :			
A. B. Filion.....	797.55		
Jos. Bureau.....	746.89		
			1,544.44
AGENCE DE LA CHAUDIÈRE :			
J. A. Létourneau.....	\$ 17.00		
Nap. Audet, .....	117.75		
			134.75
AGENCE DE MONTMAGNY :			
Eusèbe Couture.....			167.50
AGENCE DE RIMOUSKI-EST			
J. B. Lepage.....			44.00
AGENCE DU ST.-MAURICE :			
Chas. Pagé.....			335.69
AGENCE DE L'ASSOMPTION :			
G. Bédard.....			308.15
AGENCE DU LAC ST.-JEAN :			
Godfroid Bédard .....	\$ 111.70		
John Langlois.....	100.00		
Jacques Dufresne.....	109.00		
Geo. Audet.....	30.00		
			350.70
AGENCE DU SAGUENAY :			
John MacLaren.....			37.50
		\$	3,295.07

D. C. MACKEDIE,  
*Comptable.*

E. E. TACHÉ,  
*Assistant-Commissaire.*

Dept. des Terres de la Couronne,  
Québec, 30 juin 1888.

APPENDICE No. 12.

TABLEAU des arpentages, explorations, etc., complétés durant les douze mois expirés le 30 juin 1888.

Arpenteurs.	Arpentages.	Coût de l'arpentage.	Acres subdivisés.	Remarques.
E. Laberge.....	Arpentage du canton Ashburton.....	\$ 459 75	5,834	
J. Johnston.....	do do Blake.....	1,550 05	10,352	
J. L. Michaud.....	do do Boisclair.....	1,141 38	7,945	
Geo. B. du Tremblay.....	do do Dalmas.....	5,772 93	55,253 48,928	
do.....	do do Dolbeau.....			
do.....	do do Taillon.....			
A. F. Martin.....	do do Courcelles.....	2,869 84	17,748 11,325	
do.....	do do Provost.....			
P. T. C. Dumais.....	do do Fabre.....	1,756 54	21,012	
E. J. Rainboth.....	do do Gagnon.....	1,987 00	11,702	
Jean Maltais.....	do do Kenogami.....	1,327 15	18,163	
N. V. Lefrançois.....	do do Larue.....	863 96	690 1,746 756	
do.....	do do Lasalle.....			
do.....	do do Laurier.....			
John Langlois.....	do do Plessis, Block A.....	53 00	441	
E. J. Rainboth.....	do do Robertson.....	2,109 83	8,433 5,099	
do.....	do do Campbell.....			
John Hill.....	do do Tessier.....	2,279 80	27,023	
N. V. Lefrançois.....	do do Trudel.....		473	
Geo. Garon.....	do do Chenier.....	405 43	15,843	
N. C. Mathieu.....	do do Montigny.....	689 45	9,881	
P. T. C. Dumais.....	do do Duhamel.....	2,185 67	26,956	
Elz. Boivin.....	do do Ferland.....	2,460 40	20,510	
J. Laporte.....	do do Gauthier.....	1,725 85	7,511	
N. C. Mathieu.....	do do Kiamika.....	1,784 44	10,483	
E. J. Rainboth.....	do do Pope.....	1,082 79	5,443 4,779	
do.....	do do Wurtele.....			
E. A. Le Boutillier.....	do do Tourelle.....	1,178 20	7,946	
		33,683 46	362,275	
Geo. E. McMartin.....	do des rivières du Diable et à l'Ours.....	2,044 25		
Jean Maltais.....	do do Upikauba et aux Ecorces.....	1,867 50		
F. X. Genest.....	Inspection d'arpentage d'Angers.....	250 00		
J. C. Desmeules.....	Arpentage des tributaires de la rivière Ste Anne.....	3,352 62		
Forgues et Tremblay.....	do des rivières Washecoutai, Kegashka et Musquarro.....	2,555 04		

APPENDICE No. 12.—(Suite.)

TABLEAU des arpentages, explorations, etc., complétés durant les douze mois expirés le 30 juin 1888.

Arpenteurs.	Arpentages.	Coût de l'arpentage.	Acres subdivisés.	Remarques.
		\$ cts.		
P. T. C. Dumais.....	Arpentage des cantons Duhamel et Laverlochère.....	2,708 33		
Geo. Garon.....	do do Chenier.....	2,956 28		
F. Pagé.....	do des rivières Moïse et Croche.....	636 00		
T. C. de Lachevrotière.....	do do Batiscan, (tributaires).....	786 00		
J. W. D'Amours.....	do de chemins dans le comté de Témiscouata.....	1,443 33		
A. C. Talbot.....	do de la rivière aux Rogons.....	1,740 00		145 milles.
C. A. Bourget.....	do du canton Port Daniel.....	1,365 06		
Jas. Barnard.....	do de lacs et rivières dans Radnor.....	1,082 00		89 do
F. Vincent.....	do de chemins et de rivières dans Charlevoix.....	1,117 56		
J. Roney.....	do do dans Alleyn et Cawood.....	672 41		
J. G. Bignell.....	do de Gayhurst, Marlow et Risborough.....	2,184 08		
do	Vérification d'arpentage du canton Tessier.....	1,006 97		
P. P. V. du Tremblay.....	Arpentage des rivières Eaux Mortes et Towachiche.....	1,644 00		
G. P. Roy.....	Vérification d'arpentage dans Bonaventure.....	801 12		
do	Inspection dans Angers.....	584 26		
F. X. Genest.....	Vérification d'arpentage du Bras Nord de la rivière Ste Anne.....	213 88		
P. T. C. Dumais.....	Arpentage de l'embouchure de la rivière des Quinze.....	200 00		
D. C. Morency.....	Inspection d'arpentage des rivières Eaux Mortes et Towachiche.....	538 29		
do	do d'arpentage de Dequen.....	295 20		
do	Vérification d'arpentage des rivières Manitou, Ste Marguerite, etc.....	1,580 85		
J. M. Croteau.....	Arpentage de chemins dans Portneuf.....	320 00		
E. Fafard.....	do de partie de la rivière Ste Anne.....	636 00		
L. Stein.....	Relevé de la rivière Metabetchouan.....	1,284 00		
J. Barnard.....	do de tributaires de la rivière Matawin.....	1,042 20		
C. C. Duberger.....	Arpentage des rivières Romaine et Olomonasheebou.....	1,093 79		
Jos. Bureau.....	Relevé de lignes entre Colbert et Gosford.....	130 00		
J. Bignell.....	Inspection du relevé de rivières dans Charlevoix et Montmorency.....	1,789 50		
P. C. Talbot.....	Relevé de partie de la rivière Métabetchouan.....	1,362 00		
J. M. Croteau.....	do des lac et rivière Métabetchouan.....	432 00		
		74,134 65		
	362,275 acres subdivisés en lots de ferme.			

50

Département des Terres de la Couronne,  
Québec, 30 juin 1888.

E. E. TACHÉ,  
Assistant-Commissaire.

APPENDICE No. 13.

TABLEAU indiquant les sommes d'argent payées pour les arpentages complétés et acquittés en entier, ainsi qu'à titre d'avances faites sur ceux en voie de progrès, durant les douze mois expirés le 30 juin 1887.

Arpenteurs.	Arpentages.	Comté.	Montants payés.
G. B. du Tremblay .....	Arpentage du Canton Dequen .....	Chicoutimi .....	100 00
do .....	do do Dolbeau, Dalmas et Taillon .....	do .....	3,691 05
Jos. Bureau .....	do de la ligne entre Colbert et Gosford .....	Portneuf .....	17 50
Jean Maltais .....	do de Ross .....	Chicoutimi .....	167 07
do .....	do de Kenogami .....	do .....	168 15
do .....	do des rivières aux Écorces et Upikauba .....	do .....	96 35
L. Stein .....	Vérification d'arpentage de la rivière Ste-Anne .....	Portneuf .....	180 00
do .....	do do Métabetchouan .....	Chicoutimi .....	200 00
L. P. Gauvreau .....	Arpentage de la rivière Ste Anne (partie) .....	Portneuf .....	150 00
J. G. Bignell .....	do Gayhurst, Marlow et Risborough .....	Beauce .....	341 00
do .....	Vérification d'arpentage de Tessier .....	Rimouski .....	650 00
C. E. Larue .....	Arpentage des tributaires de la rivière Jacques-Cartier .....	Portneuf .....	150 00
Jas. Roney .....	do de chemins dans Alleyn et Cawood .....	Pontiac .....	600 00
C. C. Duberger .....	do de la rivière Romaine .....	Saguenay .....	600 00
P. C. Talbot .....	do de chemins dans Montmagny .....	Montmagny .....	150 00
do .....	do de la rivière Métabetchouan (partie) .....	Chicoutimi .....	60 27
F. X. Genest .....	Inspection d'arpentage dans Mann et Restigouche .....	Bonaventure .....	150 00
do .....	do do de Marlow .....	Beauce .....	150 00
do .....	do do de la rivière Ste. Anne .....	Portneuf .....	60 00
do .....	do do de St. Jacques des Piles .....	ChAMPLAIN .....	16 00
T. C. de Lachevrotière .....	Arpentage de la rivière Batiscan .....	do .....	636 00
John Bignell .....	do des sources de la rivière Ottawa .....	Pontiac .....	1,626 60
do .....	do de rivières dans Charlevoix et Montmorency .....	Charlevoix et Montmorency .....	935 50
P. Jobidon .....	do de la rivière Jacques-Cartier (partie) .....	Portneuf .....	200 00
Geo. E. McMartin .....	do des rivières à l'Ours et du Diable .....	Ottawa et Argenteuil .....	2,044 25
B. McGrath .....	do du Canton Chichester .....	Pontiac .....	92 76
E. J. Rainboth .....	do do Gagnon .....	Ottawa .....	300 00
do .....	do des cantons Campbell et Robertson .....	do .....	210 00
do .....	do do McGill, Pope et Wurtele .....	do .....	1,465 32
J. C. Desmeules .....	do des riv. Aux Canards, Malbaie et Petit Saguenay .....	Chicoutimi et Saguenay .....	106 06
A. F. Martin .....	do des cantons Provost et Courcelles .....	Berthier .....	2,581 56
John Hill .....	do du canton Tessier .....	Rimouski .....	1,677 79
N. C. Malheur .....	do de Montigny .....	Ottawa .....	500 00



APPENDICE No. 13.—(Suite.)

TABLEAU indiquant les sommes d'argent payées pour les arpentages complétés et acquittés en entier, etc., etc.

Arpenteurs.	Arpentages.	Comté.	Montants payés.
C. A. Larue .....	Arpentage du canton Marlow .....	Beauce.....	900 00
F. Desruisseaux .....	do des tributaires de la rivière Mattawin .....	Champlain, St. Maurice et Maskinongé...	120 00
J. B. P. Fournier.....	do des chemins dans Parke et Pohengamook.....	Kamouraska .....	150 00
P. T. C. Dumais.....	do des cantons Fabre et Guigues .....	Pontiac .....	1,000 00
do .....	do do Duhamel et Laverlochère .....	do .....	406 24
Eug. Casgrain .....	do de la rivière Métabetchouan .....	Chicoutimi .....	1,070 50
Jas. Barnard .....	do de la rivière Matawin (partie) .....	Champlain et St. Maurice.....	700 00
C. E. Forgues.....	do des rivières Kegachika et Waschicoutai.....	Saguenay.....	241 56
do .....	do do Musquarro et Goynish.....	do .....	240 48
N. P. Tremblay.....	do des chemins dans Egan et Lytton .....	Ottawa .....	200 00
J. McArthur.....	do du canton Hincks.....	do .....	1,584 81
Geo. Garon.....	do des cantons Chenier et Duquesne.....	Rimouski .....	1,091 28
F. Vincent .....	do des tributaires de la rivière Malbaie.....	Charlevoix .....	848 74
A. Gagnon .....	do de lots dans Warwick et Wolfestown.....	Arthabaska et Wolfe .....	37 75
J. Johnston.....	do des cantons Blake, Hincks et Northfield.....	Ottawa .....	919 05
C. A. Bonrget .....	do du canton Port Daniel .....	Bonaventure .....	656 00
J. M. Croteau .....	do des rivières dans le comté de Portneuf.....	Portneuf .....	822 00
do .....	do de la rivière Métabetchouan .....	Chicoutimi .....	200 00
do .....	do de chemins dans le comté de Portneuf.....	Portneuf .....	250 00
H. O. Sullivan.....	Vérification d'arpentages dans la Province.....	.....	5,241 71
D. C. Morency .....	do do do .....	.....	2,099 29
J. W. Damours .....	Arpentage de la rivière Touladi .....	Témiscouata .....	240 00
do .....	do de chemins dans le comté de Témiscouata .....	do .....	525 93
Elzéar Boivin .....	do du canton Ferland .....	Chicoutimi.....	1,347 25
C. A. Talbot .....	do de lacs et rivières dans Portneuf.....	Portneuf .....	1,275 00
F. Pagé.....	do des rivières Croche et Moïse.....	Quebec .....	150 00
C. S. Lepage .....	do du canton Casupscull .....	Rimouski .....	478 33
do .....	do do Matane .....	do .....	349 50
do .....	do do Cap Chat.....	do .....	500 00
P. P. V. Du Tremblay.....	do des rivières Eaux Mortes et Tawachiche .....	Champlain et Portneuf.....	510 00
N. V. Lefrançois .....	do du canton Lasalle.....	Portneuf .....	400 00
E. A. Leboutillier .....	do do Tourelle.....	Gaspé .....	671 28
do .....	do des rivières dans Gaspé .....	do .....	300 00
Eug. Fafard.....	do de la rivière Ste. Anne (partie).....	Québec .....	340 00

APPENDICE No. 13.—(Suite.)

TABLEAU indiquant les sommes d'argent payées pour les arpentages complétés et acquittés en entier, etc., etc.

Arpenteurs.	Arpentages.	Comté.	Montants payés.
John Neilson.....	Arpentage des rivières Ste. Anne et Tourili.....	Québec .....	150 00
J. L. Michaud .....	do du canton Boisclair .....	Pontiac .....	857 00
H. H. Robertson.....	do de la rivière aux Esquimaux, etc.....	Saguenay .....	500 00
G. Gagnon.....	do des rivières Marguerite, Manitou et à la Truite .....	do .....	1,500 00
R. Rinfret.....	do dans la seigneurie de Batiscan .....	Champlain .....	200 00
J. E. A. Gignac .....	do de lacs et rivières dans Champlain. ....	do .....	600 00
P. A. Landry.....	do do do .....	do .....	402 00
E. Laberge.....	do de la rivière Sautariski .....	Québec et Montmorency .....	423 67
G. L. Taschereau.....	do du canton Coleraine.....	Mégantic.....	360 00
P. H. Dumais.....	do de la rivière Manouan .....	Chicoutimi .....	410 00
W. A. Ashe.....	Vérification d'arpentage de rivières dans le comté de Québec ..	Québec .....	150 00
do .....	do do " Batiscan.....	Champlain .....	330 00
do .....	Arpentage sur le chemin de fer de Québec et Lac St. Jean .....	Portneuf et Québec.....	200 00
Jos, Bureau.....	Exploration dans Egan et Lytton .....	Ottawa .....	150 00
G. Bedard.....	do à la rivière du Poste .....	Maskinongé .....	113 00
C. Veillette.....	do de la rivière Petit Saguenay.....	Chicoutimi et Saguenay.....	338 20
A. Fraser .....	do dans le canton Tessier .....	Rimouski .....	78 00
Mgr Chs. Guay.....	do dans Bonaventure et Rimouski .....	Bonaventure et Rimouski .....	100 00
W. C. Blakiston.....	Une tente pour explorations.....	.....	27 00
Thos. Lagacé.....	Ustensiles requis pour explorations .....	.....	9 13
W. & L. Gurley .....	Règle à calcul .....	.....	1 00
do .....	Deux échelles.....	.....	6 00
			\$52,844 93

E. E. TACHÉ,

Assistant-Commissaire.

Département des Terres de la Couronne,

Québec, 30 juin 1888.

## APPENDICE No. 14.

## BOIS ET FORÊTS.

ETAT du revenu perçu durant les douze mois expirés le 30 juin 1888.

## SOMMES PERÇUES DANS LES DISTRICTS SUIVANTS :

Haut Ottawa .....	Par John Poupore .....	351,985 20	
do .....	“ H. J. Chaloner.....	10,791 45	
			\$362,776 65-
Bas Ottawa .....	“ D. Tassé .....		76,003 48
St-Maurice.....	“ E. Lacerte.....		38,564 16
St. François.....	“ L. Farwell.....		6,953 02
Magog .....	“ Edw. Kemp .....		31 12
Arthabaska .....	“ Ant. Gagnon.....	5,051 25	
do .....	“ H. J. Chaloner .....	18 54	
			5,069 79
Chaudière.....	“ W. H. B. C. DeLéry .....	5,963 45	
do .....	“ H. J. Chaloner.....	71 93	
			6,035 38
Montmagny .....	“ Eugène Renault .....		13,198 96
Grandville.....	“ F. F. Gagnon .....		9,680 40
Rimouski-Ouest.....	“ Geo. Sylvain.....		7,033 77
do -Est .....	“ Alex. Fraser.....	5,263 01	
do do .....	“ H. J. Chaloner.....	19 50	
			5,282 51
Bonaventure-Est.....	“ W. Maguire .....		3,938 83
do -Ouest .....	“ Louis Crépault.....		550 30
Gaspé-Est.....	“ Wm. H. Annett .....		624 55
do -Ouest .....	“ Louis Roy.....		49 46
Saguenay-Est .....	“ Auguste Gingras .....	22,924 98	
do .....	“ H. J. Chaloner.....	18 17	
			22,943 15
Saguenay-Ouest .....	“ L. A. Boulhane.....	226 00	
do .....	“ H. J. Chaloner.....	36 73	
			262 73
Lac St-Jean .....	“ J. O. Tremblay .....	34,015 55	
do .....	“ H. J. Chaloner.....	32 26	
			34,047 81
St-Charles.....	“ J. E. Boily .....		5,617 62
			\$598,663 69

ALFRED PARÉ,

Surintendant de la Section des Bois et Forêts.

E. E. TACHÉ,

Assistant-Commissaire

Département des Terres de la Couronne,  
Québec, 30 juin 1888.

APPENDICE No 16.

ÉTAT COMPARATIF des bois manufacturés chaque année, depuis 1867, et des sommes provenant des infractions, rentes foncières, primes, primes de transferts et droits perçus durant la même période.

Années.	BILLOTS DE SCIAGE.				Bois carrés, pin blanc et pin rouge.		Merisier, orme, érable, etc.		Petite épinette rouge, pin, épinette, bois d'estacades et bois plat.		Courbes, genoux, piquets, traverses, etc.	Bois de chauffage, bois à lattes, écorces etc.	Sommes provenant des infractions et des transferts.	Rentes foncières.	Primes (Bonus.)	Primes de transferts.	Droits.	Total.
	Pin.	Épinette et bois franc.	Pin etc. à \$1.30 par 1000 pds. M.P.Pieds.	Épinette etc. à 65 c. par 1000 pieds M. P. Pieds.	Pièces.	Pieds.	Pièces.	Pieds.	Pièces.	Pieds linéaires.								
1866-67	1,101,800	370,785	.....	.....	83,953	4,892,699	3,813	71,916	.....	.....	6,308	1,446	3,404 66	22,401 03	3,928 50	.....	65,381 77	95,115 96
1817-68	1,533,385	407,523	.....	.....	44,256	2,453,975	2,694	43,104	.....	.....	2,643	1,105	2,823 27	55,055 06	74,894 97	.....	198,977 82	331,751 12
1868-69	1,514,806	386,947	.....	.....	67,198	3,590,416	4,858	94,954	.....	.....	22,680	1,156	7,208 37	64,089 20	22,518 37	1,584 00	267,468 08	362,868 02
1869-70	1,471,252	448,330	.....	.....	72,533	3,983,458	3,222	33,199	.....	.....	9,713	1,812	3,122 68	63,297 43	62,437 34	4,790 00	272,833 12	406,480 57
1870-71	1,609,852	369,676	.....	.....	94,657	5,017,439	2,345	46,372	.....	.....	53,423	4,351	4,102 44	86,783 01	56,191 81	4,686 00	292,989 42	444,752 68
1871-72	2,029,852	435,986	.....	.....	97,657	5,267,013	4,655	86,150	.....	.....	16,644	1,200	3,186 67	90,950 84	68,941 18	9,242 66	346,361 27	518,682 62
1872-73	2,243,714	890,388	.....	.....	80,976	3,138,229	8,628	147,815	.....	.....	148,105	7,428	32,906 06	97,220 37	31,385 93	5,384 00	361,080 51	527,976 87
1873-74	2,387,869	1,102,100	.....	.....	79,338	3,777,657	31,711	828,582	.....	.....	169,682	5,003	15,380 21	90,565 04	3,259 50	15,361 00	408,169 12	532,734 87
1874-75	1,466,247	606,234	.....	.....	76,773	2,937,385	36,595	913,173	.....	.....	109,277	10,979	11,025 65	96,881 82	572 00	3,764 07	274,530 64	386,774 18
1875-76	1,183,976	781,819	.....	.....	111,529	5,453,890	32,758	722,332	.....	.....	60,587	18,244	10,686 72	94,588 07	.....	16,658 82	269,685 24	391,618 85
1876-77	1,176,642	832,794	.....	.....	80,898	4,004,052	14,064	252,237	.....	.....	105,023	2,873	10,915 20	85,385 12	.....	6,410 00	248,612 84	351,323 16
1877-78	1,032,880	797,440	.....	.....	65,838	3,247,243	6,735	191,777	.....	.....	123,273	3,347	8,684 01	87,558 04	448 00	526 00	217,664 04	314,880 09
1878-79	1,179,045	655,857	.....	.....	59,510	3,155,458	9,426	261,008	.....	.....	240,026	2,674	12,065 94	96,157 86	.....	3,219 75	231,437 89	342,881 44
1879-80	1,791,813	1,208,184	.....	.....	33,605	1,596,243	5,722	144,617	19,986	582,949	209,202	4,602	7,611 48	94,633 90	132,774 25	4,548 88	303,950 25	543,518 76
1880-81	2,418,958	1,308,315	.....	.....	58,527	2,587,143	4,962	157,272	23,247	830,218	193,194	6,726	12,069 09	111,113 78	26,921 25	4,239 70	514,252 57	668,596 39
1881-82	2,611,986	1,418,635	.....	.....	81,797	4,038,135	5,152	126,238	47,640	1,082,750	501,335	8,218	17,006 21	94,424 68	2,055 00	3,441 48	567,815 97	684,743 34
1882-83	2,642,648	1,311,382	.....	.....	67,873	3,148,678	3,569	88,984	25,952	4,849,402	320,153	11,920	13,363 26	83,399 92	246 27	910 75	562,836 93	660,757 13
1883-84	1,705,565	723,679	.....	.....	26,111	1,303,501	9,841	183,089	19,121	574,156	118,983	29,984	9,449 77	99,884 86	68,145 61	2,565 25	350,070 28	530,115 77
1884-85	2,187,098	1,038,957	.....	.....	6,148	222,552	5,784	148,526	14,650	603,012	155,587	12,699	13,047 63	100,548 76	112 00	3,646 09	411,220 32	528,574 80
1885-86	2,693,119	1,352,260	.....	.....	11,445	537,871	2,112	22,690	32,331	965,117	133,665	13,405	12,429 02	90,648 83	470 00	3,418 28	475,617 40	582,619 53
1886-87	2,391,098	963,392	684,559	19,149,333	12,804	521,113	5,025	159,192	31,380	1,310,633	236,885	10,243	7,597 91	141,549 88	.....	2,315 03	447,200 87	598,663 69

ALFRED PARÉ,

Surintendant de la Section des Bois et Forêts.

Département des Terres de la Couronne,

Québec, 30 juin 1888.

E. E. TACHÉ,

Assistant-Commissaire.

## APPENDICE No. 17.

TABLEAU montrant le nom des chemins de colonisation, le nom des Agents et le nombre de locations émises sur ces chemins, du 1er juillet 1887 jusqu'au 30 juin 1888, inclusivement, etc.

Chemins.	Agents.	Locations émises	No. d'acres.	Locations annulées.	No. d'acres.
Taché .....	G. Sylvain, F. F. Gagnon, E. Renault	8	800	3	200
Témiscouata .....	F. F. Gagnon .....				
Matapédia .....	Geo. Sylvain et Wm Maguire .....			1	95
Kempt .....	do do do .....			5	500
Matane et Cap Chat .....	Louis Roy et Alexandre Fraser .....				
Elgin .....	Eug. Renault .....			6	600
Mailloux .....	do .....	1	100	4	200
Etchemin .....	W. B. C. De Léry .....				
Kennebec .....	do .....				
Lambton .....	do .....				
Ware et Langevin .....	J. E. Cayouette .....				
Lac St. Jean .....	J. E. Boily et Geo. Audet .....				
Maritime (rive sud) .....	W. H. Annett et L. Roy .....	8	695		
Maritime (rive nord) .....	A. Gingras et L. A. Bouliane .....	4	498		
	Total .....	21	2093	19	1595

L. L. RIVARD,

*Surt, Branche des Ventes, Section Est.*

E. E. TACHÉ,

*Assistant-Commissaire.*

Département des Terres de la Couronne,  
Québec, 30 juin 1888.

## APPENDICE No. 18.

TABLEAU indiquant les chemins de colonisation dans la Province de Québec, les cantons qu'ils traversent, les nom et résidence des agents, et les règles et conditions sous lesquelles ces octrois ont été faits.

## CHEMIN TACHÉ.

GEO. SYLVAIN, Agent, Rimouski.

F. F. Gagnon, do Rivière-du-Loup (en bas).

EUG. RENAULT, do Montmagny.

Le chemin Taché n'est qu'en partie construit, et traverse une partie du canton de Buckland et celui de Mailloux, dans le comté de Bellechasse; les cantons de Montminy et Patton, dans le comté de l'Islet; ceux de Chapais, Painchaud, Chabot et Pohénégamook, dans le comté de Kamouraska; les cantons Armand, Demers, Hocquart et Raudot, dans le comté de Témiscouata; ceux de Bédard, Chénier, Duquesne, Macpès, Neigette, Fleuriau, et partie de Cabot, dans le comté de Rimouski, où il aboutit au chemin Matapédia.

## CHEMIN MATANE ET CAP CHAT.

ALEXANDRE FRASER, Agent, Matane,

L. ROY, do Cap Chat.

Ce chemin part de St Jérôme, dans la seigneurie de Matane, comté de Rimouski, et longe la rive sud du fleuve St Laurent, à travers les cantons St Denis, Cherbourg, Dalibaire et Romieu, dans le même comté; et le canton de Cap Chat, jusqu'à Ste Anne, dans le comté de Gaspé.

## CHEMIN WARE ET LANGEVIN.

J. E. CAYOUILLE, Agent, Ste Claire, Dorchester.

Ce chemin traverse une partie des cantons Ware et Langevin.

---



---

### CHEMIN MAILLOUX.

EUG. RENAULT, Agent, Montmagny.

Le chemin Mailloux part du chemin Taché, dans le canton de Mailloux, et traverse ce dernier canton et ceux de Roux, Bellechasse et Daquam, dans le comté de Bellechasse, où il aboutit à la ligne provinciale.

---

### CHEMIN ELGIN.

EUG. RENAULT, Agent, Montmagny.

Le chemin Elgin, dans le canton de l'Islet, part du fleuve St Laurent, à St Jean-Port-Joly, traverse les seigneuries et passe dans la ligne de division, entre les cantons Fournier, Ashford, Garneau, Lafontaine, Casgrain et Dionne, et fait intersection avec le chemin Taché, entre les cantons Garneau et Lafontaine.

---

### CHEMIN LAC St JEAN.

J. E. BOILY, Agent, St Roch, Québec.

GEO. AUDET, do Roberval, Chicoutimi.

Le chemin du Lac St Jean part du canton de Tewkesbury, dans le comté de Québec, traverse le canton Cauchon, et passe à travers les terres non arpentées et le canton Métabetchouan, jusqu'au village du même nom, dans le comté de Chicoutimi.

---

### CHEMIN MARITIME (RIVE SUD).

W. H. ANNETT, Agent, Bassin de Gaspé.

LOUIS ROY, do Cap Chat.

Le chemin Maritime de la Rive Sud part de la seigneurie de Ste Anne des Monts, et traverse les cantons Tourelle, Christie et Duchesnay, la seigneurie de Mont Louis, le canton Taschereau, la seigneurie de la Magdeleine, le canton Denoue, la seigneurie de la Grande Vallée des Monts, le canton Cloridorme, la seigneurie de l'Anse de l'Etang et le canton Sydenham, jusqu'au canton Fox, tous dans le comté de Gaspé.

---

---

## CHEMIN MARITIME (RIVE NORD).

---

AUGUSTE GINGRAS, Agent, Tadoussac.  
L. A. BOULIANE, do Malbaie.

Le chemin maritime de la Rive Nord part de la rivière Noire qui sépare le canton Callière de la seigneurie de Mount Murray, dans le comté de Charlevoix, traverse le dit canton Callière, dans ce dernier comté, et ceux de Saguenay, Tadoussac, Bergeronnes, Escoumains, et Iberville, dans le comté de Saguenay, longeant ainsi la rive nord du fleuve St Laurent jusqu'à la ligne ouest de la seigneurie de Mille Vaches, dans le dit comté de Saguenay.

---

## CONDITIONS DES OCTROIS GRATUITS.

---

10. Le preneur d'un permis d'occupation, à titre d'octroi gratuit, devra de suite se rendre sur la terre qui lui est assignée et l'occuper. S'il manque de le faire sous un mois de la date de son billet, ou si, après s'être mis sur la terre, il l'abandonne il sera considéré avoir, par là, perdu tout droit de l'obtenir.
20. Il devra, sous quatre années de la date de ce billet, défricher et mettre en culture douze acres de la terre à lui assignée, c'est-à-dire, au moins trois acres chaque année, respectivement, y construire une maison et y résider jusqu'à l'entier accomplissement de ces conditions. Après leur accomplissement, il aura droit à une patente pour cet octroi.
30. S'il est dans la nécessité de laisser temporairement sa terre, il devra en prévenir l'agent local, et l'informer de la durée et des causes de cette absence projetée ; ce dont l'agent, si les causes de l'absence lui paraissent suffisantes, prendra note dans un livre. S'il s'absente sans permission, ou prolonge son absence au-delà du temps convenu, il sera considéré avoir, par là, perdu tout droit à sa location.
40. Tout transport fait, ou toute tentative de faire transport de ce billet de location sans la connaissance et la sanction préalable de l'agent, sera pareillement considéré comme faisant perdre tous les droits de celui qui s'en rendra coupable.
50. Dans tous les cas d'abandon de la terre assignée, icelle terre sera aussitôt considérée disponible, et elle pourra être octroyée de nouveau, ou par location ou par vente.



---

6°. Il ne sera coupé de bois sur ce terrain avant l'émission des Lettres Patentes que pour défrichement, chauffage, bâtisses et clôtures ; et tout bois coupé contrairement à cette condition sera considéré comme ayant été coupé sans licence sur les terres publiques. De plus, cette location est et sera sujette aux licences de coupe de bois actuellement en force, et le preneur du permis sera obligé de se conformer aux lois et règlements concernant les terres publiques, les bois et forêts, les mines et les pêcheries de cette Province.

N. B.—Les Octrois gratuits sont abolis.

Voir les arrêtés du Conseil Exécutif des 12 juillet 1887 et 3 septembre 1888—dont copies ci-jointes :—App. No 19.

## APPENDICE No 19.

Copie du Rapport d'un Comité de l'Honorable Conseil Exécutif, en date du 11 juillet 1887, approuvé par le Lieutenant Gouverneur le 12 juillet 1887.

No 310.—Sur l'abolition des octrois gratuits de terres publiques dans certains cantons.

L'Honorable Commissaire des Terres de la Couronne, dans un rapport en date du onze juillet courant, (1887) expose, qu'il semble maintenant inopportun de continuer à faire des concessions gratuites de terres publiques dans les cantons situés le long ou dans le voisinage de certains chemins de fer, notamment le " Chemin de fer de Témiscouata " et le " Chemin de fer Intercolonial ".

L'Honorable Commissaire recommande en conséquence, qu'à l'avenir à compter de ce jour, il ne soit plus fait de telles concessions gratuites dans les cantons Demers, Whitworth, Armand, Fleuriau, Cabot, Awantjish, Lepage, Casupscull, Assemetquagan et Ristigouche, comme il était permis de le faire par divers ordres en conseil passés en vertu des lois concernant la vente et l'administration des terres publiques, et que les dits ordres en conseil soient rescindés quant aux cantons susdits.

L'Honorable Commissaire recommande de plus, qu'il soit bien entendu que les billets de location déjà émis à titre d'octroi gratuit dans ces cantons, peuvent être valablement confirmés par lettres patentes, si les conditions y stipulées sont fidèlement remplies; et qu'en outre les droits des tiers cessionnaires des dits octrois gratuits soient respectés, afin que les lettres patentes puissent être émises en leur faveur quand il y aura lieu.

Certifié,

GUSTAVE GRENIER,

Greff. Cons. Ex.

---

Copie du rapport d'un Comité de l'Honorable Conseil Exécutif, en date du 29 août 1888, approuvé par le Lieutenant Gouverneur le 3 septembre 1888.

No 561—Sur l'abolition des concessions gratuites de terres publiques dans la Province.

L'Honorable Commissaire des Terres de la Couronne dans un rapport en date du vingt-neuf août courant, (1888) expose, que maintenant il ne peut résulter aucun avantage des concessions gratuites de terres publiques dans cette Province, en vertu de la 13e section de l'Acte 32 Vict. chap 11, et que partant il devient nécessaire de résilier et annuler tous les ordres en conseil permettant de telles concessions ;

L'Honorable Commissaire recommande en conséquence, que les concessions gratuites ou octrois gratuits soient abolis dans toute la Province c. a. d. que tous les arrêtés et ordres en conseil permettant et autorisant de telles concessions gratuites des terres publiques soient rescindés et résiliés ; mais qu'il soit bien entendu toutefois que les concessions gratuites déjà faites par billet de location pourront être confirmées par lettres patentes, si les conditions imposées sont remplies ou si elles le sont dans les délais fixés.

Certifié,

GUSTAVE GRENIER,  
Greffier Conseil Exécutif.

## APPENDICE No. 20.

## CONDITIONS DES VENTES DE TERRE.

N. B.—Ces conditions sont comprises dans la formule suivante du reçu donné à l'acquéreur lors de la vente d'une terre aux conditions d'établissement :

## AGENCE DES TERRES DE LA COURONNE.

No.

\$

18

Reçu de la somme de  
 étant le premier versement d'un cinquième du prix d'achat de acres  
 de terre contenus dans lot No. dans le  
 rang du township de P. Q., la balance étant payable  
 en quatre versements égaux annuels, avec intérêt de cette date.

Cette vente, si elle n'est pas désapprouvée par le Commissaire des Terres de la Couronne, est faite sujette aux conditions suivantes, savoir : L'acquéreur devra prendre possession de la terre ainsi vendue dans les six mois de la date de la présente vente, et continuer d'y résider et de l'occuper, soit par lui-même, soit par d'autres, pendant au moins deux ans, à compter de ce temps ; et dans le cours de quatre années au plus, il devra défricher et mettre en culture une étendue d'icelle égale à au moins dix acres par chaque cent acres, et y construire une maison habitable d'au moins seize pieds sur vingt. Il ne sera coupé de bois avant l'émission de la patente que pour défrichement, chauffage, bâtisses ou clôtures ; et tout bois coupé contrairement à cette condition sera considéré comme ayant été coupé sans licence sur les terres publiques. Nul transport des droits de l'acquéreur ne sera reconnu dans aucun cas où il y aura eu défaut dans l'accomplissement d'aucune des conditions de vente. Les lettres-patentes n'émaneront dans aucun cas avant l'expiration de deux années d'occupation, ni avant l'accomplissement de toutes les conditions, même quand le prix de la terre sera payé en entier. L'acquéreur s'oblige à payer pour toutes améliorations utiles qui peuvent se trouver sur la terre vendue, appartenant à d'autres que lui. Cette vente est aussi sujette aux licences de coupe de bois actuellement en force, et l'acquéreur sera obligé de se conformer aux lois et règlements concernant les terres publiques, les bois et forêts, les mines et les pêcheries dans cette Province.

*Agent.*

AVIS.—Lorsque le Commissaire des Terres de la Couronne est convaincu qu'aucun acquéreur de terres publiques ou son cessionnaire, représentant ou ayant cause s'est rendu coupable d'aucune fraude ou abus, ou a enfreint ou négligé d'accomplir quelque condition de la vente ; aussi lorsqu'une vente a été faite par méprise ou erreur, il peut annuler telle vente, reprendre la terre y désignée, et en disposer de même que si elle n'eût jamais été vendue (Voir 20e Sect., 32 Vict., Chap. 11 et les amendements.)

---



---

## RAPPORTS D'ARPENTAGES.

---

### APPENDICE No 21.

Rapport de l'arpentage du résidu du canton Guigues et des quatre premiers rangs du canton Fabre, dans le comté de Pontiac :—par Paul T. C. Dumais, A. P.

#### CANTON FABRE.

La superficie du terrain arpenté, dans ce canton, est de 21,486 acres, non compris 1,074 acres pour l'usage des chemins.

L'aspect physique de ce canton n'est pas des plus souriants, à sa première vue, sur le Lac Témiskamingue, car les quelques montagnes, ou plutôt les terrains élevés qui en forment le rivage, sur à peu près la moitié de sa largeur, sont d'un aspect rocheux et inculte, et l'on est porté à croire que le reste du pays, en arrière, ne peut offrir aucun avantage à la colonisation. Cependant, si l'on s'éloigne quelque peu du rivage, du côté Est, on demeure étonné et même enthousiasmé d'y découvrir d'immenses plateaux de belle terre, légèrement ondulés, où le sol est des meilleurs pour la culture des grains les plus difficiles à récolter. Ce sol est composé de terre grise, forte, argileuse et recouvert d'un humus de quatre à huit pouces d'épaisseur. Il n'y a que sur le premier et le deuxième rangs que l'on remarque des montagnes d'une hauteur de 150 à 400 pieds, occupant environ un quart de ces deux rangs. Tout le reste du terrain, de même que sur les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> rangs, (quoique coupé ici et là par de petits rochers), peut être considéré de première classe pour les fins de la colonisation.

Environ les deux tiers de ce canton ont été ravagés par le feu, la partie Nord depuis 18 ou 20 ans, la partie Sud à une époque postérieure (7 ou 8 ans). La pousse nouvelle, dans ces brûlés, consiste en tremble, bouleau, peuplier, saule et cerisier. Le tiers centre est couvert de beau bois vert, d'une belle pousse et de toutes les essences, telles que épinette blanche, cèdre, sapin, bouleau, épinette rouge, pin rouge, cyprès, pin blanc, érable, cormier, aulne et coudrier. Le bois principal varie d'un diamètre de 10 à 30 pouces, mais la presque totalité du bois de pin propre

---

au commerce a été manufacturée par les porteurs de licences ; et la preuve en est dans le fait que, depuis plusieurs années, on n'y établit plus de chantiers.

Ce terrain est avantageusement arrosé par les petites rivières "Young", "Lavallée" et "Grier," et aussi par de nombreux ruisseaux, dont les bords sont très peu élevés en beaucoup d'endroits ; il offre un sol incomparable pour la culture du foin. Sur la première de ces rivières, des travaux assez considérables ont été faits, sur un parcours de 12 à 15 milles, pour faciliter la descente des billots : de même pour la seconde, mais sur une distance de quatre à cinq milles seulement.

Sur chacune de ces rivières, il sera facile d'obtenir des pouvoirs d'eau, en construisant des chaussées sur les petits rapides. Ces pouvoirs d'eau ne seront pas considérables, mais ils suffiront cependant aux besoins des futurs colons, pour l'établissement de moulins à scie et à farine.

Les propriétaires des limites qui exploitent le bois de commerce à 12 ou 15 milles à l'Est du Lac, ont fait défricher deux chemins qui traversent la partie arpentée, de l'Ouest à l'Est ; ces chemins sont très praticables, principalement celui qui passe dans les environs de la "Crique Young," et la traverse sur le 3e rang où un pont du coût de 200 à 250 dollars a été construit, l'été dernier, en remplacement d'un autre qui était en ruine. Celui qui a son point de départ sur le lot No. 18 du 2e rang, n'est pas aussi fréquenté, mais il est dans un état passable, et sera d'une grande utilité pour les nouveaux colons.

Le long de ces chemins et dans beaucoup d'endroits, dans le brûlé, j'ai remarqué que le foin naturel, le mil et le trèfle blanc y poussaient abondamment. J'ai mesuré du mil de 58 pouces, ayant un épi de 7 à 8 pouces de longueur.

Il y avait 18 colons établis dans ce canton l'été dernier ; plusieurs d'entre eux ont des défrichements assez considérables, lesquels sont approximativement indiqués sur le plan. Les messieurs Grier ont deux fermes établies sur les 3e, 4e et 5e rangs, où la culture de l'avoine, des pois et des pommes de terre se fait en grand. Ces messieurs emploient 5 ou 6 hommes spécialement pour la culture. Ils y tiennent 75 à 80 chevaux et 18 à 20 vaches à lait qui paccagent dans les brûlés avoisinants. Ces animaux étaient tous en parfait état l'automne dernier. Pendant l'hiver, les chevaux sont employés aux travaux des chantiers. Ces fermes, ainsi que celles des autres colons, produisent de grandes quantités de foin qui se vendait, l'automne dernier, 35 et 40 piastres la tonne.

---



---

## CANTON GUIGUES.

La partie arpentée par moi, dans ce canton, représente une superficie de 28,842 acres, y compris 1,373 acres pour l'usage des chemins. Le caractère physique en est des plus convenables au progrès de la colonisation. Le terrain, en général, est légèrement ondulé, pour ne pas dire très uni. Le sol, composé de terre grise, argileuse, mélangé en beaucoup d'endroits de terre noire, est des plus propices à la culture des céréales. Sur le sommet des petites élévations, on remarque des terres jaunes, grasses et sablonneuses.

La moitié Sud de ce canton a été ravagée par le feu, il y a vingt ans. Cependant, sur les 7e, 8e et 9e rangs, dans les endroits bas et très unis, il y a des lisières de plusieurs centaines d'acres qui ont échappé à l'incendie, et où la forêt est primitive. La pousse nouvelle, dans les brûlés, est identique à celle du Canton Fabre, mais on remarque plus communément des circuits, d'une étendue variant de 5 à 10 acres, qui sont de véritables prairies où le foin naturel pousse en abondance.

La partie Nord est encore couverte de beaux bois verts, tels que épinette blanche, cèdre, sapin, pin rouge et blanc, bouleau, tremble et merisier blanc; ce bois varie d'un diamètre de 10 à 35 pouces. Il y a aussi, le long des ruisseaux, beaucoup d'aulnières où la culture du foin donnera des rendements considérables.

Dans la partie Nord, et surtout dans le voisinage de la rivière des Quinzes, il y a encore une certaine quantité de bois (pin rouge et pin blanc) propre au commerce.

La "Rivière à la Loutre," qui arrose la partie Sud-Ouest de ce canton, est un cours d'eau d'une largeur moyenne de 100 pieds, navigable, sans interruption, sur un parcours de 9 à 10 milles de son embouchure, tant que le niveau du lac n'est pas très bas. Elle sert de voie de communication aux nouveaux colons qui vont s'établir dans ces endroits. Il n'y a pas de montagne dans ce canton; on remarque seulement quelques petits rochers, de peu d'étendue, sur les quatre premiers lots des 6e et 7e rangs, près de la ligne extérieure Sud, et sur les dix ou douze derniers lots des 8e et 9e rangs, près de la Rivière des Quinze.

Cette dernière rivière, qui forme la limite Nord du canton, est la continuation de la rivière Ottawa; elle a une largeur de 8 à 15 chaînes dans les eaux mortes. Il y a deux chûtes sur le 4e rang et quatre sur le 5e rang, pouvant fournir, avec avantage, des pouvoirs d'eau très importants. Sur les 8e et 9e rangs, il y a plusieurs rapides et cascades qui sillonnent à travers plusieurs îles.

---

Il y a, sur les 6e et 7e rangs, trois petits lacs où le brochet est en abondance. Le lac Sasaganigou, situé à la profondeur du 9e rang, m'a paru d'une étendue assez considérable, (4 ou 5 milles de longueur) possédant des îles et des baies. Le brochet, la truite, le poisson blanc et le doré s'y trouvent en quantité. Les bords de ce lac sont élevés par endroits, tandis qu'ailleurs, c'est une belle grève de sable. Des chaussées ont été construites à sa décharge pour y retenir l'eau et faciliter la descente des billots jusqu'à la rivière à la Loutre.

Depuis l'année dernière, 18 ou 20 colons ont commencé des défrichements sur les 4e et 5e rangs. Ils sont tous très encouragés, tant par la qualité du sol que par la nature du climat. La majeure partie d'entre eux ont déjà de 10 à 15 acres en culture, et les autres davantage.

Les MM. Gillies et frères ont une ferme de 35 à 40 acres sur les 6e et 7e rangs. Il y a quatre ans, les bâtisses ont passé au feu; et, depuis cette époque, on n'y fait que la culture du foin pour l'usage des chantiers. L'été dernier, 30 à 40 chevaux ont eu un bon paccage dans les environs.

En résumé, ce canton présente tous les avantages désirables pour la colonisation : sol très fertile et facile à défricher. Il n'y a pas de roche, à tel point que j'ai été obligé, en certains endroits, d'en faire transporter d'une distance de plus de deux milles pour établir des bornes. Je ne crains pas d'ajouter que c'est un des plus beaux cantons à coloniser qui existent dans la province de Québec. Et maintenant que nous avons des communications faciles et directes avec les centres commerciaux, il ne manquera pas d'être colonisé promptement, surtout s'il faut en juger par le progrès et l'avancement de son voisin le canton Duhamel.

En effet, il n'y a que deux ans que ce dernier est arpenté, et déjà il contient plus de cent colons résidants, tandis qu'un plus grand nombre d'autres y ont pris des lots et les font défricher, en attendant de s'y rendre eux-mêmes avec leur famille. De plus, on a construit, depuis dix-huit mois, à "la baie des Pères," une église de 45 x 90 pieds, un presbytère de 36 x 45 pieds, à trois étages, un hôpital de 45 x 95 pieds aussi à trois étages, plus une vingtaine de maisons avec leurs dépendances, le tout formant un village coquet et pittoresque qui offre un magnifique coup d'œil.

Près du village, on a aussi construit un moulin à scie et à farine ainsi qu'un quai de 400 pieds de longueur.



## APPENDICE No 22.

Extrait du rapport de l'arpentage de partie du nouveau canton Boisclerc, par J. L. Michaud A. P.

La superficie du terrain arpenté est de 8,702 acres.

La rive Nord de la rivière Ottawa qui limite ce canton au Sud, est bordée d'une montagne d'une hauteur variant de 50 à 200 pieds dont le sol est pierreux et inculte, si ce n'est dans le rang de la rivière Ottawa, où le terrain est plat et bon et peut être cultivé avec avantage.

Depuis la ligne centrale jusqu'à l'extrémité Est du canton, le sol, quoique onduleux, est de première classe et très favorable à la culture. Cette partie du canton est bien boisée. Les principaux bois de commerce sont le pin jaune, la pruche et le chêne ; l'érable domine en quelques endroits ; on y rencontre aussi du bois blanc, de l'orme, du merisier, du pin blanc et du cèdre. Il y a été fait, cet hiver, un chantier assez considérable de pin.

Depuis la ligne centrale jusqu'à la limite Ouest du canton, le terrain est très montagneux et peu avantageux pour la colonisation ; mais, en avançant vers le Nord, le terrain est plus uni et le sol meilleur. Dans cette partie du canton et plus au Nord et à l'Ouest, le feu, il y a quelques années, a détruit tout le bois ; on y rencontre une nouvelle pousse de tremble, de bouleau, de chêne et de pin de deux à six pouces de diamètre.

Un grand chemin d'hiver traverse la rivière Ottawa, vis-à-vis le lot No 8 ; c'est par ce chemin que l'on transporte les approvisionnements des nombreux chantiers du haut de l'Ottawa et de ses tributaires.

## APPENDICE No 23.

Extrait du rapport de l'arpentage du canton Hincks, par Jas. McArthur, A. P.

La surface du sol, dans ce canton, est inégale et pierreuse, et couverte d'un grand nombre de lacs ; la partie cultivable ne peut-être estimée à plus de 40 0/0 ; mais, en revanche, elle est d'une grande fertilité et les moissons y sont excellentes. En maints endroits, la terre est couverte de roches en abondance ; les pierres de l'intérieur sont de formation hypozoi-que, comprenant le granit, le gneiss, etc., la pierre calcaire primitive, en masses irrégulières, quelquefois grossièrement stratifiée, rayée de veines de phosphate, de mica, de plombagine, ce qui peut acquérir de la valeur lorsque le chemin de fer projeté d'Ottawa aura facilité les communications.

Les essences de bois que l'on rencontre sont l'érable, le bouleau, le bois dur, le frêne, qui sont d'une belle venue et de bonne qualité. Le bois de pin a été presque tout enlevé, n'y ayant jamais existé d'ailleurs que disséminé parmi les autres essences et jamais à l'état de forêt continue.

Le cordon entre les rangs 8 et 9 passe le long de la ligne de division des eaux de la Lièvre et de la Gatineau, séparant ainsi le canton Hincks en deux parties distinctes. La partie arrosée par la Lièvre est d'accès très difficile, les communications ne pouvant se faire, hiver comme été, que par le grand Lac "Poisson Blanc." Malheureusement, les grand vents sont fréquents sur ce lac, et la glace n'offre de sûreté pour les voitures que vers le 15 janvier de chaque année. Le besoin d'un chemin reliant les établissements du Puisseau Gatineau à ceux du Lac Ste-Marie se fait vivement sentir : il en est de même pour les établissements de la Lièvre. L'absence de chemins de communications, dans ces localités, est la seule cause du ralentissement de la colonisation de cette partie de Hincks arrosée par la Lièvre.

#### APPENDICE No 24.

Extrait du rapport de l'arpentage du canton Kiamika, par N. C. Mathieu,  
A. P.

.....  
Depuis la ligne centrale jusqu'à la limite Nord du dit canton, les lots, de chaque côté de cette ligne, sont en général très raboteux et rocheux, mais très riches en bois mêlé, tel que pruche, orme, épinette, frêne, cèdre, bois blanc, pin, merisier, sapin et érable ; le sol est bon. Les lots partant de la dite ligne centrale allant franc sud, constituent un terrain très raboteux et rocheux. De chaque côté de la dite ligne, le bois dominant est le bois mou ; le sol est bon.

Les lots situés de chaque côté de la rivière Kiamika sont de premier choix, tant en ce qui a trait au sol qu'à la qualité du bois. Le bois dominant est le frêne, l'orme et l'érable, et les lots sont presque tous unis. Monsieur Dufort, de Montréal, a construit dernièrement un moulin à scie et à farine sur le beau et magnifique pouvoir d'eau situé sur les lots Nos. 13 et 14. Ce moulin sans aucun doute, contribuera grandement à favoriser la colonisation.

## APPENDICE No 25.

Extrait du Rapport du relevé de la " Rivière à l'Ours " et de ses tributaires, Geo. E. McMartin, A. P.

La région arrosée par cette rivière est pierreuse et couverte de montagnes. Le " Lac à l'Ours " est environné de petites montagnes, et la contrée, dans son aspect général, est accidentée. Plusieurs îles embellissent ce lac et donnent aux paysages environnants une apparence qui charme la vue. Il existe aussi, aux alentours, quelques petits lacs, et les rivages des cours d'eau ont une hauteur moyenne de six à huit pieds.

Bois—Si on calculait la valeur du bois de pin qui a été descendu dans la Rivière à l'Ours, on arriverait à des millions de dollars, et pourtant on est encore loin d'avoir enlevé tout celui qui y existe. On y rencontre aussi l'épinette blanche et rouge, ainsi que le bois franc et le sapin, ces derniers en quantité considérable.

Sol.—Le sol se compose de terre sablonneuse, argileuse et graveleuse. Près des lacs et des ruisseaux " Bouleau " et " Kennedy," il est de très belle qualité ; mais, près du ruisseau " Benjamin," il devient sablonneux et peu propre à y attirer la colonisation.

Pêche et chasse.—Le poisson existe en abondance dans le " Lac à l'Ours " ; on y trouve la truite, le doré, l'achigan, etc. Les cours d'eau sont moins fréquentés, pour la raison que le courant y est assez rapide et les fosses peu nombreuses, et on peut aussi ajouter, parceque la descente des billots s'y fait sur une grande échelle,

Si j'en juge par ce que j'ai pu constater durant mes opérations d'arpentage, le gibier est loin d'être abondant dans cette région.

## APPENDICE No 26.

Extrait du rapport du relevé de la "rivière à la Chienne," par Jas. Barnard, A. P.

Le cyprès, le tremble et le bouleau sont les seules essences que j'aie rencontrées sur cette rivière en quantité notable. Les quelques pins qu'on y voit sont des débris échappés aux ravages d'une incendie, lequel aurait balayé ce territoire d'une façon désastreuse pour le commerce de bois, il y aurait environ vingt ans.

Le sol, autant que j'ai pu en connaître sous une couche de trois pieds de neige, paraît être de bonne alluvion, sur une étendue de cinq milles

de front et d'un mille en profondeur, à l'embouchure de cette rivière, si j'en juge par l'apparence de la végétation qui consiste en grandes herbes de prairie, en frênes épars et en aulnaies. En arrière, c'est un terrain onduleux et des côteaux qui paraissent être de terre jaune de bonne qualité, par l'abondance d'aulnaies qu'ils produisent. Le pimбина, indice d'un bon sol, s'y rencontre en maints endroits. L'absence de roches est remarquable.

Pour juger de la fertilité du sol, je crois suffisant de faire remarquer qu'en outre de la présence de terres fortes que j'y ai notée, tout le territoire avoisinant cette rivière et dévasté par le feu depuis peu d'années est presque partout, recouvert d'une épaisse végétation.

En somme, je crois qu'il y a, sur les bords de la rivière à la Chienne, une étendue suffisante de bonnes terres pour y asseoir une paroisse prospère.

---

#### APPENDICE No. 27.

Extrait du rapport de lotissement et de relevé de lacs et de rivières dans une partie de la seigneurie de Batiscan, par Raoul Rinfret, A. P.

Les lots, du No 14 au No 30, sont impropres à la culture, comme je le constatais dans mon rapport au Département des Terres de la Couronne fait en janvier 1888, en disant : " Le terrain compris entre le lac Roberge d'un côté, et les lacs Caribou, Jean-Baptiste et Clair de l'autre, est montagneux et peu propre à la culture." Il est couvert, dans la partie Nord-Est, le long du Lac Roberge, de merisier et d'érable, et, dans sa partie Sud-Ouest, le long des lacs Caribou, Jean-Baptiste et Clair, d'épinette blanche et de sapin. Si le lotissement de ce terrain est fait, les lots se vendront, surtout pour le bois de chauffage et les érablières qui s'y trouvent. La colonisation de ce terrain sera beaucoup facilitée par le chemin que le gouvernement provincial y a fait faire en 1887.

Il y a, sur le lot No 17, rang IV, une carrière de pierre calcaire exploitée comme pierre à chaux.

---

#### APPENDICE No. 28.

Extrait du rapport du relevé de la rivière Mattawin et de ses tributaires, par J. Barnard, A. P.

En général, ce pays m'a paru propre à la colonisation.

## APPENDICE No. 29.

Extrait du rapport de certains relevés de rivières et de lacs, dans le comté de Portneuf, par J. M. Croteau, A. P.

Le sol de la contrée que j'ai parcourue est de formation granitique, montagneuse, et tout à fait impropre à la culture. Le bois est très petit.

Le sapin, l'épinette et le bouleau sont les essences qui y dominant.

Le climat m'a semblé être le même que celui des environs de Québec.

Les rivières et les lacs abondent en poisson. Les espèces qu'on y rencontre en plus grande quantité sont la truite et le gougeon.

## APPENDICE No 30.

Extrait du rapport du relevé de la rivière Métabetchouan, par J. M. Croteau, A. P.

Le sol de la contrée que j'ai traversée est tout-à-fait impropre à la culture et un peu montagneux ; ces montagnes sont de formation granitique. Le bois est très petit, et sans valeur pour le commerce ; le bouleau, le sapin, l'épinette (rouge et blanche), sont les essences qui y dominant.

Le climat m'a semblé être beaucoup plus froid que celui des environs de Québec.

## APPENDICE No. 31.

Extrait du rapport de l'arpentage du bras Nord de la rivière Sainte-Anne, par Eugène Fafard, A. P.

L'aspect du terrain avoisinant le bras Nord-Est de la rivière Sainte-Anne, dans cette partie, est très pittoresque. La rive droite, au côté Est de la rivière, est un plateau de terrain assez uni. Si j'en juge par la qualité du sol et du bois, et par la satisfaction apparente des quelques colons qui habitent cette partie du pays, et qui sont au nombre de sept, ce terrain est bon.

Ce plateau de terrain a une largeur moyenne de dix arpents. Il est cependant retréci, en remontant vers les "Fourches," par les montagnes dont les hauteurs augmentent graduellement et qui s'approchent toujours de plus en plus de la rivière. Les montagnes, sur la rive gauche

---

touchent toutes plus la rivière que sur le côté opposé. Il n'y a pas de terrain en culture de ce côté, à part toutefois une ou deux langues de terre, formés par des sinuosités où pousse le foin.

Le sol est sablonneux, d'une terre assez grasse, plus ou moins pierreuse. Les bois qu'on y rencontre sont mêlés : érable, merisier, hêtre, orme et épinette, ce dernier domine. Les colons à qui j'ai eu occasion de parler, me disent que, durant l'été, cette rivière abonde en poisson et qu'on y prend de la truite en grande quantité, mais qu'elle est généralement petite.—J'ai appris aussi qu'un Monsieur de New York, un artiste peintre, paraît-il, du nom de Grace, a été si charmé par la beauté du site, et les attraites enchanteurs de cette contrée, qu'il s'est acheté une propriété près de l'endroit appelé les "Fourches," et y vient passer la belle saison avec sa famille depuis une couple d'années.

A partir de l'endroit appelé les "Fourches," en remontant vers les lacs que j'ai arpentés jusqu'à la fin de mon relevé, la rivière, à part quelques courtes distances en eaux mortes, tel qu'indiqué dans mon livre de notes, est encaissée entre les montagnes et brisée, sur tout son parcours, par une suite de rapides.

La décharge même du lac C ne se fait que sur un échelon de rochers à pics, minés par le temps et les eaux. Longeant le tributaire du bras N. E., depuis sa décharge en remontant vers les lacs A. B. C., le terrain est surtout très montagneux, le sol inculte.

Les principaux bois sont le sapin, le bouleau, l'épinette, ce dernier étant trop petit pour les fins de construction.

En général, dans cette deuxième partie, le terrain est montagneux et inculte, le bois, qui est en grande partie le sapin, est de trop petite dimension pour être d'utilité.

La grande quantité des lacs et leur proximité les uns des autres font du terrain un magnifique endroit de chasse et de pêche ; mais, malheureusement, il y aura toujours grande difficulté pour les amateurs de s'y transporter.

Dans ces lacs, il y a de la truite mais en petite quantité et d'une grosseur moyenne.

De l'endroit appelé les "Fourches," en suivant le bras de rivière et remontant vers la décharge, au lac Crapeaud, le bois, dont l'épinette est l'espèce dominante, est d'une meilleure qualité, d'une grosseur moyenne, et très convenable pour la construction.

## APPENDICE No 32.

Extrait du rapport du relevé de la rivière Talayarde, par N. J. E. Lefrançois, A. P.

L'aspect général du terrain, de chaque côté de cette rivière, est très rocailleux et montagneux dans toutes les directions. Le sol consiste généralement en terre jaune très rocheuse, et, j'oserais dire, tout-à-fait impropre à la culture. La forêt est généralement composée de sapin, de bouleau, d'épinette et de merisier d'un diamètre moyen de 10 pouces. Le sapin est l'essence dominante.

## APPENDICE No 33.

Extrait du rapport de l'arpentage de la " Rivière Mauvaise " et de ses tributaires, par N. J. Emile Lefrançois, A. P.

La contrée arrosée par ces rivières est très rocheuse et montagneuse dans toutes les directions.

Le sol est généralement sablonneux. Les essences forestières sont le sapin, le bouleau, l'épinette et le merisier, d'une grosseur les rendant propres à être convertis en bois de commerce.

Cette rivière, connue sous le nom de " rivière Mauvaise ", serpente vers le Sud-Est jusqu'au " Bras Nord-Ouest " de la Rivière Sainte-Anne et est alimentée par quinze principaux lacs dont j'ai fait les mesurages, moins le " Ruisseau Noir " qui est assez considérable, mais qui se trouvait au delà des limites que l'on m'avait tracées.

Quant au climat, nous avons remarqué à peu près les mêmes changements de température que ceux que l'on éprouve dans les environs de Québec.

## APPENDICE No 34.

Extrait du rapport de l'arpentage d'une partie des cantons Dalmas et Taillon, par Geo. B. du Tremblay, A. P.

Le terrain que j'ai arpenté a une superficie de 30,952 acres, 8 perches et se trouve sur la latitude moyenne de 48° 45' environ, à 4 heures 45 minutes de longitude.

---

Je suis heureux de pouvoir vous informer que ce domaine, ainsi que la contrée qui l'entoure, est supérieur à tous les terrains arables que j'ai arpentés jusqu'à présent. Je crois pouvoir assurer que, tant sous le rapport de la richesse du sol que par son étendue, cette contrée est merveilleuse et supérieure à toutes les autres terres du Lac Saint-Jean. C'est peut-être la contrée inhabitée la plus fertile et la plus avantageuse de notre province. C'est d'elle que le gouvernement peut attendre les plus beaux résultats pour le développement de la colonisation.

Il est hors de propos d'entrer ici dans les détails du " Field Book " relatifs à la qualité de la terre, aux essences forestières, à la topographie, etc., parce que ces terrains sont uniformément plats, de même terre forte, argileuse, très fertile et couverte de toutes les essences de gros bois qui croissent sur un sol végétal ou d'alluvion. Une minime partie cependant, en front au Canton, telle que montrée sur le plan, est en terre jaune ; ici seulement, dans ce terrain, le cyprès et le pin rouge croissent en assez grande quantité et deviennent très gros. Les autres essences dont est composée la forêt, partout ailleurs, sont l'épinette blanche, l'épinette rouge, l'épinette noire, le sapin blanc qui pousse dans les terres froides et humides, et une autre espèce de sapin (*pinus lambertina*) qui atteint d'énormes proportions. L'épinette blanche est l'essence la plus commune et atteint souvent 35 pouces de diamètre. Il y a, dans le voisinage de la Petite Péribonka, beaucoup de trembles et de peupliers du Canada qui sont de belles dimensions.

La forêt des bois durs se compose de merisier qui est énorme, de bouleau, blanc et rouge, franc frêne, aulnes communs, cormier, frêne rouge, frêne de savane, frêne noir, merisier blanc, petites merises, plaines bâtardes, saule noir et vinaigrier.

Les gros bois qui composent la forêt sont remarquablement clair-semés ; mais, à leurs pieds croissent vigoureusement des gadelliers, groseilliers ou des buissons.

Heureusement, et en opposition au vilain spectacle qui s'offre partout ailleurs au Saguenay, le feu n'a pas encore pénétré dans ces belles forêts.

Le bois de commerce, surtout le pin, a été manufacturé ; j'ai été étonné de voir, à l'intérieur et au nord du canton, des restes de vieux chantiers dans des endroits pour lesquels il ne paraîtrait pas y avoir jamais eu de licence de coupe de bois accordée.

Je n'ai jamais vu une contrée mieux arrosée que celle-là par une foule de petites rivières, de ruisseaux et qui coulent tous sur de la terre forte et



sur des lits très bas. Les rives n'en sont pas à-pic et n'ont pas de berges. Les grandes rivières peuvent, par leurs chûtes, devenir des moteurs hydrauliques très puissants.

Ce domaine fertile, pittoresque et d'avenir s'étend jusqu'à 45 milles environ vers le Nord. J'ai vu moi-même du point où j'étais, le Lac Saint-Jean à 14 milles de distance et l'immense plaine s'étendant, en tous sens, à perte de vue sans interruption.

Nous pouvons compter, au nord du Lac Saint-Jean, sur une étendue de quelques 3600 milles carrés de terre arable, absolument plane, franche et fertile où cinquante paroisses peuvent facilement trouver place.

Je ne crois pas qu'il y existe aucun minerai. Cependant, j'ai remarqué, dans le canton Taillon, un minerai de marne qui m'a paru précieux pour l'agriculture et qui peut souvent remplacer le plâtre. Dans tous les cas, il serait d'un usage immédiat pour blanchir les maisons tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Je n'ai pas trouvé de pierre à chaux ; mais, sur les affleurements des bords de la Grande Péribonka, il y a de belles pierres à bâtir, d'une couleur rose. On voit aussi, presque partout, des dépôts de sédiments qui constituent de bons matériaux pour la fabrication de la brique commune. A la " Rivière aux Cochons ", il y a une abondance d'argiles et de sédiments très fins et réfractaires, propres à faire de la brique de qualité supérieure et des poteries communes.

Ce territoire jouit d'un climat magnifique. La vaste nappe d'eau du Lac Saint-Jean, en répandant ses vapeurs bienfaisantes, joue un rôle de climatologie important. Une autre cause qui plaide en faveur de la température de cette région, au point de vue agricole et surtout au point de vue de la maturation des céréales, c'est la longueur des jours d'été.

#### APPENDICE No 35.

Extrait du Rapport de l'arpentage d'une partie du canton Kénogami, par Jean Maltais, A. P.

.....

Le terrain arpenté et subdivisé comme je viens de le mentionner, est assez propre à la culture, surtout dans la partie arpentée des 4ième et 5ième rang du côté de Labarre, où les lots sont très propres à la culture et bien boisés. Le sol est composé, dans ces endroits, de terre jaune et noire et la plus grande partie du sol, ailleurs, est composée de terre jaune et grise et rocailleux en différents endroits :

L'aspect de cette partie du canton Kénogami est montagneux et onduleux en général. Ces lots seront bientôt vendus, parce qu'ils sont à proximité du chemin de fer en construction qui doit passer dans ce canton dans le cours de l'année prochaine. Il y a encore beaucoup de bois de commerce sur une grande partie de ces lots ; l'épinette blanche à billots, le jeune pin, l'épinette rouge, le bouleau, le merisier, le cèdre, l'épinette noire et le sapin. Il y a aussi du minerai de fer sur les bords du lac Long et de la pierre à chaux près de la ligne centrale.

Ce terrain est arrosé par le lac " Long," le lac Kaskouia, la rivière Kaskouia et plusieurs autres petits lacs et ruisseaux ; les eaux de ces lacs et de ces rivières sont pures et saines. Le cours de la rivière Kaskouia est presque en eau morte, et le terrain est plat de chaque côté.

La superficie du terrain que j'ai subdivisé en lots de ferme, dans ce Canton, est de 18,000 acres.

---

#### APPENDICE No 36.

Extrait du rapport de l'arpentage d'une partie du canton Ferland, par E. Boivin, A. P.

Cette partie du canton Ferland que j'ai arpentée en lots de ferme a une superficie totale de 26,200 acres. Ce canton se trouve sur les côtes de la Baie des Ha ! Ha ! à six milles du village de la Grande Baie, et à une hauteur d'environ cinquante pieds au-dessus du niveau de la Baie des Ha ! Ha !

Au point de vue géologique, le terrain du canton Ferland, a beaucoup de ressemblance avec celui des cantons Bagot et Chicoutimi, c'est-à-dire qu'il est généralement accidenté et brisé. On y rencontre de nombreux sommets de rochers, ou rocheux, surtout sur le parcours du chemin St-Urbain. Ces sommets, naturellement, empiètent sur le terrain colonisable. Dans mon opinion, j'ai estimé à 75 0/0 la proportion de terrain colonisable ou valable dans cette partie de canton.

Le sol, en général, est une terre jaune pesante et d'excellente qualité, quelquefois mêlée de sable jaune et gris ; le sous-sol, autant que j'ai pu en juger, est généralement sablonneux sur les hauteurs et argileux dans les vallées de rivières.

Les rangs Est et Ouest du "Bras Hamel" seront les premiers colonisés et ils sont aussi les plus avantageux. Lors de l'arpentage, il y avait déjà de 40 à 50 lots *marqués* par des paroissiens de la Grande Baie et de St-Alphonse.

Comme ces démarcations n'étaient que des commencements d'*abattis* pour quelques-uns, des poteaux ou des arbres marqués seulement pour d'autres, et que, pour en faire un rapport exact, il aurait fallu fractionner les lots, je n'ai pas cru devoir en tenir compte et cela du consentement des intéressés auxquels j'ai conseillé d'attendre pour acheter des lots réguliers aussitôt qu'ils seront mis en vente.

Un ancien chemin de chantier suit le long du Bras Hamel. Le temps a fait naître bien des obstructions sur ce chemin ; mais il est tout de même un bon et beau commencement de chemin que le Gouvernement pourrait parachever pour une somme relativement insignifiante. Il viendrait se joindre au chemin St-Urbain, à quelques vingt chaînes du canton Bagot.

Il existe, dans St-Alphonse et la Grande Baie, un élan notable pour coloniser de chaque côté du Bras Hamel ; mais les colons espèrent et demandent avec raison, que le Gouvernement leur vienne en aide pour l'ouverture de leur chemin.

Toute la partie sud du canton Ferland, c'est-à-dire depuis la limite nord de Boileau, jusque vers le lot No 40, est recouverte d'une belle forêt de bois vert. Le bois est sain et d'une venue remarquablement longue et droite. L'examen seul de cette superbe forêt, nous fournit une preuve irrécusable de la fertilité du sol.

Les espèces prédominantes sont le bouleau, le tremble, l'épinette, le sapin, le cyprès, le merisier, et le frêne des rivières. Ce bois mesure, en général, de 10 à 30 pouces de diamètre.

Depuis le lot 40, jusqu'à la limite Sud-Est de Bagot, le bois a passé au feu il y a une vingtaine d'années. La pousse nouvelle consiste en bouleau, tremble, cyprès, cerisier, saule, etc.

La maison Price Bros. & Co. a exploité le bois de commerce sur ce terrain, il y a plusieurs années. Mais la jeune forêt peut encore fournir quantité de bois de commerce tel que le tremble, le bouleau et l'épinette ; l'exploitation de ce bois procure beaucoup d'avantage aux colons.

M. Joseph Pilote a cédé sur sa ferme sur le chemin St-Urbain, un emplacement à M. François Gauthier qui y a construit un moulin à scie mu par la vapeur pour manufacturer du " bois de fuseau " avec le bouleau. Ce moulin est en opération depuis deux ans, et M. Gauthier y fait des affaires considérables. M. Gilbert Lavoie doit construire, dans le cours de l'été, un autre moulin à scie sur un des magnifiques pouvoirs d'eau du Bras Hamel.

## APPENDICE No. 37.

Extrait du rapport du relevé des rivières "Sainte-Marguerite," à la "Truite" et "Manitou," comté du Saguenay, par Gédéon Gagnon, A.P.

Rivière Sainte-Marguerite : - La rivière Sainte-Marguerite est navigable, pour les goëlettes et les bateaux, jusqu'au premier rapide. Près de l'embouchure, s'offre un tributaire, avec un bon pouvoir d'eau, ce qui facilitera l'exploitation du bois de commerce. La rivière Sainte-Marguerite, ainsi que ses tributaires sont bien boisés en bois de commerce, tel que épinette blanche, etc., de bonne qualité et en grande quantité, de 30 à 40 pouces de diamètre à la souche, et ce, depuis son embouchure jusqu'au Grand Portage, distance de 52 milles, sauf un espace de 9 milles, sur environ 1½ mille de profondeur, entre la rivière au Canard et la rivière Ochogan, ce territoire ayant été ravagé par le feu.

Le sol, sur ces 52 milles, est presque partout de terre glaise recouverte d'une épaisse couche de sable. En différents endroits, les montagnes se rapprochent de la rivière, et, en d'autres, elles s'en éloignent d'une vingtaine d'arpents.

Les endroits où se trouve le minerai de fer commencent à la rivière au Fer pour finir à la rivière Ochogan, distance de 18 milles.

Entre le premier rapide et le Grand Portage, se trouvent 25 remous propres à la pêche au saumon : ils sont indiqués sur mon plan.

Le long du Grand Portage, les bois sont mêlés, francs et mous, de moyenne pousse. Les terrains sont sablonneux et rocheux.

Outre le saumon, la rivière Sainte-Marguerite fournit le touradis, le brochet, l'alose, le poisson blanc, la carpe, le caplan, etc.

Depuis la rivière au Goujon jusqu'à la rivière à Gamache, distance de 21 milles, les montagnes sont généralement escarpées et les bois de petite et de moyenne pousse.

Sur tout le parcours de la rivière Sainte-Marguerite, on trouve, en différents endroits, des bancs de sable magnétique.

De la rivière à Gamache à la rivière Kamalatshinekikatest, distance de 24 milles, les montagnes s'aplanissent ; on voit partout des éboulis de sable, les plateaux s'étendant de 20 à 30 arpents, en différents endroits, et bien boisés en bois francs et bois mous, où l'épinette blanche, de bonne pousse, propre au commerce, se trouve en assez grande quantité. Les flancs des montagnes, au loin, ont été balayés par le feu il y a une quinzaine d'années.

Depuis la rivière de la "Montagne b'anche," jusqu'aux "Fourches,"

distance de 33 milles, le feu a exercé presque partout ses ravages. Les endroits épargnés fournissent des bois francs et des bois mous d'une grosse pousse ; dans certains endroits, on en trouve même ayant 15 à 20 ans d'existence.

Le dernier lac, dans la rivière Sainte-Marguerite, est entouré de hautes montagnes où se rencontre aussi le minerai de fer.

Aux "Fourches," près de la hauteur des terres, le climat est propre à la culture.

Rivière à la Truite.—Les bois sur cette rivière, depuis son embouchure jusqu'au lac à la Truite, ont été en grande partie détruits par le feu, dans le cours de quatre ou cinq années.

La principale charge de ces lacs est bien boisée, en bois de commerce tel que l'épinette blanche ; le terrain y est propre à la culture, de chaque côté, sur une longueur d'un mille environ. Ailleurs, les bois sont de moyenne et de petite pousse.

Le minerai de fer se trouve aussi sur les côtés Nord-Ouest et Sud-Est du lac à la Truite, tel qu'indiqué au plan. Le saumon ne va pas au-delà de la chute, à l'embouchure de cette rivière.

Rivière Manitou.—La rivière Manitou est une bonne rivière pour le bois de commerce. A l'exception des deux tiers environ de la partie Nord-Est du lac Manitou, qui ont été ravagés par le feu, on peut compter 50 milles, sur 4 ou 5 milles plus ou moins de profondeur, bien boisés en épinette blanche de 30 à 40 pouces de diamètre à la souche, autour des lacs et des tributaires, et le long de la rivière Manitou, laquelle rivière traverse des terrains sablonneux et susceptibles de culture, s'étendant à 15 et 20 arpents de chaque côté, surtout entre le lac Asec et le lac Manitou. Les alentours de ces lacs sont montagneux et rocheux et impropres à la culture.

Les remous ou endroits de pêche sont indiqués sur le plan.

La truite de la plus belle espèce, d'une longueur de 25 à 30 pouces, abonde dans la rivière entre les deux lacs, ainsi que dans le lac Manitou.

Les goëlettes et les bateaux peuvent pénétrer, à marée haute, jusqu'au rapide où se trouve un site avantageux pour un moulin : ce qui ne peut que faciliter l'exploitation du bois de commerce.

Conclusion.—Comme l'industrie du fer promet d'être, dans l'avenir, d'une grande importance pour le Canada, je crois devoir attirer sur ce qui précède l'attention du gouvernement,

---

Sur les rivières que j'ai arpentées, surtout la rivière Sainte-Marguerite, se rencontrent les plus purs minerais de fer.

Comme le bois se trouve en abondance partout, près des gisements de minerais, l'exploitation devra en être profitable, vu que l'on préfère, pour fabriquer ce fer, du charbon de bois, ce qui lui donne une qualité de beaucoup supérieure à celle que l'on obtiendrait avec la houille, et en élève par conséquent le prix.

La quantité peu considérable de combustible que requièrent les nouvelles méthodes, et le fait que, pour la production du gaz, employé comme combustible, la tourbe et autres combustibles à bon marché, sont également bons, sont autant de considérations qui doivent aussi fixer l'attention de ceux qui sont intéressés à développer les ressources du pays. Grâce aux avantages que présentent les nouveaux procédés de fabrication, ces dépôts de minerai de fer peuvent devenir des sources de fortune nationale, tandis qu'en se servant des méthodes ordinaires, il est à peine possible, au prix actuel du fer et de la main-d'œuvre, de faire concurrence aux produits que donnent les minerais beaucoup plus pauvres, exploités dans le voisinage des mines de houille.

---

#### APPENDICE No 38.

Extrait du rapport de l'arpentage des rivières Humqui et Sauvage, par John Hill, A. P.

J'ai fait le levé de la rivière Humqui depuis son embouchure jusqu'au lac Humqui, distance d'environ quinze milles. Cette rivière traverse un terrain très bien boisé ; le cèdre d'une très belle qualité y domine. J'ai remarqué, sur ses bords, plusieurs chantiers en opération : les gens y coupent du cèdre pour faire du bardeau et des dormants de chemin de fer.

J'ai fait le levé de la rivière ou ruisseau Sauvage, sur un parcours d'environ sept milles à partir de son embouchure.

Les bords de cette rivière, jusqu'à une distance d'environ trois milles de son embouchure, sont aussi bien boisés en cèdre, mais le terrain est ensuite savanneux et le bois y est de peu de valeur.

## APPENDICE No 39.

Extrait du rapport de l'arpentage d'une partie du canton Tessier, par John Hill, A. P.

Le terrain que j'ai arpenté est, pour la plus grande partie, de qualité supérieure ; toutefois le rang Sud-Ouest de la rivière Matane, se trouvant dans les escarpements du rivage de la rivière Matane, lesquels sont, en général, très élevés de ce côté, le sol y est, pour cette raison, peu propre à la culture ; cependant le terrain y est de première qualité et boisé en merisier, érable, etc. Mais le rang Nord-Est étant en grande partie formé par des pointes de rivière, et la rive de ce côté, étant bien moins haute, le sol y est éminemment propre à la culture, et de première qualité.

Le reste du canton, c'est-à-dire, les rangs 9, 10, 11, 12, 13 et 14, est un plateau très bien boisé où le sol est, en général, de première qualité. Le terrain arpenté se trouvant dans les limites de la maison Price Bro's, le bois de commerce, c'est-à-dire le pin et l'épinette, y est rare.

Je suis d'opinion que le meilleur moyen de développer et coloniser ce terrain, serait de continuer le chemin commencé le long de la rivière Matane ; puis, de ce chemin à l'intersection de la ligne entre les lots 12 et 13 de la rivière Matane, ouvrir une route qui suivrait cette ligne.

Cette route se trouvant à monter dans une coulée, on cotoyerait ainsi les côtes formées par la petite rivière Matane, sur le 8e rang, et par le ruisseau dit " Ruisseau à Gagnon ", sur le 6e rang de ce canton.

## APPENDICE No 40.

Extrait du rapport de l'arpentage d'une partie du canton Tourelle, par E. A. Le Boutillier, A. P.

.....  
La première partie de mon arpentage consistait dans le lotissement d'une partie des rangs 5, 6, 7, 8 et 9, le long de la limite Sud-Ouest du canton.

Sur cette partie, le bois est très long et en général d'une grosseur au-dessous de la moyenne, se composant, sur les rangs 5, 6 et 7, de sapin, d'épinette blanche, de bouleau et de merisier, et de sapin, d'épinette blanche et de bouleau sur les rangs 8 et 9. Le terrain est généralement propre à la culture partout, mais il est préférable sur les rangs 5, 6 et 7.

Les rangs 5 et 6 sont coupés par la petite rivière Sainte-Anne et le ruisseau " Patate " qui offre des côtes de 200 à 300 pieds de hauteur; mais étant très longues, la pente en est généralement peu rapide.

Sur les rangs 8 et 9, se rencontrent plusieurs savanes d'épinette noire, de peu d'étendue.

La deuxième partie de mon arpentage consistait dans la subdivision du rang du ruisseau " Castor."

Les terres, dans ce rang, sont très bonnes, surtout celles des lots 1 à 20. Le bois, très long et peu gros, se compose d'épinette blanche, de sapin et de bouleau. Le ruisseau " Castor," très gros vis-à-vis le lot 1, diminue soudainement sur les lots 8 et 9 : ceci est dû aux côtes dont le pied se rend jusqu'au ruisseau sur le lot 1, s'éloignant ensuite brusquement.

Je crois que pour obtenir le meilleur chemin pour se rendre au rang du ruisseau " Castor," il serait à propos de continuer le chemin existant actuellement entre le ruisseau " Patate " et le ruisseau " Tourelle," lequel atteint le troisième rang, à travers les rangs 3 et 4 pour parvenir au ruisseau " Castor," vers le lot 8. Tout en étant peu dispendieux et facile à entretenir, à partir du troisième rang, ce chemin aurait l'avantage d'être plus central et à peu près sans côte.

J'ai exploré la partie non arpentée, située entre le rang du ruisseau " Castor " et la partie que j'ai divisée à l'Ouest du canton, et je l'ai trouvée propre à la culture. Si ce n'était du ruisseau " Patate " qui la traverse et dont les rives, comme je l'ai déjà dit sont très-élevés, ce serait la plus belle partie du canton, surtout du côté Sud-Ouest du ruisseau. Il est probable qu'il deviendra nécessaire de subdiviser prochainement ce territoire, car on y constate déjà des défrichements, notamment sur les lots 5, 6, 7, 8, 9 et 10 du rang 5, où ils sont considérables et il existe une route défrichée qui se rend jusqu'au rang 6, sur le lot 11.

---

#### APPENDICE No 41.

Extrait du rapport de l'arpentage des rivières Mont-Louis, Anse Pleureuse, " Pierre " et " Claude," dans le Comté de Gaspé, par E. A. LeBoutillier, A. P.

Autour du " grand Lac," le terrain est pauvre ; généralement des cœdrières ou des savanes d'épinette noire. La Branche Est de la Rivière Mont-Louis vient du Sud-Est sur un parcours d'environ 7 milles, puis tourne brusquement, à angle droit, et se dirige de l'Est. Le long de la



première partie, les terres sont riches en bois de toutes sortes et très propres à la culture. Il a été fait, l'automne dernier, en cet endroit, un chemin, occupant à peu près la position indiquée sur le plan, pour transporter les provisions aux chantiers de la rivière Magdeleine.

Il y a beaucoup de bois de commerce de toutes sortes le long de cette rivière.

La rivière "Anse Pleureuse" est petite, mais remarquable par ses chûtes dont une, dans la branche Ouest, a plus de 100 pieds de hauteur. Triste pays en haut de la fourche, mais beaucoup d'épinette propre au commerce. J'ai ensuite arpenté la rivière "Pierre." En partant de la mer, il existe une cédrière où la rivière se divise en plusieurs bras ; et, avant d'arriver à la fourche, on rencontre plusieurs bonnes érablières. Le long de la charge du Lac du Mont-Louis et des lacs de la rivière "Pierre", le terrain est savanneux et le bois petit, consistant en sapin, épinette et cèdre. Entre les deux branches, se trouve un rang de hautes montagnes.

Le terrain est très bon jusqu'à la fourche, et l'on trouve plusieurs bonnes érablières. Depuis la fourche jusqu'au lac dans lequel la branche Est prend sa source, des bancs considérables existent qui se rendent à la rivière dont le cours est très rapide et où sont disséminées beaucoup de petites chûtes. On y trouve de l'érable, du merisier, du bouleau, de l'épinette et du sapin. La terre, sur les hauteurs, est assez bonne. A l'Est du lac de Claude, le terrain est montagneux, tandis qu'à l'Ouest, il est bas et savanneux.

#### APPENDICE No 42.

Extrait du rapport de l'arpentage d'une partie du canton Port-Daniel, par C. A. Bourget, A. P.

Le terrain, en général, est de bonne qualité et propre à la culture. Presque toute cette partie qui s'étend à l'Ouest de la branche Ouest de la rivière Port-Daniel, est certainement la plus avantageuse pour l'établissement des colons, le terrain étant assez uni et presque entièrement composé de terre forte, grise, brune, quelquefois rougeâtre.

Les essences sont l'érable, le merisier, le sapin, le bouleau, l'épinette ; il y a de beaux cèdres sur les lots 8, 9, 10 du 6e rang et 6, 12 et 15 du 7e.

Un chemin de première classe entre les lots 2 et 3, est ouvert jusqu'à la moitié du 7e rang, et ne présente pas une seule côte dans tout son parcours. Presque tous ces lots sont pris ; mais, malheureusement, j'ai cons-

taté qu'il y avait très peu d'améliorations faites par les colons ; les lots où les conditions imposées ont été remplies sont indiqués sur le plan.

La petite rivière Port-Daniel, que j'ai suivie depuis le front du 8e rang jusque près de l'arrière ligne du rang Ouest du Havre, présente un cours assez uniforme ; les bords, en certains endroits, en sont très escarpés et rocheux ; il n'y a pas de chute dans cette partie de la rivière ; mais, sur une partie des lots 10 et 11, elle se trouve resserrée dans un espace de quelques pieds seulement et présente des rapides très forts.

Entre les deux branches Est et Ouest de la rivière Port-Daniel, les essences dominantes sont le sapin, le merisier, le bouleau, l'épinette noire, quelques érables, et l'aulne commun en certains endroits. Le terrain est de bonne qualité, et l'on rencontre presque partout une terre jaune et grise où l'argile prédomine. Près de l'embouchure de ces deux rivières, s'étendent de magnifiques prairies, et les deux chemins d'hiver ouverts par les MM. King sur le lot 22 et plus à l'Est, pourraient, avec quelques légères réparations, devenir d'une grande utilité pour les colons ; mais, malheureusement, ici comme dans toute la Gaspésie d'ailleurs, la pêche avant tout, la culture des terres vient en second lieu et la colonisation fait peu de progrès.

Les 9e et 10e rangs sont montagneux et peu propres à la culture ; on peut toutefois en excepter le lot 19, qui est magnifique avec une belle exposition vers le Sud-Ouest. Mon rapport sur l'inspection particulière de certains lots que vous m'avez ordonné de faire se trouve à la fin du rapport général du canton.

A l'Est de la branche Est de la rivière Port-Daniel, le pays est plat ; si l'on en excepte quelques endroits le long de la rivière de l'Anse à la Barbe, et les Nos 27, 28, 29 et 30 sur la ligne de front du 6e, le terrain en général n'est pas d'aussi bonne qualité que dans la partie Ouest du canton ; ici, l'on rencontre une terre grise et jaune composée de sable en grande partie avec un sous sol rocheux, comme sur les lots 46, 47 jusqu'au lot 35 du 7e rang, et 39, 40 jusqu'au No 45 du sixième.

Ailleurs, comme sur les lots 46, 47, 48 et 49, c'est une terre de savane où quelques épinettes noires disputent le terrain à des sapins rabougris ; il faut cependant faire exception des lots 30. 31 jusqu'au No 39 du sixième où l'on rencontre l'érable, le merisier, le cèdre, l'épinette, le sapin et une terre rougeâtre grasse au toucher. On peut dire la même chose des lots 30, 31 jusqu'au 35 du 7e où il y a à peu près la même sorte de bois que sur les lots semblables du rang plus élevé. J'ai vu une certaine quantité de magnifiques épinettes sur le lot 33 ; j'ai constaté, sur le lot 40 du 7e,

les traces d'un ouragan allant du Nord au Sud ; plusieurs gros merisiers avaient été arrachés et jonchaient le sol de leurs débris.

Les troisième et quatrième rangs, traversés par la rivière de l'Anso à la Barbe, présentent à peu près le même caractère que ceux situés plus au Nord : terre de savane dans la partie Est, depuis le No 16 jusque près de la ligne de Comté. On y voit l'épinette noire en abondance entremêlée de sapins et de quelques cèdres ; plus à l'Ouest, c'est une terre brune en certains endroits, grise et jaune sur certains lots, quelquefois rocheuse, et, en général, de qualité médiocre. Le sapin, le merisier, le bouleau, le cèdre, l'épinette (petite) sont en abondance ; il y a peu d'érables. Les mêmes remarques peuvent s'appliquer aux 1er et 2e rangs. C'est une terre brune et rocheuse en général, mais on n'y rencontre pas de savane comme dans les autres endroits ; le terrain est plat, avec les mêmes essences à peu près que celles du 3e et du 4e rangs ; il y a peu de cèdres et d'érables.

J'ai rencontré bien peu de pins dans la partie arpentée ; mais il y en a en assez grande quantité dans la partie nord du canton, si l'on en juge par le nombre de billots qui se trouvent dans le Barachois. Je n'ai pas rencontré, dans tout le canton, le moindre indice d'un minéral quelconque, ni ai entendu dire qu'on en ait découvert des traces, si ce ne sont les carrières de pierre à chaux situées près du quai où elles existent en quantités immenses ; elles sont exploitées depuis quelques années seulement, et les produits transportés par des goëlettes à l'Isle du Prince-Edouard où il n'y a pas de pierre à chaux.

---

#### APPENDICE No 43.

Extrait du rapport de l'arpentage d'une partie du canton Colraine — par G. L. Taschereau, A. P.

Le terrain que j'ai parcouru, sauf une lisière longeant, du côté ouest, la rivière " Cold Stream " est généralement montueux, et, par la qualité et la nature des arbres qui y sont encore en faible quantité, (épinette, sapin et bouleau,) dénote un sol pauvre et peu favorable à la culture. De plus, le feu ayant dévasté toute l'étendue de ce terrain, ces bois sont de peu de valeur.

Les mines d'amiante de Thetford n'étant qu'à une faible distance (sept ou huit milles) et la conformation et l'apparence du terrain de Colraine étant bien semblables à celles du canton voisin, il pourrait se faire qu'une exploitation de l'amiante deviendrait avantageuse sur le théâtre de mes opérations, ce que je n'ai pu constater, vu la saison.

## APPENDICE No. 44.

EXTRAIT du rapport de l'arpentage du Canton New Richmond par Geo. P. Roy. A. P.

Le pays environnant la Petite Cascapédia est un dépôt d'alluvion formant, le long de la rivière, des pointes extrêmement fertiles. Selon l'ancienne subdivision, quelques lots seulement situés dans le sens de la rivière bénéficiaient de ces pointes, tandis que d'autres, placés en arrière, sur le penchant des montagnes, étaient presque inutiles avec le front au sud, coupés qu'ils étaient de ravins profonds d'où sortent les ruisseaux montrés sur le plan.

Quelques lots seulement, comme je le disais, bénéficiaient du bon terrain, de sorte que les colons de bonne foi, qui auraient colonisé ces lieux étaient menacés d'isolement et de tous ses désavantages : communications difficiles, chemins coûteux ; et, comme conséquence, travail peu rémunérateur.

La vallée de la Petite Cacapédia, formée, au front, d'un terrain assez égal, est bornée en arrière, à  $\frac{3}{4}$  de mille de la rivière, de montagnes escarpées qui couvrent plusieurs lots, rendus, par là même impropres à l'agriculture. Des coulées profondes coupent ces montagnes en plusieurs endroits ; ceci s'applique surtout au côté Est de la rivière. Le côté Ouest est moins montagneux, et sur plus d'un lot, il est facile de se rendre à l'arrière ligne.

Le saumon existe en certaine quantité dans la rivière ; mais la truite abonde, et, l'année dernière, plusieurs *sporstmén* venus de l'étranger, ont fait la pêche en cet endroit.

Du côté Ouest, le feu a détruit le meilleur bois ; toutefois il reste encore une quantité considérable de cèdres le long des ruisseaux ; mais, sur certains lots, on ne voit que du bouleau de petite dimension, tandis que sur d'autres, c'est à peine si l'on trouve autre chose que du tremble de 6 à 10 pouces de diamètre.

Du côté Est toutefois, sur les Rangs 7 et 8, il y a encore du bon bois de commerce, mais le pin a disparu complètement depuis plusieurs années, alors qu'il était très recherché pour le commerce des Indes Occidentales.

J'ajouterai quelques remarques sur chacun des Rangs, et les avantages qu'ils peuvent avoir au point de vue de la colonisation.

## RANG V, LOT NO. 13.

Longeant le Rang IV, ce lot est séparé en deux par le ruisseau Brulé, bordé d'une colline assez forte. Il devra être cédé comme compensation au propriétaire du lot 16, dont une partie était à l'Est de la rivière. La partie qui s'étend entre la Cascapédia et le Ruisseau est excellent pour le foin.

## LOTS 14-15-16.

Le terrain plan s'étend près d'un demi-mille de la rivière. L'arrière des lots est formé de collines peu élevées où le sol est bon.

Le lot No 17, qui longe la ligne du Rang 6, dont le front doit, de toute nécessité, rester au propriétaire du lot No. 18 de l'ancienne subdivision, a beaucoup moins de valeur que les autres pour cette raison; cependant, on a déjà fait application pour l'achat de ce lot.

Dans ce rang, le droit de pêche, des deux côtés de la Rivière, en face des lots 14-15-16 et 17, appartient au propriétaire du lot No. 17 de l'ancienne subdivision. Cet individu exigera peut-être, outre ce droit de pêche, une partie de l'un des lots réservés, égale à celle qu'il perd par la nouvelle subdivision.

## RANG VI, COTÉ OUEST.

Le lot No. 16 a le désavantage d'être coupé au front par la pointe d'une chaîne de collines qui s'étend presque au Coin Nord-Ouest du Rang 6.

Le reste du Rang plat au front, s'étend graduellement jusqu'en arrière, c'est-à-dire, jusqu'à la chaîne de collines que je viens de mentionner, et, de l'autre côté de laquelle le terrain devient meilleur. En somme, même avec ses inégalités de terrain, ce rang est excellent.

## COTÉ EST, LOT NO. 20.

Le bord de la Rivière est escarpé, mais, sur le haut de la colline, le terrain est plan sur un espace d'un demi-mille; et, de là, la surface se brise pour rester inégale jusqu'à l'arrière ligne. Ce lot est occupé et on a déjà fait quelques améliorations près de la ligne entre les rangs 5-6.

Sur le lot No. 21, il y a une bâtisse et un abattis assez considérable situé à l'embouchure d'une vallée qui s'étend jusqu'à l'arrière ligne qu'elle traverse sur le lot précédent.

Le reste du rang, plat au front, sur un espace d'un quart de mille, renferme ensuite d'excellent terrain cultivable, sur un espace d'un autre quart de mille, où les monticules commencent, couvrant un autre quart de mille, pour, de là, faire place à des collines abruptes dont les flancs nus et désolés chassent toute idée de culture.

L'arrière ligne des lots de ce rang est le pays le plus montagneux des environs; quatre ou cinq coulées la coupent: l'une d'elles, la plus au nord, est impossible à gravir, avec un flanc nu incliné de vingt degrés sur la verticale. Du côté sud, nous avons été arrêtés au pied par un précipice perpendiculaire de cent pieds de hauteur formé par une branche du ruisseau Brown. Rendu sur le côté nord de cette vallée, la ligne traverse quelques chaînes de terrain plan pour aller finir au fond d'une autre vallée à l'intersection de la ligne du septième rang.

#### RANG VII, COTÉ OUEST.

Un quart de mille de terrain plat en moyenne au front, et ensuite une succession de collines et de vallons, où le cèdre croit en abondance. Un peu moins favorable à la colonisation que le rang précédent, excepté le lot No. 20 qui contient une vallée large d'une dizaine de chaînes, et qui pénètre dans l'intérieur au delà de l'arrière ligne.

Le côté Est, comme le rang six, renferme, sur le bord de la rivière, un demi mille de bonne terre: mais, comme pour l'autre rang aussi, le terrain est montagneux à l'intérieur. Du haut de la seconde montagne, à partir du rang six, la vue s'étend au-dessus du pays environnant jusqu'au "Chics-chocs," dont on aperçoit les cimes blanchâtres, quarante milles plus à l'intérieur. La rivière, de cette hauteur, apparaît comme un ruisseau qui coulerait à peu distance du pied,

La descente de cette montagne vers une branche de "Mile Stream," est difficile et raide. Un poteau, échappé du haut, est descendu, la plus grande partie du chemin, à travers les arbres, sans rencontrer d'obstacles capables de l'arrêter.

Plus au bord, l'arrière ligne traverse encore des vallées profondes: mais, arrivé au huitième rang, les montagnes cessent pour faire place à un pays plus égal et où le terrain est plus facile à exploiter. Cependant, on n'arrive à l'arrière du lot No. 22 du rang huit, qu'en faisant le détour d'un monticule à pic situé sur la ligne entre les rangs sept et huit. Un chemin *de bois* suit le ruisseau du moulin à cet endroit.

Du côté Est, le bois, (épinette et cèdre avec quelques merisiers) fournit encore au commerce d'excellents produits. Toutefois, la vallée de la

rivière s'appauvrit chaque année ; il faut aller sur les hauteurs, en arrière, pour voir du bois de quelque valeur ; mais ce sera toujours un travail considérable et coûteux que de le faire arriver des hauteurs aux bords de la rivière.

#### HUITIÈME RANG, COTÉ OUEST.

Lot No. 18 : peu de platins, collines à pente assez douce, terrain en général inférieur. Dans ce rang, le dépôt d'alluvion commence au nord de ce lot, pénètre à l'intérieur un quart de mille sur le lot No. 20, et se termine à la rivière, au-dessus de la ligne du Canton. Le brûlé finit un peu au sud de ce rang qui produit du merisier, du gros cèdre et de l'épinette à billots.

Le côté Ouest, au sud, n'est pas très riche sous aucun rapport ; cependant, le cèdre qu'on y trouve lui donne quelque valeur. Quant au sol, comme partout ailleurs dans le canton, à part de rares exceptions, il est excellent, formé de terre jaune sur un fond argileux.

Plus au nord, le dernier lot du côté est, renferme entre les deux bras de la rivière, un plateau, où le sol est de qualité supérieure mais un peu humide.

Le côté Est de ce rang est certainement l'endroit le plus favorisé du terrain que j'ai arpenté.

Cependant, en général, aucun des lots arpentés ne peut faire ce que l'on appelle une belle ferme. La grande valeur de ces lots consiste dans les pointes de la rivière, où le foin viendra, comme dans les parties cultivées déjà, en grande abondance : ce sera l'attrait, avec le cèdre qu'on y trouve et le saumon que la rivière contient. De plus, comme le terrain colonisable aux environs de New Richmond est presque tout occupé, cette partie du canton sera bientôt réclamée par les colons ; et, déjà, plusieurs demandes ont été faites pour l'achat d'un certain nombre de lots.

La profondeur de l'eau, dans la Petite Cascapedia, est de trois à quatre pieds, et la largeur de la rivière de deux à quatre chaînes. Quelques petits rapides en troublent le cours de temps en temps, mais il n'y a aucun obstacle à la descente du bois qui s'y fera bientôt en quantité, d'ailleurs, aussitôt que les limites de MM. Girouard et Beudet seront exploitées, ce qui doit commencer sous peu si l'on en croit les rumeurs.

## APPENDICE No. 45.

TABLEAU SPÉCIAL des Officiers, etc., employés dans différents bureaux du Cadastre, pendant les douze mois expirés le 30 juin 1888.

Noms.	Localité—Emploi.	Traitement annuel.	REMARQUES.
MONTREAL.			
F. W. Blaiklock.....	Arpenteur et dessinateur.....	\$ 1,200.00	
G. A. Varin.....	Inspecteur.....	1,300.00	Employé du Département.— (Voir App. No. 1.)
TROIS-RIVIÈRES.			
L. O. A. Arcand.....	Arpenteur et dessinateur.....	1,200.00	
A. Lupien.....	Dessinateur.....	600.00	

D. C. MACKEDIE,  
*Comptable.*

E. E. TACHÉ,  
*Assistant-Commissaire.*

Département des Terres de la Couronne,  
Québec, 30 juin 1888.



## APPENDICE No. 46.

TABLEAU GÉNÉRAL donnant la superficie et le nombre de lots cadastrés par les bureaux du cadastre de Montréal et de Trois-Rivières, ainsi que par les arpenteurs qui ont opéré à prix fixe, du 1er juillet 1887 au 30 juin 1888.

Comté.	Localité.	Superficie des terrains cadastrés.			Nombre de lots entrés au livre de renvoi	Par qui cadastré.
		Acres.	Roods.	Perches.		
Bonaventure .....	Maria, Canton.....	45,120			772	Ls. O. A. Arcand.
do .....	Carleton, do .....	37,885			636	do
Drummond .....	Kingsey, do .....	51,000			919	J. B. O. Legendre.
Chicoutimi.....	Hébertville, Village.....	346			315	A. du Tremblay.
Compton .....	Compton, Canton.....	49,988			1037	J. P. B. Casgrain.
do .....	Clifton, do .....	66,420			788	do
do .....	Newport, do .....	70,400			739	do
do .....	Whitton, do .....	79,010			1076	do
Richmond.....	Windsor, do .....	80,000			1025	L. P. de Courval.
do .....	Stoke do .....	72,400			771	do
do .....	Windsor Mills, Village.	1 392			892	do
Témiscouata .....	Denonville, Canton.....	30 225			571	J. W. d'Amours.
do .....	Bégon (Ptie) do .....	34 346			602	do
Totaux .....		618 532			10143	

E. E. TACHÉ,

*Assistant Commissaire.*

Département des Terres de la Couronne,  
Québec, 30 juin 1888.

## APPENDICE No. 47.

RAPPORT DU GEOMÈTRE DU BUREAU DU  
CADASTRE DE MONTREAL.

E. E. TACHÉ, écr.,

Assistant-Commissaire des Terres de la Couronne, Québec.

MONSIEUR,

Conformément à votre demande du 9 de ce mois, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport qui suit, touchant les travaux effectués par le bureau du cadastre de Montréal durant l'année fiscale expirée le 30 juin 1888.

L'arpentage du cadastre du canton Stanstead, commencé l'année précédente, a été complété. En rapport avec cet arpentage, j'ai fait le relevé du lac Memphremagog, de la baie Fitch et de l'étang Lovering, lesquels servent de bornes à plusieurs lots dans ce canton. Le plan que j'en ai préparé, renferme au-delà de mille lots ou propriétés. Au cours de l'arpentage en question, j'ai relevé et mesuré cent un milles et soixante-huit chaînes (101 m., 68 chs.) de chemins, rivières et lacs, et j'ai pris quinze cent quatre-vingt-six (1586) angles. Dans la préparation du plan brouillon que j'en ai fait, les courses ont été réduites, calculées et construites par coordonnées rectangulaires (Lat. et Dep.)

— Six cent deux (602) lots de cadastre, dans la ville et le district de Montréal, ont été vérifiés et corrigés, et rapport de ces corrections vous a été fait dans chaque cas. Cinquante-cinq (55) subdivisions de lots, dans la ville de Montréal et ses environs, nous ont été soumises, et les certificats requis en pareil cas ont été remis à qui de droit.

Nous avons complété la réduction, à une échelle uniforme de 200 pieds au pouce, des plans du cadastre des quartiers St. Laurent, St. Louis et St. Jacques, ainsi que des plans de plus de soixante subdivisions de lots comprises dans ces quartiers, nous avons aussi fait une compilation analogue pour le plan du quartier St. Antoine. De plus, nous avons préparé, pour l'usage de ce bureau, une copie du plan de la seigneurie de Monnoir.

Dans l'accomplissement des devoirs inhérents à notre charge, à part des nombreux renseignements qui nous ont été demandés et que nous avons donnés touchant les affaires du cadastre, nous avons reçu et enregistré cent deux lettres, et en avons écrit et expédié cent sept.

Le tout respectueusement soumis par votre obéissant serviteur.

F. W. BLAIKLOCK, A. P.

Bureau du cadastre, }  
Montréal, 29 octobre 1888. }

## APPENDICE No. 48.

---

R A P P O R T

DE L'ARPENTEUR DU CADASTRE DES DISTRICTS  
DE TROIS-RIVIÈRES ET BONAVENTURE.

---

TROIS-RIVIÈRES, 4 juillet 1888.

E. E. TACHÉ, écr.,

Assistant-Commissaire des Terres,

Québec.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous faire un rapport détaillé, accompagné d'un tableau général, des travaux exécutés, dans le comté de Bonaventure, par le bureau du cadastre de Trois-Rivières, depuis le 30 juin 1887 au 30 juin 1888.

Le 6 mai 1887, je reçus de l'Hon. P. Garneau, Commissaire des Terres de la Couronne, instructions d'aller terminer le cadastre que j'avais commencé dans le comté de Bonaventure, et de m'entendre avec George P. Roy, écr., arpenteur, au sujet de l'engagement de mes hommes.

En conséquence, après m'être entendu avec ce dernier, je quittai Trois-Rivières, le 15 juin 1887, et me rendis à Carleton, dans le comté de Bonaventure, lieu de mes opérations. J'ai continué le cadastre des cantons Carleton et Maria que j'avais déjà commencé en 1883, et dont la partie alors cadastrée avait alors été soumise à l'inspection des propriétaires. J'ai fait le plan brouillon de Carleton, que j'ai soumis de nouveau à l'examen des propriétaires de ce canton, les 1er et 2 août 1887, après avis publics à cet effet, et j'ai ébauché celui de Maria qui a été exposé à l'examen des propriétaires du canton Maria, les 8 et 9 du même mois 1887, après avis publics à cet effet. Le 15 août, après avoir terminé l'arpentage qui me restait à faire dans ces cantons, je suis revenu à Trois-Rivières.

Durant mon séjour à Trois-Rivières, j'ai terminé le plan brouillon du canton Maria, déjà commencé à la Baie-des-Chaleurs. J'en ai ensuite dressé le plan officiel et fait le livre de renvoi original qui ont été transmis à votre département le 16 de février dernier.

Ce canton contient 700 parcelles ou désignations de lots, y compris les îles situées dans la grande rivière Cascapédia ; le tout couvrant une superficie de 45,500 acres.

---

---

Pendant le même laps de temps, j'ai dressé le plan officiel et fait le livre de renvoi original du canton Carleton, et les ai transmis à votre département le 16 février dernier.

Ce canton renferme 637 parcelles ou désignations de lots, couvrant une superficie de 36,835 acres.

J'ai rencontré beaucoup de difficultés à me procurer les noms des propriétaires, surtout dans les derniers rangs du canton Maria, et à effectuer l'arpentage des lignes extérieures, qui sont très-accidentées.

A part ce que ci-dessus mentionné, j'ai fait le relevé du chemin du gouvernement le long de la rivière Mekashui ; du chemin longeant la grande rivière Cascapédia, et de celui traversant le Rang Glenn, aussi le relevé d'une partie des lignes extérieures des cantons Carleton et Maria, sur un parcours de 19 milles et 52 chaînes, comprenant 159 courses ou stations.

D'après des instructions de votre département en date du 28 septembre 1887, j'ai fait le relevé du chemin de fer des Basses Laurentides, situé dans le comté de Champlain, depuis sa jonction à St Tite avec le chemin de fer des Piles, sur tout le parcours de la ligne qui se terminait alors le long de la rivière Ottawachiche, distance d'environ 21 milles. J'en ai dressé un plan brouillon qui a été transmis à votre département dans le cours du mois d'octobre 1887.

D'après les instructions de l'Honorable Pierre Garneau, Commissaire des Terres de la Couronne, en date du 1er octobre 1887, aussitôt après mon retour de cette dernière expédition, j'ai transporté mon bureau dans le local loué à cette fin, à Trois-Rivières, par l'Honorable Monsieur Turcotte.

Après m'être installé dans ce local, j'ai été obligé de suspendre mes travaux de cadastre durant environ un mois, afin de permettre aux ouvriers de faire les réparations nécessaires.

Pendant ce temps, et par une permission spéciale donnée par l'Honorable Monsieur Turcotte à l'un des actionnaires du chemin de fer des Trois-Rivières et du Nord-Ouest, situé dans le comté de St Maurice, quelques jours ont été employés à faire le relevé d'une partie de ce chemin, afin de permettre à la compagnie de faire l'expropriation requise pour cette voie ferrée. J'en ai dressé un plan que j'ai transmis à la compagnie, avec les noms des propriétaires, ainsi que la superficie de chaque lot sur lequel ce chemin doit passer.

D'après des instructions de votre département, en date du 23 février dernier, m'autorisant à faire tous les relevés de lacs, rivières, lignes de concessions ou de chemins, situés dans la paroisse de Ste Flore, seigneurie du Cap de la Madeleine, comté de Champlain, afin de réviser le cadastre de cette paroisse, j'ai, dans le cours du mois de mars dernier,

---

fait le relevé de tous les lacs situés dans la paroisse ci-haut mentionnée, sur un parcours de 10 lieues, 34 arpents et 7 perches, comprenant 379 courses ou stations, et j'en ai dressé un plan brouillon pour me servir au besoin. A part les travaux ci-dessus mentionnés, et d'après la demande qui m'en a été faite le 8 mai dernier, j'ai transmis à votre département, le 16 du même mois, une copie de mes notes d'arpentage des limites Nos. 3 et 4 nord et sud Batiscan, avec le relevé de la rivière Batiscan vis-à-vis les Nos. 5, ainsi que mes notes d'arpentage pour les limites Nos. 1 et 2 rivière à Pierre, avec le relevé de la rivière à Pierre en front de ces limites. Cet arpentage a été fait en 1869.

Pendant le même temps, j'ai fait la copie des plans et livres de renvoi des cantons Carleton et Maria, et l'ai transmise à votre département le 5 juin dernier.

D'après une demande verbale que vous m'aviez faite le 6 juin dernier, j'ai fait une copie du relevé des lacs situés dans la paroisse de Ste Flore, et l'ai transmise à votre département le 8 du même mois.

J'ai aussi fait, dans la cité des Trois-Rivières, les corrections demandées, et trouvées nécessaires.

Entre autres affaires ordinaires de bureau, j'ai eu à écrire 44 lettres et j'en ai reçu 49.

Le tout respectueusement soumis

Par votre obéissant serviteur,

LS O. A. ARCAND,

A. P

APPENDICE No. 49.

TABLEAU synoptique des travaux du cadastre, dans le comté de Bonaventure, district de Gaspé, effectués par le bureau du cadastre de Trois-Rivières, du 30 juin 1887 au 30 juin 1888.

LOCALITÉ.	Mesure anglaise. Superficie cadastrée.			Nombre de parcelles désignées au livre de renvoi.	Longueur en milles de relevé de chemins et lignes.	Date de clôture.	Date de transmission.	Nombre de courses ou stations.	REMARQUES.
	Acres.	Roods.	Perches.						
COMTÉ DE BONAVENTURE.									
Canton Carleton .....	36,835	.....	.....	637	.....	2 août 1887	16 Fé- vrier 1888.	..... 159	D'après les ordres que j'ai reçus de l'Honorable Commissaire des terres de la Couronne, j'ai discontinué le cadastrage pour le comté de Bonaventure le 10 août 1887.
Canton Maria .....	45,500	.....	.....	700	19.52	9 do			
Totaux.....	82,335	.....	.....	1337	19.52	.....	.....	159	

LS. O. A. ARCAND,

A. P.

BUREAU DU CADASTRE,  
Trois-Rivières, 4 juillet 1888. }

## APPENDICE No 50.

ÉTAT indiquant les dépenses totales des différents bureaux de Cadastre, etc., le coût du cadastrage des villes, villages, paroisses et cantons, ainsi que des inspections de ces arpentages, des copies de livre de renvoi et de plans, et les dépenses du bureau général, pour les douze mois expirés le 30 juin 1888.

		\$	cts.	\$	cts.
Montréal .....	Bureau.....	2,970	37		
Trois-Rivières.....	do .....	2,174	17		
Bonaventure .....	do .....	510	54		
				5,655	08
ARPENTAGES—VILLES, VILLAGES, PAROISSES ET CANTONS.					
J. G. Bignell.....	Village de Mégantic.....	1,160	00		
do .....	Canton Forsyth .....	564	30		
T. Berlinguet .....	Ville de Richmond .....	16	00		
J. N. Gastonguay.....	Canton Wendover.....	273	43		
do .....	do Warwick.....	123	21		
do .....	do Horton.....	51	90		
John Sullivan.....	do Dundee, Elgin et Godmanchester.....	580	00		
F. Farnan.....	do Sutton.....	123	40		
C. S. Lepage.....	Iles de la Madeleine.....	94	60		
G. E. McMartin.....	Canton Grenville.....	93	50		
L. & P. Gosselin.....	do Harrington.....	72	20		
H. B. Tourigny .....	do Durham .....	58	15		
P. E. Lavergne.....	do Dudswell.....	700	00		
C. A. Bourget .....	Paroisses St-Alphonse et Ste-Béatrice .....	75	60		
G. C. Rainboth.....	Canton Maniwaki.....	850	00		
J. B. O. LeGendre.....	do Thetford et Kingsey.....	635	00		
do .....	Paroisse St-Guillaume.....	62	90		
J. P. B. Casgrain .....	Cantons Clifton, Compton et Newport .....	800	00		
do .....	do Whitton .....	300	00		
A. A. Batcheller.....	do Stanbridge.....	326	10		
F. Pagé.....	Paroisse St-Bonaventure.....	37	92		
G. A. Doucet .....	Canton Viger.....	374	50		
P. A. Landry .....	do Brompton .....	541	50		
do .....	do Blanford et Maddington .....	142	40		
F. O. A. Legendre.....	do Shenly.....	78	07		
G. P. Roy .....	do Cox, Hamilton et New-Richmond.....	1,000	00		
do .....	do Hope, Métapedia, etc .....	400	00		
J. A. Martin .....	Arpentage de ligne de la paroisse de Ste-Julienne...	498	26		
A. du Tremblay.....	Canton Hébertville.....	270	00		
L. P. de Courval.....	Cantons Stoke, Arthabaska, St-Camille, Windsor, etc.....	1,793	60		
do .....	Canton Wolfstown .....	400	00		
Abbott True.....	Village de Waterville.....	200	00		
F. S. A. Pelletier.....	Cantons Bury, Lingwick et Westbury.....	1,500	00		
do .....	Arpentage de lacs et de rivières dans Lingwick.....	175	00		
do .....	do route dans Bury.....	31	00		
J. P. Mullarky.....	Canton Onslow et village de Quyon.....	200	00		
B. Magrath.....	do Portland.....	200	00		
L. P. Gauvreau.....	do Douglas, Malbaie et York.....	950	00		
Reporté.....				5,655	08

APPENDICE No 50.—*Suite.*

		\$ cts.	\$ cts.
Montant rapporté.....			5,665 08
L. P. Gauvreau.....	Cantons Hamilton et New-Richmond ..	200 00	
C. A. Larue.....	Canton Gayhurst.....	100 00	
do .....	Arpentage de ligne dans Marlow.....	75 00	
J. B. Richard.....	Cantons Wotton et St-Camille.....	825 00	
L. Stein.....	do Auckland et Hereford.....	150 00	
.....	do Cranbourne, Langevin, Ware et Wat- ford .....	400 00	
C. E. Larue.....	Canton Hampden.....	24 00	
			17,526 54
Bureau Général.....	Inspections et vérifications d'arpentages du cadastre.	3,680 82	
	Copies de plans.....	263 80	
	Copies de livres de renvoi.....	446 00	
	Dépenses générales.....	2,427 76	
			6,818 33
			<u>\$30,000 00</u>

D. C. MACKEDIE,

*Comptable.*

E. E. TACHÉ,

*Assistant-Commissaire*

Département des Terres de la Couronne,  
Québec, 30 juin 1888.



## APPENDICE No. 51.

ÉTAT RÉSUMÉ des dépenses totales faites par le Département des Terres de la Couronne, concernant les travaux de Cadastre, dans la Province de Québec, depuis leur origine.

Montant dépensé durant l'année terminée le 31 Décembre 1866.....	\$2,033 18			
do do six mois expirés le 30 Juin 1867 .....	4,401 89			
				\$ 6,435 07
do do 12 mois expirés le 30 Juin 1868 .....				6,963 56
do do do do 1869 .....				8,925 95
do do do do 1870 .....				12,733 51
do do do do 1871 .....				16,202 70
do do do do 1872 .....				20,000 00
do do do do 1873 .....				18,202 00
do do do do 1874 .....				26,148 95
do do do do 1875 .....				44,518 33
do do do do 1876 .....				56,100 21
do do do do 1877 .....				93,899 79
do do do do 1878 .....				100,000 00
do do do do 1879 .....				65,223 78
do do do do 1880 .....				65,618 66
do do do do 1881 .....				40,000 00
do do do do 1882 .....				41,960 00
do do do do 1883 .....				30,993 00
do do do do 1884 .....				36,000 00
do do do do 1885 .....				20,000 00
do do do do 1886 .....				21,000 00
do do do do 1887 .....				29,000 00
do do do do 1888 .....				30,000 00
				\$789,925 50

D. C. MACKEDIE,

*Comptable.*

Département des Terres de la Couronne, }  
 Québec, 30 juin 1888. }

E. E. TACHÉ,

*Assistant-Commissaire.*

APPENDICE No. 52.

ETAT relatif au poisson pris à la ligne, dans les RIVIÈRES, durant l'année 1888.

RIVIÈRES.	LOCATAIRES.	Rente annuelle	Nombre de Saumons	Poids total. lbs.	Poids moyen. lbs.	Les plus gros saumons. lbs.	Les plus petits saumons. lbs.	No. de truites.	Poids lbs.	Remarques.
Matapédia .....	Sir Geo Stephen .....	260 00	45	996	23	35	8	.....	.....	.....
Hamqui .....										
Casupscull .....										
Ristigouche 1ère partie.....	Fran. W. Campbell.....	200 00	.....	Pas de rapport..		.....	.....	.....	.....	.....
Ristigouche, 2e partie .....	Ristigouche Salmon Club.....	170 00	.....	Pas de pêche ..		.....	.....	.....	.....	.....
Ristigouche, 3e partie .....	Ristigouche S. Club .....	90 00	.....	Pas de pêche ..		.....	.....	.....	.....	.....
Ristigouche, 4e partie .....	Harry B. Hollins.....	25 00	.....	Pas de rapport ..		.....	.....	.....	.....	.....
do 5e partie.....	A. Lansing & D. Olcott.....	80 00	.....	Pas de pêche ..		.....	.....	.....	.....	.....
Patapédia .....	Ristigouche Salmon Club.....	100 00	.....	Réserve pour la re production		.....	.....	.....	.....	.....
Escumenac .....	John Maitland .....	40 00	.....	Pas de rapport...		.....	.....	.....	.....	.....
Nouvelle .....	do do .....	55 00	.....	Pas de rapport...		.....	.....	.....	.....	.....
Grande Cascapédia .....	Marquis de Lansdowne.....	500 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Lord Stanley de Preston .....	1 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Petite Cascapédia .....	W. M. Ramsay .....	60 00	1	15	.....	.....	.....	200	250	.....
Bonaventure .....	Will. H. Thorne .....	285 00	65	1132	15	40	8½	.....	.....	.....
Grand Pabos (B. N.) .....	Henry Hogan.....	50 00	} 12	220	18	24	12	.....	.....	.....
do do (B. O.) .....	do do .....	30 00								
Petit Pabos.....	Louis Cabot.....	30 00	34	418	12	30	7	200	261	.....
Grande Riv. (par. supérieure)	Col. J. Walker.....	50 00	.....	Pas de pêche cette année		.....	.....	.....	.....	.....
St. Jean (Gaspé) .....	John S. Hooper .....	240 00	35	805	23	28	13	.....	.....	.....
Dartmouth .....	Will. H. Lane .....	520 00	24	496	20	.....	.....	.....	.....	.....
York .....	Chs. B. Barnes.....	340 00	20	.....	22¾	.....	.....	.....	.....	.....
Ste. Anne des Monts .....	Henry Hogan.....	230 00	210	4192	20	49	8	.....	.....	.....
Murray.....	D. C. Thomson .....	50 00	.....	.....	.....	.....	.....	130	97½	.....
Laval .....	Sir R. W. Cameron.....	75 00	.....	Pas de pêche ..		.....	.....	.....	.....	.....
Trinity.....	John D. Gilmour .....	105 00	51	607	13	16	9⅓	.....	.....	.....
Moisie (partie supérieure.....)	Alex. Fraser.....	105 00	.....	Pas de pêche ..		.....	.....	.....	.....	.....
Petit Saguenay.....	N. Pendleton Rogers.....	345 00	18	220	12	17	5¾	.....	.....	.....
St. Jean (Chicoutimi).....	Evan J. Price.....	150 00	18	277	15	24	9	.....	.....	.....
A Mars .....	do do .....	235 00	30	326	10	.....	.....	.....	.....	.....
Ste. Marguerite, B. O.....	Ste. Marguerite S.-Club.....	310 00	46	694	15	28	10	.....	.....	.....
do do B. N.....	Walter M. Brackett.....	120 00	5	76½	15¼	20	12	.....	.....	.....

APPENDICE No. 52.—(Suite.)

ETAT relatif au poisson pris à la ligne, dans les RIVIÈRES, durant l'année 1888.

RIVIÈRES.	LOCATAIRES.	Rente annuelle.	Nombre de Saumons	Poids total. lbs.	Poids moyen. lbs.	Les plus gros saumons. lbs.	Les plus petits saumons. lbs.	No. de truites.	Poids. lbs.	Remarques.
St. Jean (rive nord) .....	J. E. Bacon .....	205 00	72	1133½	15¾	26	8	.....	.....	.....
Petite Trinité .....	Henry T. Machin .....	20 00	.....	Pas de	pêche	cette an	née .....	.....	.....	.....
Saguenay (partie) .....	J. G. Aylwin Creighton .....	5 00	.....	Pas de	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Cap-Chat .....	Hugh F. McLachlin .....	50 00	5	75	.....	24	11	2000	2	.....
Spider & Arnold .....	Megantic F. & G. Club P.Q. ....	200 00	.....	.....	15	.....	.....	140	15	.....
Du Loup .....	W. H. Parker .....	100 00	.....	.....	.....	.....	.....	719	de ¼ à 2 ½	.....
Mastigouche (ptie) .....	Elizabeth Blanchard .....	30 00	.....	.....	.....	.....	.....	2266	809	.....
Iles de la grande décharge etc.	B. A. Scott .....	20 00	.....	Pas de	rapport...	.....	.....	.....	.....	.....
Matane .....	Sir A. T. Galt .....	75 00	.....	Pas de	rapport...	.....	.....	.....	.....	.....
	<i>Louées depuis le 30 Juin 1888</i>									
Metabetchouan (par. infér.) .....	Ed. Brewer .....	150 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
do (par. sup.) .....	Amos Little .....	150 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Aux Rats .....	R. S. Ogden .....	25 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

J. N. PROULX,  
Surintendant de la Branche des Pêcheries.

E. E. TACHÉ,  
Assistant-Commissaire.

Département des Terres de la Couronne. }  
Québec, 30 juin 1888. }

APPENDICE No. 53.

ÉTAT relatif au poisson pris à la ligne, dans les LACS, durant l'année 1888.

LACS.	LOCATAIRES.	Rente annuelle.	Nombre de truites.	Poids lbs.	Poids moyen lbs.	Les plus grosses truites lbs.	Les plus petites truites lbs.	Remarques.
		\$						
Pointe Jérôme.....	D. C. Thomson.....	5 00	60	30	.....	.....	.....	
Willey, Tonnerre &c.....	St. Bernard Club.....	50 00	1795	897 ½	.....	.....	.....	
Batchelor, Munro &c.....	Mad. E. Copeland.....	100 00	.....	Pas de rapport...	.....	.....	.....	
Brodeur, Pizagonke &c.....	Shawenigan Club.....	100 00	1148	600	.....	.....	.....	
De la Pêche, &c.....	Laurentian Club.....	50 00	230	.....	.....	7 ½	.....	
Des Cinq, Fou &c.....	do do.....	75 00	3500	.....	.....	3	¼	
Des Roches, à Jacob, &c.....	Club de Rimouski.....	10 00	1500	475	.....	.....	.....	
Charles, Russell.....	Ste. Marguerite S. Club.....	40 00	.....	Pas de pêche.....	.....	.....	.....	
Echo. Whitefish, &c.....	James Gouin.....	50 00	600	1200	.....	.....	.....	
Clair, Charles, Miald, &c.....	J. Bte Petit.....	20 00	572	2 ½	.....	.....	.....	
Bellevue.....	Thos Beckett.....	30 00	.....	Pas de pêche.....	.....	.....	.....	
Des Côtés.....	Jos. Gagnon.....	10 00	.....	.....	.....	.....	.....	Bail révoqué.
Lacs et Riv. aux Roggnons..	Stadacona F. & G. Club.....	100 00	1907	1557	.....	.....	.....	
Long, des Iles, Vert, &c.....	Club "Les Laurentides.".....	100 00	1537	845	.....	.....	.....	
Archange.....	Club de C. & P. de 3 Riv.....	10 00	.....	Pas de rapport...	.....	.....	.....	
Des Passes, &c.....	A. L. Light.....	45 00	.....	Pas de rapport...	.....	.....	.....	
Batiscan, &c.....	do.....	105 00	.....	Pas de rapport...	.....	.....	.....	
Vert et "Poisson Blanc".....	H. H. Cameron.....	30 00	195	205	.....	.....	.....	
Talbot, Stein, &c.....	A. Talbot.....	25 00	.....	Pas de rapport...	.....	.....	.....	
Bon Lac (ou Lac à la truite).	Thos. Beckett.....	10 00	.....	Pas de pêche.....	.....	.....	.....	
Au Lard.....	Antoine Audet dit Lapointe..	25 00	650	465	.....	.....	.....	
Masketsy.....	P. B. Vanasse.....	10 00	.....	Pas de pêche.....	.....	.....	.....	
Kénogami.....	Mt Pabbé Thos. Roberge.....	10 00	.....	Pas de rapport...	.....	.....	.....	
Jobin, Croche, &c.....	Geo. H. E. Blaiklock.....	25 00	804	425	.....	.....	.....	
Roberge.....	P. B. Vanasse.....	.....	.....	Pas de pêche.....	.....	.....	.....	
A la Coureuse.....	Col. Finlay Anderson.....	20 00	25	.....	.....	2 ½	1 ½	
A la Croix.....	Jules Tessier.....	100 00	.....	.....	.....	.....	.....	Bail revoqué.
Quaquakamaksis.....	M. Pabbé J. E. Lizotte.....	10 00	1282	403	.....	.....	.....	
Clair.....	John G. Welch.....	50 00	.....	.....	.....	.....	.....	Bail révoqué.
Mékinac.....	Laurentian Club.....	100 00	300	Brochets et dorés,	.....	pas de truite.	.....	
Clair.....	W. P. Greenough.....	5 00	100	60	.....	.....	.....	

APPENDICE No. 53.—(Suite.)

ÉTAT relatif au poisson pris à la ligne, dans les LACS, durant l'année 1888.

LACS.	LOCATAIRES.	Rente annuelle.	Nombre de truites.	Poids lbs.	Foids moyen lbs.	Les plus grosses truites lbs.	Les plus petites truites lbs.	Remarques.
Petit Lac Batiscan, etc.....	Dr Chs. S. Parke.....	30 00	3050	1315	.....	.....	.....	22 dorés, 239 lbs.
Des Sables (ou L. Paradis)...	Wm D. Bishop.....	60 00	.....	Pas de rapport...	.....	.....	.....	
Vert (Gosford).....	Thomas Norris.....	10 60	443	131 ½	.....	.....	.....	
Edouard.....	La Cie du C. de fer de Qué- bec et Lac St. Jean.....	200 00	375	.....	¾	4 ½	1 ⅓	
Kiskisink (ou des Cèdres)...			60	473	.....	15 ½	.....	
Pearl.....	Henry E. Hart.....	15 00	83	37	.....	.....	.....	
Najouaoualank.....	Hon. O. H. Platt.....	150 00	1118	921	.....	.....	.....	
Écarté.....	Edouard Jobin.....	25 00	.....	Pas de rapport...	.....	.....	.....	
Descoteaux.....	Henry E. Hart.....	10 00	27	66	.....	.....	.....	
De la Boule.....	L. N. Catellier.....	5 00	170	.....	.....	.....	.....	
De la Rivière Noire.....	Geo. H. Pierce.....	20 00	1000	390	.....	.....	.....	
Des Commissaires.....	Jos. Tremblay.....	30 00	400	400	.....	.....	.....	
Potvin, Creux, &c.....	Wm R. White.....	39 00	56	30	.....	.....	.....	
Wayagamack.....	<i>Loués depuis le 30 juin 1888.</i> "St-Maurice F. & G. Club."		50 00	.....	.....	.....	.....	
Pemitchangan.....	M. l'abbé Laporte.....	5 00	.....	.....	.....	.....	.....	
A Thomas.....	Richard Morin.....	5 00	.....	.....	.....	.....	.....	
Plemb &c.....	W. A. Allan.....	5 00	.....	.....	.....	.....	.....	
31 milles.....	L'abbé Laporte.....	5 00	.....	.....	.....	.....	.....	
St. Germain.....	S. P. Bauset.....	5 00	.....	.....	.....	.....	.....	

J. N. PROULX,  
Surintendant de la Branche des Pêcheries.

E. E. TACHÉ,  
Assistant-Commissaire.

Departement des Terres de la Couronne. }  
Québec, 30 juin 1888. }

## APPENDICE No. 54.

ETAT donnant les noms des Clubs de chasse et de pêche incorporés sous l'autorité de l'Acte 48 Vict., ch. 12, ainsi que la date de leur incorporation.

CLUBS.	Date de l'Incorporation.
Ste. Marguerite Salmon Club.....	5 juin 1885
Les Laurentides.....	31 décembre 1885
Stadacona Fish and Game Club.....	27 avril 1886
Fish and Game Protection Club of the Province of Quebec.....	26 mai 1886
Laurentian Club.....	26 mai 1886
Club de Chasse et de Pêche de Mégantic, P. Q.....	26 mars 1887
Club de Quebec pour la Protection de la Chasse et du Gibier.....	2 juin 1887
Club de Chasse et de Pêche de Montréal.....	28 mai 1887
Club de Pêche et de Chasse de Trois-Rivières.....	12 décembre 1887
Club de Pêche et de Chasse de St. Maurice.....	19 juillet 1888
Club de Pêche et de Chasse de Metabetchouan.....	3 septembre 1888
Club " Pioneer Rod and Gun Club ".....	7 octobre 1888
<i>Autres Clubs ayant des baux de lacs ou de rivières, P. Q., ou autres actuellement existant.</i>	
Club de Trois-Rivières.....	
Club de Rimouski.....	
Restigouche Salmon Club.....	
Club St.-Bernard.....	
Club Shawenigan.....	
Club de Pêche de Mattawin.....	
Club de Chasse et de Pêche de New-Glasgow.....	
Club de Chasse et de Pêche de Montmorency.....	

J. N. PROULX,

*Surt. de la Branche des Pêcheries.*

E. E. TACHÉ,

*Asst.-Commissaire.*

Département des Terres de la Couronne, }  
 Québec, 30 juin 1888. }

APPENDICE No. 55.

LISTE des Garde-chasse de la province de Québec, pour les douze mois expirés le 30 juin 1888, etc.

J. N. PROULX, surintendant, D. T. C., Québec.

N. B.—Tous les Agents des terres et des bois de la Couronne, ainsi que tous les gardes-forestiers en exercice voir (p. 7.)

(En vertu de 47 Vict., ch. 25, section 22.)

NOM.	Date de la nomination.	RÉSIDENCE.	ETENDUE DE L'AGENCE.
<i>(En vertu de 47 Vict., ch. 25, section 18.)</i>			
J. O. Goulet, .....	29 avril 1887.....	Québec.....	Province de Québec.
J. Bolger.....	5 mai 1883.....	do .....	Ville et District de Québec.
D. MacCarthy dit Rosa... ..	1 février 1884.....	do .....	“ “ “
Jos. Lambert.....	22 mars 1884.....	Frois-Rivières.....	Ville et District des Trois-Rivières.
Arthur Galy .....	12 juin 1882 .....	Montréal .....	“ “ Montréal.
J. B. Seers .....	do .....	do .....	“ “ “
Chs. Pépin.....	11 août 1884.....	do .....	Comtés de Chambly, Laprairie et Napierville.
Joseph Lesage.....	12 juin 1882 .....	St. Léon.....	“ Maskinongé.
Antoine Duchaine.....	do .....	St. Étienne des Grès .....	“ St. Maurice, etc.
W. Dorion.....	do .....	Village de l'Assomption.....	Berthier et L'Assomption (partie de).
G. Poirier .....	do .....	St. Zotique .....	“ Soulanges (partie de).
André Arsenau,.....	do .....	t. Charles de Caplan.....	“ Bonaventure (partie de).
D. Bédard.....	do .....	anton Lochaber .....	Cantons Buckingham et Lochaber.
C. Barbeau .....	do .....	Ottawa.....	“ “ “
R. H. Whitmon.....	8 janvier 1887.....	t. Valentin d'Iberville.....	Districts de Bedford, Iberville et St. Hyacinthe.
Ths. Desroches dit Brien.	12 juin 1887.....	Pointe-aux-Trembles .....	“ Montréal.
François Duchesne .....	do .....	iodbout .....	Comté de Saguenay (partie de).
J. F. Picotin .....	do .....	Drummondville.....	“ Drummond.
James Mohr.....	do .....	Quio.....	“ Pontiac (partie de).
David Raitt.....	28 avril 1879, O.C.	Lachute .....	“ Argenteuil et Ottawa (partie de).
David Baker.....	23 août 1882 .....	Dundee .....	“ Huntingdon (partie de).
Jos. Laurent .....	29 septembre 1882.	St. François .....	“ Yamaska, etc.
Roger Hébert.....	26 octobre 1882..	Beauharnois.....	“ Beauharnois (partie de).
O. Lacoursière.....	19 décembre 1882.	St. Tite .....	“ Champlain.
Ant. Dion .....	4 avril 1884.....	Ile Verte .....	Paroisse de l'Île Verte.
Joachim Laberge .....	1 juin 1883 .....	Chateaugay.....	Comtés de Chateaugay et Beauharnois (parties de).

APPENDICE No. 55.—*Suite.*

LISTE des Garde-chasse de la Province de Québec, pour les douze mois expirés le 30 juin 1888, etc.

NOM.	Date de la nomination.	RÉSIDENCE.	ÉTENDUE DE L'AGENCE.
Peter Matheson.....	21 janvier 1884.....	Canton Whitton .....	District du Lac Mégantic.
T. A. Poston.....	13 juin 1884.....	Lévis .....	Ville et comté de Lévis.
Evremont Bernier.....	do .....	Cap St. Ignace.....	Paroisse du Cap St. Ignace.
John Nelson .....	29 août 1884.....	Montréal.....	Province de Québec.
Wm. Parker.....	do .....	“ .....	“ “
Geo. W. Ahern.....	do .....	“ .....	“ “
Geo. H. Mathews.....	do .....	“ .....	“ “
W. H. Rintoul.....	do .....	“ .....	“ “
Jean Gauvreau, sr.....	30 août 1884.....	Masham Mills.....	Cantons Masham, Aldfield, Onslow, Low et Wakefield.
John Grondin .....	13 septembre 1884.....	La Baie du Febvre.....	Comté de Yamaska, etc.
Ls. Rocheleau.....	28 octobre 1884.....	St. Esprit.....	Paroisses de St. Esprit et Ste Julienne.
John Kelly.....	4 novembre 1884.....	Beauharnois.....	Comtés de Ghatouguay, Beauharnois et Huntingdon.
Eugène O'Sullivan.....	2 mars 1887.....	Québec.....	Province de Québec.
Elie St. Maurice.....	10 décembre 1884.....	Ile Perrot.....	Comté de Vaudreuil.
Wm. Cosgrove.....	23 mars 1885.....	Hathaway.....	Comté de Pontiac et territoire non-subdivisé.
Théobald Jouineau.....	11 février 1886.....	St. Mathieu.....	Comté Champlain (partie de).
Filarome Jouineau.....	do .....	“ .....	“ “ (partie de).
Jean Drolet.....	7 mai 1886.....	Rivière à Pierre .....	“ “ et Québec (partie de).
Chs. E. Levey.....	25 mai 1886.....	Montréal .....	Province de Québec.
Thom. Brownly.....	do .....	Vaudreuil Station.....	“ “
Wm Morris.....	3 décembre 1886.....	Dundee.....	“ “
P. Danielson.....	4 mai 1887.....	Baie St. Paul.....	Comtés de Charlevoix, Montmorency (est de St. Tite).
J. B. Chevalier.....	12 juin 1882.....	St. Jean d'Iberville.....	Districts de Bedford, Iberville et St. Hyacinthe.
W. E. Latty .....	25 février 1887.....	3 Lacs (Beauce).....	District du Lac Mégantic.
Olivier Lecomte.....	12 mars 1887.....	Montréal.....	Province de Québec.
Théodore Catellier.....	1 avril 1887.....	St. Valier .....	Comté de Bellechasse.
David Desjardins.....	13 juin 1887.....	Gardien du Phare.....	Ile-aux-Pèlerins (Comté Kamouraska).
Alp. Martin.....	15 juin 1887.....	Rivière Beaudet .....	Comtés Soulanges et Vaudreuil.
P. T. Léonard.....	11 juillet 1887.....	Ste Rose (Laval).....	Comtés Jacques-Cartier, Laval, Deux-Montagnes et Terrebonne.
Télesphore Turbide.....	18 juillet 1887.....	Ile-aux-Oiseaux.....	Iles de la Madeleine (Comté de Gaspé).
John McCaw.....	28 août 1887.....	Sherbrooke.....	Comtés de Beauce, Mégantic et Wolfe.
Samuel Houde.....	3 octobre 1887.....	Les Grondines.....	Comté de Portneuf.
Auguste Leroux .....	7 octobre 1887.....	St. Zotique.....	Comté de Soulanges (partie de).



APPENDICE No. 55.—*Suite.*

LISTE des Garde-chasse de la Province de Québec, pour les douze mois expirés le 30 juin 1888, etc.

NOM.	Date de la Nomination.	Résidence.	ETENDUE DE L'AGENCE.
Chs. Allard.....	7 octobre 1887....	Bassin de Chambly.....	Cos. Chambly, Laprairie, Napierville.
Joseph Noel.....	do .....	Lac des Cèdres .....	( Territoire compris dans le bassin formé par les rivières Bostonnais, Métachouan et St. Maurice (Rive Est).
Patr. Wm. Dawson.....	29 octobre 1887....	Laval .....	District de Québec.
André Labbé.....	3 novembre 1887.	St. Urbain.....	Rivière Murray et tributaires, et territoires environnants (Co. Charlevoix).
Léon G. Villeneuve.....	15 novembre 1887.	Canton Wolfe .....	Canton Wolfe et cantons environnants.
Jos. Leroux.....	20 décembre 1887.	Coteau du Lac .....	Co. de Soulanges (partie).
F. D. Joannette.....	16 janvier 1888....	Québec .....	Province de Québec.
A. E. Permeston .....	18 avril 1888....	Chemin Lachine .....	District de Montréal.
Alfred Pagé.....	30 avril 1888....	St. Louis de Lotbinière.....	District de Québec.
H. de Puyjalon.....	29 mai 1888....	Côte Nord .....	District du Labrador, etc.
Cléophas Giguère.....	14 juin 1888....	Contrecoeur .....	Co. Verchères.
Benj. Latour.....	13 juin 1888....	Ste. Anne (J.-C.).....	Cos. Jacques-Cartier, Laval et Deux-Montagnes.
G. Tremblay.....	28 juin 1888....	Eardley .....	Cantons Onslow, Eardley et Hull.
T. Godreau.....	20 septembre 1888.	Laval. ....	District de Québec.
John Robinson.....	12 décembre 1888.	Métapédia .....	Cos. Bonaventure et Rimouski.

J. N. PROULX,  
*Surintendant de la Chasse.*

E. E. TACHÉ,  
*Assistant-Commissaire.*

Département des Terres de la Couronne, }  
Québec, 30 juin 1888. }

## APPENDICE No. 56.

ETAT donnant le nom des Surintendants des Gardes Forestiers, la date de leur nomination, leur résidence et l'étendue de la division dont ils ont la surveillance.

Nom.	Date de leur nomination.	Résidence.	Etendue de leur Division.
J. B. Charleson.....	5 Déc. 1887...	Hull.....	Vallée de l'Ottawa.
Jos. Reynar.....	28 Janvier 1888...	Trois-Rivières.....	Agences de St. Charles et St. Maurice et partie du comté de l'Assomption jusqu'à la limite Ouest du comté de Montcalm.
P. W. Nagle.....	do .....	Sherbrooke .....	Agences St. François et Arthabaska.
D. G. Pozer .....	do .....	St. George (Beauce).	Agences de la Chaudière, Montmagny et Grandville.
Dr Ls. Crépault.....	14 Février 1888...	New Richmond.....	Agences de Bonaventure, Rimouski et Gaspé.
L. J. Latour.....	16 do .....	Roberval, lac St Jean	Districts du Saguenay et du lac St Jean.

E. E. TACHÉ,

*Assistant-Commissaire.*

ALFRED PARÉ,

*Surintendant, section des Bois et Forêts.*

Département des Terres de la Couronne,

Québec, 30 juin 1888.

APPENDICE No 57.

ÉTAT donnant le nom des Gardes Forestiers en exercice durant l'année fiscale expirée le 30 juin 1888—aussi de ceux nommés depuis cette dernière date jusqu'à la publication du présent rapport, ainsi que la date de leur nomination, leur résidence et l'étendue de la division dont ils ont charge.

NOM.	Date de la nomination.	RÉSIDENCE.	ETENDUE DE L'AGENCE.
J. E. Cayouette.....	10 novembre 1874.	Ste. Claire.....	Cantons Frampton, Standon, Cranbourne, Ware, Langevin, Watford.
Eusèbe Couture.....	21 mars 1874.....	N. Dame de Buckland.....	Agence de Montmagny (partie ouest.)
Dr J. P. Pelletier.....	19 octobre 1880.....	Matane.....	Agence de Rimouski (partie centre.)
Hilary Roy.....	24 mars 1880.....	St. Anaclet.....	“ “ (partie ouest.)
James Jones.....	21 septembre 1880.....	Petit Pabos.....	Agence de Gaspé (partie est.)
Jos. Gauthier dit Larouche	13 septembre 1885.	Chicoutimi.....	Agence du Lac St. Jean (partie nord.)
Jérôme Duchesne.....	29 novembre 1886.	St. Gédéon.....	“ “ “ (partie nord-est.)
John McLaren.....	25 février 1880.....	Port au Persil.....	Agence du Saguenay (partie à l'ouest de la Rivière Sault-au Mouton.)
J. A. Piuze.....	2 avril 1883.....	Mille Vaches.....	“ “ (partie à l'est “ “ “
Jos. Bellenger.....	8 février 1883.....	N. D. des Anges.....	Agence de St. Charles (partie ouest.)
S. J. Poupore.....	8 février 1883.....	Allumette Island.....	Division de l'Ottawa Supérieur (partie ouest et nord-ouest.)
James McCool.....	20 décembre 1880.....	Ottawa.....	“ “ “ (partie centre et sud.)
Mathias Joanis.....	19 février 1881.....	Maniwaki.....	“ “ “ (partie nord-est.)
Andrew Grant.....	8 février 1883.....	Bristol.....	“ “ “ (partie centre et sud-est.)
J. A. Cameron.....	.....	Thurso.....	“ “ “ Inférieur (partie ouest.)
A. B. Filion.....	.....	Grenville.....	Comté d'Argenteuil.
Ed. Lessard.....	24 mars 1880.....	St. Jean de Matha.....	Comtés de Terrebonne et L'Assomption.—Comtés de Berthier, Joliette, Montcalm (parties de).
David Dragon.....	9 février 1883.....	Paquetteville.....	Comtés de Compton, Clifton, Auckland, Hereford.
Auguste Grenier.....	12 juillet 1884.....	Garthby.....	Comtés de Wolfe, Drummond et Mégantic (parties de.)
Phidime Pichet.....	21 décembre 1886.	St. Adrien de Ham Nord...	“ “ “ “ (partie de.)
Alfred Letourneau.....	11 juillet 1884.....	St Joseph (Beauce).....	Agence de la Chaudière (partie nord-est.)
Is Nap. Audet.....	11 juillet 1885.....	Lambton.....	“ “ “ (partie sud-ouest.)
H. Lamontagne.....	26 janvier 1884.....	N. D. Aux. de Buckland.....	Agence de Montmagny (frontière.)
Robert Brack.....	.....	Drummondville.....	Comté de Drummond.
Jas. Mairs.....	.....	Melbourne.....	Comté Richmond,

APPENDICE No 57.—*Suite.*

ÉTAT donnant le nom des Gardes Forestiers en exercice durant l'année fiscale expirée le 30 juin 1888—aussi de ceux nommés depuis cette dernière date jusqu'à la publication du présent rapport, ainsi que la date de leur nomination, leur résidence et l'étendue de la division dont ils ont charge.

NOM.	Date de la nomination.	RÉSIDENCE.	ETENDUE DE L'AGENCE.
Alphonse Poirier .....	17 octobre 1887....	Lauzon, Lévis.....	Cantons Coleraine, Thetford, Broughton, Price, Adstock, Tring, Lambton, Forsyth et Aylmer, (Agence de la Chaudière.)
Louis Lapointe.....	23 septembre 1887.	St. Jean Port Joli.....	Comté de l'Islet.
Cyrille Leclerc.....	21 mars 1887.....	St. Jean de Dieu.....	Comté Témiscouata.
Jos. Hudon dit Beaulieu..	14 novembre 1887.	St. Paschal.....	Comté Kamouraska.
Pierre Levesque.....	21 mars 1887.....	St. Pacôme.....	“ “
Narcisse Lemieux.....	26 avril 1887.....	St. Clément.....	“ Témiscouata
Wm. Stuart.....	18 novembre 1887.	New Richmond.....	“ Bonaventure.
Auguste Leclerc.....	1er juin 1887.....	Stte. Anne des Monts.....	Agence de Gaspé..
Albert Roy.....	20 septembre 1887.	Grande Baie.....	Lac St. Jean.
Michel Murphy.....	29 août 1887.....	Stoneham.....	Agence St. Charles.
Godfroy Bédard.....	22 avril 1887.....	St. Félix, Cap Rouge.....	Service spécial.
Edouard Jobin.....	22 septembre 1887.	Charlesbourg.....	Service spécial.
Chs. Pagé.....	23 juin 1887.....	Trois-Rivières.....	Partie E. St. Maurice.
Casimir Veillette.....	7 juillet 1887.....	do.....	Partie O. Rivière St. Maurice.
Adolphe Girouard.....	21 mars 1887.....	Stanfold.....	Partie O. de l'Agence d'Arthabaska.
P. D. Chéné.....	16 juin 1887.....	Hull.....	Ottawa Inférieur (partie.)
Félix Thibaudeau.....	31 août 1887.....	Maria.....	Agence de Bonaventure.
Auguste Gagné.....	20 septembre 1887.	St. Jérôme.....	Lac St. Jean (partie.)
L. A. Pouliot.....	22 décembre 1887.	Amqui.....	Vallée de la Matapédia.
Jas. Donavan.....	9 janvier 1888.....	Maniwaki.....	Outaouais Inférieur (partie.)
Stephen Smith.....	20 septembre 1888.	Bristol.....	Division de Pontiac “
Jos. Tremblay.....	29 octob.e 1888....	Bryson.....	“ “ “
Jas. Currie.....	.....	Thurso.....	Outaouais Inférieur (partie.)
Victor Lalonde.....	9 janvier 1888....	St. André Avelin.....	Outaouais Inférieur (partie.)
S. J. Remington.....	16 juillet 1888....	Montréal.....	Comtés de Maskinongé et Berthier.
Arthur Guay.....	21 février 1888....	St. Casimir.....	Territoire du St. Maurice.
E. O'Sullivan.....	.....	Québec.....	Québec et ses environs.
David McKinnon.....	22 septembre 1888.	Métis.....	Agence de Rimouski (partie ouest.)

APPENDICE No 57.—*Suite.*

ÉTAT donnant le nom des Gardes Forestiers en exercice durant l'année fiscale expirée le 30 juin 1888—aussi de ceux nommés depuis cette dernière date jusqu'à la publication du présent rapport, ainsi que la date de leur nomination, leur résidence et l'étendue de la division dont ils ont charge.

NOM.	Date de la nomination.	RÉSIDENCE.	ETENDUE DE L'AGENCE.
Delphis Paradis.....	22 septembre 1888.	Matane .....	Agence de Rimouski (partie est.)
Geo. W. Jutras.....	13 février 1888.....	St. François (Beauce).....	Agence de la Chaudière.
Elisée Béchard .....	27 octobre 1888 .....	St. Alexis .....	“ Bonaventure.
Didier Marquis.....	23 do do ...	Isle Verte .....	Comté de Témiscouata.
Léon Deschène.....	15 do do ...	Roberval .....	Lac St. Jean (partie.)
F. D. Latour.....	15 do do ...	do .....	“ (partie.)
Rt. Lindsay.....	27 septembre 1888.	Douglastown .....	Agence de Gaspé.

ALFRED PARÉ,

*Surintendant, section des Bois et Forêts.*

E. E. TACHÉ,

*Assistant-Commissaire.*

Département des Terres de la Couronne.

Québec, 30 juin 1888.

## APPENDICE No. 58.

LISTE des Clercs, Dessinateurs et Messagers surnuméraires employés dans le Département des Terres de la Couronne, pendant les douze mois expirés le 30 juin 1888.

Nom.	Emploi.	Date de la nomination.	Traitement.	Remarques.
Arthur Légaré.....	Sténographe et Secrétaire du Commissaire T. C.....	1888, Mai 1..	\$75 par mois .....	Discontinué le 9-Mai 1888.
Jos. P. Roy.....				
Wm. Delaney .....	Clerc .....	1885, Mars 23 ..	\$1.50 par jour .....	
W. A. Collins.....	do .....	1886, Déc. 20...	\$1.50 par jour .....	
E. Lajeunesse.....	do .....	1887, Mars 22 ..	\$1.50 par jour .....	
G. A. Boily.....	Dessinateur.....	1887, Mars 15 ..	\$1.50 par jour .....	
John MacKay.....	Officier spécial .....	1887, Juin 10 ..	\$100 par mois.....	
A. Morissette.....	Clerc .....	1887, Août 8 ...	\$50 par mois .....	
J. A. Bellisle.....	do .....	1887, Sept. 27 ..	\$1.50 par jour .....	
N. V. Lefrançois.....	Dessinateur.....	1888, Janvier 9.	\$2.50 par jour .....	
Patrick Kerr.....	Clerc .....	1888, Mars 17 ..	\$1.50 par jour .....	
N. P. Pelletier .....	do .....	1888, Avril 1 ...	do do .....	
Bruno Duval .....	do .....	1888, Avril 25 ..	\$3.00 par jour .....	
Alfred Labbé.....	do .....	1888, Mai 15....	\$2.00 par jour .....	
Tancrède Rinfret.....	Dessinateur.....	do do	do do .....	
B. Parent.....	Clerc.....	do do	do do .....	
Chs. E. Dion.....	do .....	do do	do do .....	
F. O Farrell.....	Dessinateur.....	1888, Mai 14 ...	do do .....	
Donat Bernier .....	Clerc .....	1888, Mai 21 ...	do do .....	
A. Levesque .....	do .....	1888, Juin 9 ....	do do .....	
E. Grenier .....	Messager .....	1887, Mars 15 ..	\$1.00 par jour .....	
Alphonse Ferland.....	do .....	1888, Mai 15 ...	\$1.50 par jour .....	
Pierre Monette .....	do .....	do do	do do .....	
C. Bordeleau .....	do .....	do do	do do .....	
Ludger Beauregard.....	do .....	do do	do do .....	
BUREAU DU CADASTRE.				
T. Lemoine .....	Clerc .....	1888, Avril 17 ..	\$1.50 par jour .....	

D. C. MACKEDIE,

*Comptable.*

E. E. TACHÉ,

*Assistant-Commissaire.*

Département des Terres de la Couronne, }  
 Québec, 30 juin 1888. }

## APPENDICE No. 59.

ETAT comparatif d'une partie du travail exécuté dans le Département des Terres de la Couronne, durant les exercices financiers expirés les 30 Juin 1867. et 1888 respectivement.

	1866-87	1887-88 ;
Instructions aux arpenteurs.....	48	87.
Plans et tracés faits et copiés.....	428	703.
Paroisses et villages érigés.....	17	32.
Rapports .....	450	513.
Adjudications .....	525	189.
Etats.....	517	551
Ventes et locations annulées .....	463	257
Lots compris dans ces ventes et locations.....	592	306
Lettres reçues .....	9,387	10,597.
Documents inclus dans les lettres reçues .....	6,949	6,729
Arrêtés du Conseil Exécutif reçus.....	44	47.
Lettres expédiées.....	7,746	9,119.
Chèques émanés.....	2,628	2,799.
Reçus pour les dépenses.....	5,942	6,362
Recettes totales .....	\$652,986	\$710,123.50
Dépenses totales, y compris les contingents .....	\$162,220.30	\$201,280.11

E. E. TACHÉ,

*Assistant-Commissaire.*

Département des Terres de la Couronne,  
Québec, le 30 juin 1888.

---

 APPENDICE No. 60.
 

---

 RAPPORT SUR LE SERVICE DES MINES POUR 1888.
 

---

A l'Hon. Commissaire  
des Terres de la Couronne.

MONSIEUR LE MINISTRE,—J'ai l'honneur de vous adresser un rapport général sur mes opérations pendant l'année 1888. Toute la belle saison a été prise par des explorations au sujet desquelles je vous ai adressé des rapports particuliers, et malgré un temps laborieusement employé, plusieurs ont dû rester inachevées; un certain nombre d'autres n'ont pu être commencées.

Je suis heureux de constater que le nombre de personnes s'intéressant à l'industrie des mines devient chaque jour plus grand et que cette industrie est en voie de développement dans notre province.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur le Ministre,  
Votre très humble et dévoué serviteur,

J. OBALSKI,

*Ingénieur des Mines de la Province de Québec.*

Québec, 11 Décembre 1888.

---

 GAZ NATUREL COMBUSTIBLE DANS LA VALLÉE DU SAINT  
LAURENT.

Les gaz naturels, ainsi qu'établi par le rapport de l'année dernière, se trouvent dans la formation dite de Trenton, qui occupe un vaste triangle s'étendant depuis Ste Anne de la Pérade et Montréal, jusqu'à la tête du lac Champlain, avec une bande de quelques milles entre les deux premiers points au nord du St. Laurent. Les travaux exécutés par la Cie de St. Grégoire et celle des Gaz naturels combustibles consistent en six puits :

1° Puits de St. Grégoire, à 1,115 pieds, creusé depuis 3 ans, et fournissant une abondante quantité de gaz non utilisé.



2° Quatre puits creusés à Louiseville, à des profondeurs de 965, 545, 300, 295 pieds, dont trois sont bouchés et un fournit du gaz pour chauffer la chaudière de la Cie de l'Aqueduc.

3° Un puits de 1,500 pieds, à Maisonneuve, près de Montréal, ne donne plus de gaz, mais seulement de l'eau minérale sulfureuse.

Je donne ci-dessous, d'après M. l'abbé Laflamme, les sondages des puits à gaz de la Province, ceux de Louiseville et de Maisonneuve ayant été effectués par la compagnie des gaz combustibles.

No. 1.—PUITS DE MAISONNEUVE (1,500 pieds).

Terrain superficiel.....			
Schistes d'Utica.....	à	76	Pds.
Formation de Trenton.	}	Calcaire.....	160 "
		Gaz.....	270 "
		Gaz.....	400 "
		Calcaire et schiste.....	" "
		Eau Salée.....	630 "
		Calcaire.....	" "
		" et schiste pétrolifère.....	" "
		" et pyrite de fer.....	" "
		Gaz et eau sulfureuse.....	1,150
Calcaire pur.....	"	"	
" arenacé.....	"	"	

PUITS DE LOUISEVILLE.

	Pds.	Pds.	Pds.	Pds.
	No 2, 545	No 3, 295	No 4, 695	No 5, 300
Terrain superficiel.....	...	...	...	...
Schistes d'Utica.....	à 125	165	160	...
Formation de Hudson River et Utica.	} Gaz et eau salée.	210	220	210
		do	260	260
Calcaire de Trenton.....	...	...	350	...
Grès.....	...	...	...	...

Le No. 5 est à 150 pieds du No. 3, et a présenté la même conformation.

## PUITS DE ST. GRÉGOIRE (1,115 pieds).

Terrain superficiel.....		
Grès calcaire.....	à	75 pieds.
Gaz.....		316 "
Schiste rouge	} Gaz.....	370 "
-de Médina.		" .....
Formation de	} Calcaire impur magnésien.....	640 "
Hudson River.		Schiste noir .....

Les études faites, consistant dans des explorations géologiques, aux environs des Trois-Rivières, ainsi qu'au Sud, montrent que, vers cette ville, la roche paraît s'infléchir; de petits sondages ont été faits, à une profondeur de 120 pieds, sans la rencontrer, tandis qu'on la voit à la surface, au sud du St Laurent et dans les concessions, à quelques milles en arrière de Trois-Rivières. La même observation peut être faite pour Louiseville où on a traversé, en un point, 165 pieds de glaise et sable, avant de rencontrer la roche. J'ai fait exécuter de nombreux petits sondages autour de Trois Rivières, sans frapper la roche, tandis qu'au Nord, dans la paroisse de St Maurice, on a pu aisément constater la présence du gaz de surface, en touchant la roche vers 80 pieds. Je puis donc conclure en disant que, dans toute la région que j'indique, il y a chance de trouver du gaz en quantités variables.

Je dois ajouter à la liste des endroits indiqués dans mes précédents rapports, l'Acadie (près de St. Jean), St. Sulpice (comté de l'Assomption), St. Barthélemy (comté de Berthier).

Dans le rapport de 1887, M. A. R. C. Selwyn, directeur de la Commission Géologique d'Ottawa, dit, en parlant du gaz et du pétrole: "Je considère comme très-probable l'existence de tels réservoirs sur la côte Sud, dans la région entre le lac St. Pierre et St Hyacinthe, spécialement le long ou dans le voisinage de la partie centrale de la ligne indiquée par Sir W. E Logan, comme la course de l'anticlinale de Deschambault." Et ailleurs: "Dans tous les cas, la question doit être considérée comme ayant une grande importance, et dont la solution n'entraînerait que de faibles dépenses."

Je confirme, d'ailleurs, l'opinion que j'avais émise dans mon rapport de l'année précédente, au sujet du gaz et du pétrole; et je suis convaincu que des sondages judicieux feront découvrir ces deux produits en grande abondance dans la région indiquée plus haut.

## OR DANS LA BEAUCE.

L'unique but de mes explorations dans la Beauce était d'étudier les quartz, qui y sont si abondants, mais à peu près délaissés. J'ai constaté sur le chemin de Kennébec un grand nombre de veines de quartz, (j'en ai reconnu au moins une quinzaine), ayant une épaisseur de un à vingt pieds, et courant dans une direction générale Nord-Est,—quelques-unes sur une longueur de  $\frac{1}{2}$  mille, facile à constater par les affleurements.

J'en ai rapporté sept échantillons, pris à la surface de sept différentes veines, dont j'ai confié l'essai à M. Nagant, chimiste à Québec. Il résulte de son travail que quatre échantillons contiennent de l'or, et un seul, de l'argent. Dans aucun de ces échantillons l'or n'est visible, et ce fait est à peu près général jusqu'à présent pour les quartz de la Beauce. J'estime qu'il serait très important d'attirer l'attention sur ces quartz qui ont été trop négligés, tous les travaux s'étant portés sur des gisements alluviaux. Cependant, dans le rapport de la Commission Géologique d'Ottawa, de 1866, nous trouvons un rapport de M. A. Michel, suivi d'observations et d'analyses du Dr Sterry Hunt, par lequel il est établi que sur 31 échantillons essayés, 16 n'ont rien donné; et les 15 autres, dont deux contenaient de l'or visible, ont donné de \$6.76 à \$25.66 d'or à la tonne, exception faite pour un échantillon où l'or était visible et qui a donné \$101.29.

On voit donc que l'or existe; et, vu le grand nombre de veines de quartz que l'on trouve dans cette région, il y a probablement là une source d'exploitations importantes pour l'avenir.

La mine argentifère de Marlow (Marlow VII, I et lots voisins de Risborough) où on a constaté des teneurs en argent allant jusqu'à 430 onces à la tonne, n'est pas exploitée actuellement.

Les alluvions ont été fort peu travaillées durant l'année, et cela seulement sur la rivière du Moulin, par MM. McArthur et Coupal, sur la rivière des Plantes, par M. Sewell, et sur la rivière Famine, par MM. Saint-Onge. Je n'ai pas visité ces travaux, mais ils me paraissent avoir donné satisfaction aux exploitants.

## AMIANTE.

J'ai fait plusieurs explorations dans les cantons de Coleraine et Thetford, et j'ai pu m'assurer que le travail est très actif dans cette région. L'amiante est exploité par les compagnies suivantes :

---

Bell Asbestos Co..... }  
 King Frères..... } à Thetford.  
 Johnston & Co..... }  
 R. Ward..... }

Scottish Canadian Co.. }  
 Anglo Canadian Co... } au Lac Noir.  
 Fréchette et Douville.. }  
 Montreal Asbestos Co.. }

Megantic Mining Co.....Coleraine.  
 Jeffrey.....Danville.

Ces compagnies sont les plus importantes ; mais d'autres terrains sont ouverts ; ainsi les lots  $\frac{1}{2}$  N. E. 27 et 28 du rang A. de Coleraine sont devenus la propriété de la " Bell Asbestos Co," et ont été travaillés avec succès ; les  $\frac{1}{2}$  S. O., 27 et 28 du même rang, sont devenus la propriété de M. L. Wertheim et doivent être travaillés sur une grande échelle. M. Johnston a également ouvert une mine sur le bloc de la Cie Minière de Coleraine, au S. E. du lac Noir, et M. Lambly, sur le même bloc, près de la station de Coleraine. MM. King Frères ont aussi travaillé un important gisement sur le lot III, 25 d'Ireland, et en ont découvert d'autres sur les lots voisins. Enfin, MM. McDonald Frères ont travaillé le lot 8 du XII rang de Coleraine (Réserve Sauvage). De plus, les explorations faites ont permis de reconnaître que les bandes de serpentine portant l'amiante, tel que signalé dans le rapport de 1866, s'étendent dans Ireland bien au nord-ouest du lac Noir et de la ligne du Q. C. R. Les suppositions au sujet de la présence de l'amiante dans Richmond se sont trouvées vérifiées ; et des travaux de recherche y seront probablement entrepris durant la prochaine saison.

La Scottish Canadian Asbestos Co. a aussi continué de travailler dans Broughton. On a aussi pratiqué des travaux couronnés de succès dans les terrains bas au N. O. du Q. C. R., à Thetford.

Le marché est actuellement très bon pour l'amiante, et le produit extrait ainsi que les terrains à amiante sont en grande demande. Les prix continuent à être très élevés.

Les mines commencent à être travaillées d'une façon méthodique, avec le secours de perforateurs à air comprimé, et on a fait des essais de machine pour séparer l'amiante de la roche. (Scottish Can. A. Co.)

La production pour 1888 peut s'estimer comme suit :

	Amiante.	Déchets.
Thetford ...	Bell Asbestos Co...1004 King Bros..... 413 Johnson & Co.... 655 R. Ward..... 143	270 180 15 103
	2215 tonnes	568 tonnes.
Lac Noir.....	1275	
Coleraine, environ .....	125	
Danville (production exacte, non connue.)		

Soit au-dela de 3615 tonnes d'amiante.

568 tonnes de déchets rendus.

Production générale supérieure à 4183 tonnes.

#### DIVERS.

Dans mes explorations des Cantons de l'Est, j'ai eu occasion de visiter l'ancienne mine de cuivre de Harvey Hill, qui est, de nouveau, mise en opération, et doit être travaillée activement durant la saison prochaine. J'ai également visité l'ancienne mine d'antimoine de South Ham qu'on espère aussi voir prochainement travaillée.

Je signalerai le fait que la hausse du prix du cuivre a fait redécouvrir un certain nombre d'autres gisements des Cantons de l'Est.

J'ai constaté en de nombreux points, des dépôts de fer chromique, qui, jusqu'à présent ne se sont présentés qu'en poches très-limitées. Si de tels gisements venaient à montrer de grandes quantités de minerai, ils seraient exploités avec profit, vu le prix élevé (\$15 à \$20); la qualité de ce minerai au Canada étant reconnue bonne.

J'ai visité en même temps plusieurs dépôts importants de soap-stone.

#### PHOSPHATES.

Ayant eu occasion de me rendre dans la région de l'Ottawa, j'ai recueilli quelques renseignements intéressants concernant cette industrie, et qui peuvent faire suite au rapport de 1885.

Plusieurs compagnies, puissamment organisées, travaillent avec méthode, en employant les machines à vapeur ou à air comprimé, et obtiennent les meilleurs résultats. Les travaux se font en profondeur, et ont atteint jusqu'à 680 pieds, à la mine de North Star. On a travaillé un peu en haut des grandes chutes de la Lièvre; et, l'année dernière, on

en a expédié une certaine quantité. De riches dépôts ont été ouverts dans Bowman et Denholm.

L'exploitation la plus importante est actuellement faite par les compagnies suivantes :

Sur la Lièvre.	{	Ottawa Phosphate Co.....	Mine Emerald
		W. A. Allan .....	" Little Rapid
		Canadian Phosphate Co.....	" Union
		Phosphate of lime Co.....	" High Rock
		S. P. Franchot.....	" Central Lake
		Dominion Phosphate Co.....	" North Star
Dans Templeton.	{	Blackburn.	
		Jackson Rae.	
		Templeton and Blanche River Phosphate Co.	
		Canada Industrial Co.	

Il existe, en outre, de nombreuses compagnies en partie citées dans le rapport de 1885, — possédant de très bons terrains, mais ne travaillant pas régulièrement. Je dois également citer les deux moulins à moudre et à concentrer les phosphates de qualité inférieure, qui permettent d'obtenir un produit moulu d'une teneur de 65 0/0. Ils sont situés près de la station de Buckingham, et sont mûs par un pouvoir d'eau. Ils appartiennent aux Compagnies du Lièvre Bassin Mining & Milling Co, et Canadian Phosphate Co. Ces moulins, qui ne nécessitent qu'un personnel très limité de quelques hommes, peuvent produire, le premier, 15 tonnes par jour, et le second, 8 tonnes. En principe, ils se composent d'un séchoir, d'un concasseur, d'un broyeur et de blutoirs. Ces moulins fonctionnent depuis quelques années et donnent pleine satisfaction à leurs compagnies.

La production et l'expédition pour 1888 peuvent s'estimer comme suit :

De Buckingham via Montréal.....	14,725 Tonnes
Moulu à Buckingham (expédié à Chicago).....	1,625 "
District de Templeton, environ.....	2,000 "

Soit en bloc une production dans l'année de 18 à 19,000 tonnes.

#### MICA.

On a constaté la présence du mica sur plusieurs points des Laurentides ; mais la seule mine travaillée est celle de Villeneuve (Ottawa), appartenant à la compagnie "*The British and Canadian Mica and Mining*

Co." Cette compagnie a livré au commerce, depuis quatre ans, environ trente-cinq mille livres de mica, représentant une production annuelle de neuf mille livres. Ce mica est presque exclusivement vendu au Canada à des prix variant de \$0.50 à \$14.50, pour des dimensions allant de 2 x 2 à 5 x 7 pouces. J'ai mesuré un morceau ayant dans ses plus grandes dimensions 30 x 22 pouces. Il a été extrait de cette mine un cristal pesant 281 livres, qui a produit pour environ \$500 de mica marchand.

Outre le mica en plaques, on peut aussi utiliser les débris du coupage pour différents usages. On pourrait aussi utiliser le feldspath blanc très pur qu'on trouve dans cette mine, pour la céramique.

On trouve dans cette mine certains minéraux rares, entre autres des minéraux d'urane et de cérium (mouazite, samarskite, etc.) très curieux au point de vue minéralogique.

#### PLOMBAGINE

J'ai visité certaines mines de plombagine de Buckingham. Ces exploitations sont abandonnées depuis une douzaine d'années, mais il serait très désirable de les voir reprendre, car le minerai y est abondant. La plombagine s'y trouve à l'état de veines bien pures, ou disséminée dans des gneiss. Ces derniers gisements sont les plus abondants, et j'estime qu'on pourrait les manufacturer avec succès. D'ailleurs les essais faits ont prouvé que cette plombagine était analogue à celle de Ceylan, et je ne doute pas que dans les conditions actuelles du marché, cette industrie ne puisse se relever. Les gisements les plus importants existent dans le Canton de Buckingham.

### EXPLORATION SUR LE ST MAURICE ET LA MATTAWIN.

#### RÉGION DU LAC DES PINS.

Dans la région des lacs Kaniakamak et des Pins (cantons Provost, Brassard et Maisonneuve du Comté de Berthier,) on trouve de nombreuses indications de minerais, tels que : mica blanc, plombagine, phosphate, fer etc, ainsi que des dépôts de calcaire laurentien, de la terre à brique et de l'ocre.

*Mica.* — Sur les lots II 1, 2. de Maisonneuve existe une mine de mica blanc (muscovite,) qui a été ouverte, il y a quelques années, mais dont les travaux sont suspendus. La mine me paraît apte à être exploitée avantageusement, mais d'un accès difficile, étant à 68 milles du chemin

de fer (station de St Félix de Valois, C. P. R.) J'ai également constaté des indications de mica blanc dans le voisinage de St Michel des Saints.

*Phosphate.*—Du phosphate vert, analogue à celui de l'Ottawa, a été constaté sur le lot 11 du IV<sup>e</sup> rang de Maisonneuve. Ce phosphate paraît en morceaux disséminés dans une roche pyroxénique décomposée à la surface. On rencontre d'ailleurs du pyroxène en différents points, en bandes étroites.

J'ai constaté également un peu de phosphate vert sur le lot 16 du 2<sup>e</sup> rang de Provost, à une douzaine de milles du premier dépôt. Je crois que des recherches feront encore découvrir d'autres indications de ce minerai dans cette région.

*Plombagine.*—De la plombagine, à l'état dissimulé, existe sur le 2<sup>e</sup> Rang S. E de Provost et paraît être en assez grande abondance.

*Fer.*—On trouve du fer magnétique dans le rang ci-dessus mentionné, ainsi que dans le rang C de Brassard.

J'estime que cette région est importante et appelée à se développer au point de vue minéral.

#### RIVIÈRE MATTAWIN.

En descendant la rivière Mattawin jusqu'au St. Maurice, je n'ai à signaler qu'un dépôt de calcaire blanc, à trois ou quatre milles sur la Rivière aux Cenelles, et un dépôt de fer non magnétique, qui m'a paru important, sur la rive gauche, à un mille en bas du rapide du Gros Chien.

Les roches de cette région (gneiss syénitiques) sont généralement riches en fer disséminé, souvent magnétique.

#### RIVIÈRE ST. MAURICE.

Sur le St. Maurice, que j'ai remonté jusqu'à la Rivière aux Rats, je n'ai à signaler qu'un dépôt très considérable de calcaire blanc, situé dans le 2<sup>e</sup> rang de Polette, à environ un mille et demi de la rivière, sur la rive droite, en face de l'Ile aux Noix. Ce calcaire, que les gens du pays appellent marbre, est analogue à celui que j'ai déjà signalé, près du lac Roberge, sur la rive gauche du St. Maurice, et, d'une façon générale, à tous les calcaires Laurentiens. Il est susceptible d'un beau poli, mais



ne me paraît pas assez compact, ni à grain assez serré. Cependant, on pourrait l'employer comme marbre commun, et peut-être de futurs travaux en feront-ils découvrir des bancs à grain plus fin.

*Plombagine.*—Dans quelques parties, ce calcaire contient de la plombagine disséminée. On en a aussi trouvé dans du gneiss, à deux milles en haut des Piles, sur la rive gauche du St Maurice, à l'endroit appelé Pointe à la Mine.

J'ai constaté la présence de la plombagine disséminée, me paraissant en assez grande abondance, dans le voisinage immédiat de St. Boniface de Shawenegan, sur les rangs IV, V et VI.

Je cite également celle trouvée dans la paroisse Ste Ursule, rang Fontarabie, (comté de Maskinongé.)

*Fer.*—J'ai trouvé des indications de fer sans importance, dans plusieurs points du St. Maurice et sur la rivière Mékinac ; mais le seul gisement qui ait attiré mon attention, en outre des dépôts superficiels de bog-ore (minerai des marais) très abondants dans cette région, est celui connu comme " Mine Grondin," sur les lots 23 et 24 du 7e rang de Shawenegan. Il existe là une veine importante de fer magnétique, qui a été un peu travaillée ; mais les hauts-fourneaux de la région ont préféré employer le bog-ore, beaucoup plus facile à traiter.

*Divers.*—J'ai obtenu, en outre, une foule de renseignements sur différents gisements que je n'ai pas eu le temps de visiter, et comportant des minéraux tels que mica, plombagine, fer, ocre. etc.

*Or.*—J'ai vu, en plusieurs points, des travaux faits soi-disant pour la recherche de l'or, et j'ai entendu parler de découvertes faites d'or et d'argent ; mais, sans vouloir décourager les *explorateurs*, je dois répéter ce que j'ai déjà dit : c'est-à-dire que des essais sérieux, faits sur les matériaux prétendus aurifères des Laurentides, dans la province de Québec, n'ont jamais, à ma connaissance, été assez satisfaisants pour justifier une exploitation quelconque.

*Mercure.*—A plusieurs reprises, des personnes dignes de foi m'ont raconté avoir vu du mercure apporté par des sauvages des régions du Nord ; mais toutes les explorations faites jusqu'à présent pour en découvrir des gisements, sont restées sans succès. M'étant trouvé dans la contrée où ces découvertes auraient été faites, je me suis enquis de mon mieux de tout ce qui avait trait à cette question, mais mon enquête et mes recherches personnelles sont demeurées infructueuses.

---



---

## EXPLORATION DANS LE COMTÉ DE PONTIAC.

Je dois rappeler une exploration faite dans l'automne de 1887, dans ce comté.

*Plomb argentifère du lac Témiscamingue.*—Cette mine, située sur le bord du lac Témiscamingue, (Guigues II 1, et lots voisins de Duhamel), présente un gisement qui m'a paru très puissant. Lors de ma visite, aucun travail souterrain n'avait été fait, mais on pouvait constater la galène sur une épaisseur de 80 pieds. J'ai appris depuis que ces travaux poussés à une profondeur de près de cent pieds, avaient reconnu le minerai sur la même épaisseur. On admet une teneur moyenne en argent de 18 onces à la tonne. Je considère cette mine comme très importante, mais les difficultés d'accès doivent nécessairement en retarder le développement. Il a été établi des appareils de séparation et d'enrichissement et on se propose de fondre le minerai sur place, en se servant du charbon de bois.

*Mine de fer de Bristol.*—Cette mine, située sur les lots II, 21-22 de Bristol, comporte deux veines puissantes de fer magnétique, mélangé d'hématite, sur une épaisseur de 150 à 200 pieds. Le minerai contient une assez forte proportion de pyrite de fer, qui nécessite un grillage préalable. Lors de ma visite, la mine était travaillée, et on était en train de construire des fours de grillage, pour se débarrasser du soufre. Les propriétaires se prétendaient certains de trouver, après grillage, un débouché avantageux pour leur minerai aux États-Unis. Cette mine est très importante, mais on a encore à lutter contre certaines difficultés de transport

*Phosphate.*—Du phosphate, analogue à celui de l'Ottawa, a été trouvé sur de nombreux points, notamment dans les rangs VI et VII de Lichfield, VI de Mansfield, A et IV de Pontefract, VII de l'île Calumet, I de Thorn, Waltham etc. Jusqu'à présent, aucune exploitation n'a eu lieu, par suite des difficultés de transport, quoique certains de ces gisements soient dans des conditions exploitables.

*Calcaire.*—Le calcaire laurentien, analogue à celui trouvé dans plusieurs points des Laurentides et appelé *marbre*, existe dans l'île Calumet, dans le IV<sup>e</sup> rang de Lichfield, et dans le rang A de Pontefract. Ce dernier dépôt, situé sur le lot 10, m'a paru remarquable, car j'y ai trouvé des bancs épais de calcaire à grain fin, qui, d'après moi, serait du véritable marbre.

*Quartz prétendu aurifère.*—J'ai eu à étudier de grandes bandes de

quartz prétendu aurifère, sur la rive gauche de l'Ottawa, en face de Mattawa. Dans un rapport spécial, j'ai exposé les raisons qui me faisaient dire qu'il n'y avait pas d'or dans ce quartz, et je suis heureux de voir mon opinion confirmée par le Dr Bell, de la Commission Géologique d'Ottawa, lequel, dans son rapport de 1887, dit qu'il a visité cette région, et que, dans aucun des échantillons qu'il en a rapportés, les analyses faites par M. Hoffman n'ont signalé d'or ni d'argent.

La même chose s'applique à différents points signalés comme contenant des métaux précieux, notamment les Iles des Chats.

Le comté de Pontiac forme une région appelée à se développer au point de vue minéral et présente une grande analogie avec celle de l'Ottawa.

#### DIVERS.

Outre les explorations sus-mentionnées, j'ai visité différentes parties de la province, où l'on supposait avoir découvert des minéraux, mais sans que ces prétentions se soient trouvées justifiées.

#### STATISTIQUES.

Je crois intéressant de donner le résultat des recherches statistiques de M. E. Coste, de la Commission Géologique d'Ottawa, pour ce qui concerne notre province. Ces chiffres ont été obtenus, soit directement des exploitants ou des compagnies de chemins de fer, soit du département des douanes. Dans le premier cas, nous mettrons la notice "*production*," dans le deuxième, celle "*exportation*." Les tonnes sont de 2,900 livres.

#### CUIVRE.—(*Exportation*.)

Année fiscale 1860.....	\$ 182,112 00
— 1861.....	230,204 00
— 1862.....	131,184 00
— 1863.....	371,862 00
— 1864.....	92,748 00
— 1865.....	86,155 00
— 1866.....	25,109 00
— 1867.....	145,287 00
— 1868.....	.....
— 1869.....	380,517 00
— 1870.....	269,757 00
— 1871.....	118,798 00
— 1872.....	102,210 00
— 1873.....	165,897 00
	<u>\$2,250,640 00</u>

Année du calendrier 1873.....	1,046,870 livres.	\$ 120,532 00
— 1874.....	932,866 “	111,727 00
— 1875.....	1,782,166 “	241,439 00
— 1876.....	1,882,491 “	249,971 00
— 1877.....	1,880,090 “	245,406 00
— 1878.....	355,160 “	36,499 00
— 1879.....	408,860 “	47,817 00
— 1880.....	1,434,700 “	192,171 00
— 1881.....	1,244,780 “	125,753 00
— 1882.....	1,864,170 “	182,502 00
— 1883.....	1,400,300 “	148,709 00
— 1884.....	2,714,400 “	273,422 00
— 1885.....	2,626,000 “	262,600 00
— 1886.....	2,239,000 “	232,855 00
— 1887.....	2,555,500 liv. estimées	134,550 00
	<u>24,367,353 liv.</u>	<u>\$2,605,953 00</u>

Si nous ajoutons ce montant au premier total jusqu'en 1873, en retranchant le chiffre le moins élevé en 1873, nous aurons une valeur totale d'environ \$4,736,061 pour le cuivre produit dans la province et exporté de 1860 à 1887, et une quantité de 24,367,353 livres de cuivre, de 1873 à 1887.

#### PYRITES DE CUIVRE (pour le soufre). Exportation.

1881.....	10,812
1882.....	23,980
1883.....	25,211
1884.....	26,000
1885.....	34,123
1886.....	47,410
	<u>167,536 tonnes.</u>

#### PRODUCTION.

1887.....	<u>38,043 tonnes</u>	<u>\$171,194 00</u>
-----------	----------------------	---------------------

#### ARGENT (exportation).

1877.....		\$ 8,626 00
1878.....		50 00
1880.....		3,000 00
1882.....		200 00
1886.....	<u>17½ tonnes</u>	<u>8,000 00</u>
		<u>\$19,876 00</u>

#### ARGENT CONTENU DANS LES MINERAIS DE CUIVRE, DES ENVIRONS DE SHERBROOKE (P. Q.)

1886.....		\$167,000 00
1887.....	146,898 onces	

## OR (Production).

année	1867 .....		\$ 31,000 00
	1868 .....		25,000 00
½ année	1877 .....	688-19-11 onces	12,057 00
	1878 .....	1024-19- 5 "	17,937 00
	1879 .....	1884- 2- 7 "	32,972 00
	1880 .....	1895-13- 4 "	33,174 00
	1881 .....	3237-15-17½ "	56,661 00
	1882 .....	976-15- 0 "	17,093 00
	1883 .....	1016- 1-21½ "	17,787 00
	1884 .....	498- 9- 3 "	8,720 00
	1885 .....	120-19-19 "	2,120 00
	1886 .....	227- 9-22 "	3,981 00
	1887 .....	90-18-10 "	1,104 00

L'onçe étant calculée ici à \$17.50.

Ces chiffres, incomplets d'ailleurs, ont été fournis par l'ancien inspecteur des mines d'or de la Beauce, qui les déclare bien au-dessous de la réalité, disant, par exemple que les chiffres pour 1879 et 1880 représentent environ 50 o/o seulement de la production de l'or.

## MINERAI DE FER (Exportation).

1873 .....	400 tonnes de 2240 lbs estimées	\$4,400 00
1874 .....	1 " "	10 00
1875 .....	2 " "	18 00
1881 .....	128 " "	154 00
1883 .....	18 " "	256 00
1886 .....	2 " "	10 00
1887 .....	38 " "	119 00
	589 tonnes.	\$4,967 00

## PRODUCTION CONSOMMÉE DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC.

1886 .....	13,404 tonnes estimées	\$26,808 00
------------	------------------------	-------------

Comme on le voit, ces chiffres sont bien insuffisants, la plus grande partie du minerai de fer ayant été employé dans les quelques hauts-fournaux de la province.

## FER CHROMIQUE.

1887 .....	38 tonnes	\$570 00
------------	-----------	----------

## ANTIMOINE (Exportation).

1878 .....	71 tonnes	\$4,500 00
1879 .....	8 "	300 00
Total .....	79	\$4,800 00

PLOMB (Exportation).

1875.....	177 tonnes	\$7,500 00
1879.....	2 "	230 00
1884.....	4 "	36 00
	183 tonnes	\$7,766 00

PHOSPHATE (Exportation).

1877.....	2,823 tonnes	\$ 47,084 00
1878.....	9,919 "	195,831 00
1879.....	6,604 "	101,470 00
1880.....	11,673 "	175,664 00
1881.....	9,497 "	182,339 09
1882.....	16,585 "	332,019 00
1883.....	19,666 "	427,168 00
1884.....	20,946 "	415,350 00
1885.....	28,535 "	490,331 00
1886.....	19,796 "	337,191 00
1887.....	22,447 "	424,940 00
	168,491 tonnes	\$3,129,387 00

PHOSPHATE (Production approximative).

1886.....	19,435 tonnes.
1887.....	19,589 "

AMIANTE (Production).

Avant 1882.....	960 tonnes.	
1882.....	410 "	
1883.....	724 "	
1884.....	1,104 "	
1885.....	1,327 "	
1886.....	3,382 "	
1887.....	4,619 "	estimées \$226,976 00
Pour balancer le chiffre total.....	515	
Total .....	12,981	

Un précédent rapport (1886), modifié par celui-ci, donnait jusqu'en 1886 inclusivement 10,024½ tonnes estimées \$624,489.00.

MICA.

Les chiffres ont seulement été donnés en bloc pour tout le Canada.

GRAPHITE

		Valeur
1877.....	429 quintaux, estimés	\$1,553 00
1878.....	899 "	3,370 00
1879.....	275 "	1,167 00
1885.....	6 "	00 00
Total .....	1,609	\$ 6,150 00

Les chiffres pour 1877, 1878, 1879 étaient portés pour la province d'Ontario, mais ils s'appliquent évidemment à la province de Québec.

---



---

 SOAP-STONE, (Production).

1887.....	100 tonnes	\$800 00
-----------	------------	----------

## ARDOISE (Exportation).

1876.....	150 tonnes	\$ 3,369 00
1877.....	753 "	12,415 00
1878.....	30 "	692 00
1879.....	20 "	76 00
1880.....	" "	" "
1881.....	420 "	8,100 00
1882.....	34 "	1,545 00
1883.....	739 "	9,840 00
1884.....	539 "	6,845 00
1885.....	346 "	5,274 00
1886.....	34 "	495 00
1887.....	27 "	373 00
Total.....	3,092 "	\$49,024 00

## ARDOISE (Production).

1886.....	5,345 tonnes	\$64,675 00
1887.....	7,357 "	89,000 00
Total.....	12,702 "	\$153,675 00

## GRANIT (Production).

1887.....	584 tonnes	\$5,300 00
-----------	------------	------------

## PIERRES DE CONSTRUCTION (Exportation).

*(Pierre brute).*

1873.....		\$5,487 00
1874.....		1,282 00
1875.....		1,741 00
1876.....		209 00
1877.....		2,836 00
1878.....		269 00
1879.....		159 00
1880.....		580 00
1881.....		932 00
1882.....		3 00
1883.....		30 00
1884.....		6 00
		<u>\$13,534 00</u>

## PIERRES DE CONSTRUCTION (Production).

1886.....	28,312 verges cubes	\$185,340 00
1887.....	41,251 "	72,958 00
Total.....	69,563	<u>\$258,298 00</u>

Ces chiffres sont considérés comme les 3 ou 4 cinquièmes de la production réelle.

## CHAUX (Production).

1886.....	401,700 minots	\$ 75,700 00
1887.....	424,316 "	79,137 00
	<u>826,016 "</u>	<u>\$154,837 00</u>

## CHAUX (Exportation).

1884.....		\$ 367 00
1885.....		15 00
1886.....		12 00
Total.....		<u>\$ 394 00</u>

## SABLE ET GRAVIER (Production).

1878.....	71 tonnes	\$ 288 00
1879.....	90 "	369 00
1882.....	7 "	7 00
Total.....	<u>168 "</u>	<u>\$ 655 00</u>

## SABLE ET GRAVIER (Exportation).

1887.....		<u>\$22 00</u>
-----------	--	----------------

## BRIQUES (Production approximative).

1886.....	14,175 milles	\$ 83,025
1887.....	13,820 "	80,117
	<u>27,995 "</u>	<u>\$163,142</u>

**NOTE.** Les chiffres ci-dessus, quoique incomplets, donnent, cependant, une idée assez exacte de l'importance des divers minerais dans la province de Québec. On remarquera que les exportations ne concordent pas toujours avec les productions, soit à cause de la consommation dans le pays, soit parce que les années ne concordent pas, ou encore parce que exportation signifie expédition d'un port de la province, ce qui, dans certains cas rares, peut comporter une partie venant d'une autre province.

J. OBALSKI,

*Ingénieur des mines de la Province de Québec.*

Québec, 11 Décembre 1888.



## APPENDICE No. 61.

## BIENS DES JÉSUITES.

La Compagnie de Jésus fut reconnue comme corps public et dûment constitué en Canada par diplôme ou lettres patentes du Roi Louis XIV, le 12 mai 1678.

Une foule de documents prouvent ensuite que cette compagnie est constituée en corporation, notamment les lettres patentes du même Roi Louis XIV, datées le 29 mai 1680 et le 15 juin 1717, portant concession du Sault Saint-Louis.

Sous la domination française, la Compagnie de Jésus géra et administra toujours ses affaires et ses biens comme corps public dûment constitué comme susdit.

Québec capitula le 18 septembre 1759, et Montréal le 8 septembre 1760. Il semble que dans les divers articles de la capitulation la possession des Jésuites est confirmée d'une manière assez précise.

Le 10 février 1763 eut lieu le traité de paix entre Sa Majesté Britannique et le Roi Très Chrétien (le roi de France). Dans ce traité, il n'y a rien d'opposé à la possession des Jésuites.

Or, à cette époque, les révérends Pères de la Compagnie de Jésus étaient propriétaires en possession de biens (de biens-fonds surtout) considérables acquis, ou par dons faits par les rois de France, ou par dons faits par des particuliers, ou, enfin, par achat, échange ou autres acquisitions, soit à titre onéreux, soit à titre gratuit.

Après la cession, l'on sait que le gouvernement anglais tenta de s'emparer de ces biens en en dépossédant les révérends Pères, prétendant les avoir acquis par droit de conquête, prétention qui fut fort contestée en plusieurs circonstances, notamment par divers mémoires de Mgr Briand et autres ; même par des légistes anglais.

Le 21 juillet 1773, fut émis par le pape Clément XIV, le Bref supprimant l'Ordre des Jésuites, lequel Bref ne fut pas, je crois, promulgué en Canada, et l'on sait qu'il n'est pas en vigueur maintenant.

Après cette suppression des Jésuites, le gouvernement britannique alléguait de plus la non-existence de la Compagnie ; partant la non-existence de propriétaires de ces biens ou de personnes ayant droit de les réclamer, et prétendit les avoir aussi acquis par droit de déshérence.

Toutefois, ce n'est qu'en 1800 que le gouvernement anglais s'empara finalement des dits biens, dont il jouit depuis lors par lui-même et par ses successeurs, les divers gouvernements de ce pays, dont le dernier est celui de la province de Québec.

L'on peut ajouter que cette possession n'a jamais été parfaitement paisible ; car, bien des fois, l'épiscopat, le clergé en général et beaucoup de citoyens ont protesté contre cette détention que, de tous temps, un grand nombre de personnes ont qualifiée de spoliation.

Depuis quelques années, depuis l'époque de la confédération surtout, cette question a été souvent agitée, mais jamais réglée. Il s'en est suivi un malaise général dans le pays ; car, bien des gens paraissaient comprendre que le Gouvernement de la Province de Québec détenait injustement ces biens, qui appartenaient à l'Eglise, et l'on sentait le besoin de réparer l'injustice.

Il a été plusieurs fois fait par le gouvernement des tentatives, des démarches dans le but de régler cette question, mais toujours sans résultat satisfaisant. Ce n'est que durant la dernière session que le Gouvernement de cette Province a présenté à la Législature et fait adopter par elle une mesure tendant à mettre fin à cette difficulté depuis si longtemps pendante. Voir 51-52 Vict., chap. 13.

Pour la préparation de cette mesure, le Gouvernement a dû recueillir beaucoup de renseignements dont la plupart ont été fournis par le Département des Terres de la Couronne.

Ci-suit une copie des rapports que j'ai reçu ordre de préparer dans ce Département, sur la question, et qui ont été produits à la demande de l'honorable Premier Ministre.

Humblement soumis,

L. L. RIVARD,

*Surintendant des Biens des Jésuites.*

Département des Terres de la Couronne, }  
 Québec, 19 novembre 1888. }

---

## PREMIER RAPPORT.

---

### BIENS DES JÉSUITES.

EN QUOI ILS CONSISTENT, LES REVENUS QU'ILS PRODUISENT, LEUR  
VALEUR RÉELLE, ETC., ETC., ETC.

---

#### DÉTAILS PRÉLIMINAIRES.

De 1781 à 1801.

---

Dès 1781 et même vers 1801, les biens des Jésuites en Canada consistaient en les fiefs et seigneuries, arrière-fiefs, biens-fonds tenus en roture, etc., dont suit une liste :

- |     |  |  |
|-----|--|--|
| 1o  | Seigneurie on fief   | “ Notre-Dame des Anges.”                   |
| 2o  | “  | “ Saint-Gabriel.”                          |
| 3o  | “  | “ Sillery.”                                |
| 4o  | “  | “ Bélar.”                                  |
| 5o  | “  | “ Cap de la Magdeleine.”                   |
| 6o  | “  | “ Batiscan.”                               |
| 7o  | “  | “ Isle Saint-Christophe.”                  |
| 8o  | “  | “ Prairie de la Magdeleine.”               |
| 9o  | “  | “ Village de la Magdeleine.”               |
| 10o | “  | “ Isle des Ruaux.”                         |
| 11o | “  | “ Pachirigny, aux Trois-Rivières.”         |
| 12o | “  | “ Côteau Saint-Louis, aux Trois-Rivières.” |
| 13o | “  | “ Banlieue, aux Trois-Rivières.”           |
| 14o | Arrière-fiefs à Saint-Nicholas, dans Lauzon.   |  |
| 15o | “  | Notre-Dame, dans Lauzon.                   |
| 16o | La ferme de Lavacherie, à Québec.  |  |
| 17o | Six arpents de terre, à Tadoussac.   |  |
| 18o | Rentes foncières et constituées, dans Québec.  |  |
| 19o | Un terrain, dans la cité de Montréal, aujourd'hui occupé par le<br>Champ-de-Mars, le Palais de Justice, l'Hôtel-de-Ville, etc. |  |
| 20o | Le collège des Jésuites, terrain et dépendances à Québec.  |  |
| 21o | Les effets mobiliers compris dans l'inventaire ou procès-verbal  |  |

de saisie exécuté par J. Sheppard, Ecr., Shérif de Québec, en date du 16 avril 1800, consistant en un ostensor, deux calices, des ciboires et beaucoup d'autres objets d'argent, ornements et linges d'église, livres, papiers, linges et meubles de ménage, animaux, etc.

Le revenu de ces biens, à part les propriétés de Québec et de Montréal était, en 1781, de £1245-5-4½, égal à \$4981.07; mais il faut noter qu'alors il y avait relativement très peu de concessions de faites dans les seigneuries dont la très grande partie était en conséquence encore improductive, état de choses qui changea bientôt.

L'étendue de terres non concédées en 1781 était de 738,027¼ arpents.

Ces derniers faits sont établis par l'aveu et dénombrement produit par le père Cazot au gouverneur Haldimand, en lui rendant foi et hommage, le 12 décembre 1781.

#### PREMIER ÉTAT.—EN 1801.

De 1781 à 1801, il fut concédé 133,563½ arpents dans ces diverses seigneuries. Or, il restait, en 1801, une balance non concédée de 604,463¾ arpents.

A la même époque (en 1801), les revenus annuels de ces biens (hors les cités de Québec et de Montréal) s'élevaient, d'après les rapports des agents, à la somme de £1358-13-4½, égal à \$5434.67, représentant un capital de \$90,516.00.

Il est impossible, d'après les vieux livres et les anciennes archives, d'établir le revenu précis des biens des Jésuites situés dans les cités de Québec et de Montréal; mais comme l'on sait, que dès cette époque, ces propriétés étaient en pleine valeur, on doit en tenir compte dans l'évaluation de ces biens. On doit aussi ne pas omettre l'Isle des Ruaux et la propriété de Tadoussac.

Pour cela, je procède de la manière suivante :

Pour Québec, je fais l'évaluation d'après le revenu établi par un état préparé, sur les rapports des agents, en conformité d'un mémoire de l'honorable Secrétaire Provincial, approuvé par un Ordre en Conseil en date du 12 juillet 1856. Suivant cet état, le revenu dans Québec était de £1210-16-10, égal à \$4843.37, représentant un capital de \$80,716.00. Non compris, bien entendu, le collège des Jésuites (terrain et dépendances), qui n'a jamais été vendu ni concédé, lequel, sans exagération, je crois, peut être évalué à \$75,000.00.

Pour Montréal, je constate qu'une toute petite partie de la propriété a été vendue à la Corporation de cette cité par acte devant Mtre T. Dou-

cet, N. P., le 27 juin 1867, au prix de \$33,473.00. Or, je conclus que la totalité du terrain dont l'étendue est bien plus que quadruple de celle du lot vendu à la corporation vaut au delà de \$130,000.00.

J'évalue l'Isle des Ruaux et le terrain de Tadoussac à environ \$500.00.

Et les terres non concédées, en 1801, 604,463 arpents à 40 centins l'arpent : \$241,775.00.

Je ne puis tenir compte ici des effets mobiliers mentionnés à l'item 21e, au commencement de ce mémoire, attendu que je ne saurais en constater la valeur.

Ainsi, en récapitulant, j'arrive au résultat suivant :

	CAPITAL
1o. Revenus annuels des Seigneuries en 1801..	\$90,566.00
2o. " " dans Québec, sans le Collège.	80,716.00
3o. Collège des Jésuites, terrain et dépendances ;	75,000.00
4o. Propriétés de Montréal ;.....	130,000.00
5o. Isle des Ruaux et Tadoussac ;.....	500.00
6o. Terres non concédées ;.....	241 785.00
	<hr/>
Total en 1801.....	\$618,567.00

## 2me ETAT.—En 1858.

D'après un état fourni le 30 janvier 1858, par l'Honorable S. V. Sicotte, alors Commissaire des Terres de la Couronne, la superficie totale des Seigneuries des Jésuites était de..... 794,863 arpents ;  
la partie concédée de..... 362,457 "  
Or, la partie non concédée était de..... 432,406 "

Ainsi, durant les 57 dernières années, c'est-à-dire, de 1801 à 1858, il avait été concédé 172, 057 arpents en superficie.

D'après l'état produit le 28 juin 1857, par l'Honorable E. P. Taché, alors Commissaire des Terres de la Couronne, la valeur réelle des Seigneuries, y compris celle des terres non-concédées, évaluées alors de 30 à 50 centins l'arpent, était de £117,817.6.2, égal à \$471,269.00 dont le revenu annuel était estimé à £6,164.7.11, égal à \$24,657.58. (Cette évaluation de 30 à 50 centins l'arpent est, selon moi, trop basse.)

Ainsi, encore en récapitulant, je trouve en 1858 :

1o. Valeur réelle des Seigneuries et rentes constituées, y compris celle des terres non-concédées.....	\$471,269.00
2o. Propriété de Montréal.....	130,000.00
3o. Le collège à Québec, terrain et dépendances..	75,000.00
4o. Isle des Ruaux et terrain de Tadoussac.....	500.00
	<hr/>
Total en 1858.....	\$676,769.00

3<sup>me</sup> ETAT—En 1883.

D'après les états produits et les livres du Département des Terres de la Couronne, il aurait été vendu et concédé durant les 25 dernières années, c'est-à-dire de 1858 à 1883 inclusivement, environ 68,750 arpents dans les Seigneuries des Jésuites ; or, il resterait encore une étendue non concédée, en 1883, de 363,656 arpents.

Aussi, d'après les états faits durant les dernières années, les revenus annuels de ces Seigneuries, à part les terres non-concédées et les bois et forêts, seraient d'environ \$20,600.00, représentant un capital d'environ \$343,333.00.

La valeur des terres non concédées, 363,656 arpents à 40 centins, serait de \$145,462.40. (Évaluation trop basse à mon avis.)

Ainsi, en récapitulant, j'arrive au résultat suivant pour 1883 :—

1o. Seigneuries, non compris les terres non-concédées, ni les bois et forêts.....	\$343,333.00
2o. Terres non-concédées.....	145,462.00
3o. Collège, à Québec, [terrain et dépendances] ..	75,000.00
4o. Valeur du reste de la propriété de Montréal, une petite partie ayant été vendue à la corporation.....	100,000.00
5o. L'Isle des Ruaux et Tadoussac.....	500.00
	<hr/>
Total en 1883.....	\$664,295.00

## NOTES EXPLICATIVES

ET

DERNIER ETAT—En 1884.

On comprend que ces états ne sont qu'approximatifs, et il ne saurait en être autrement ; car je ne vois aucun moyen d'obtenir un résultat

tout à fait précis. Néanmoins, comme ils sont basés sur des données aussi exactes que possible, et, vu que relativement il n'existe pas une grande différence entre ces divers calculs qui se rapportent à des époques très-éloignées les unes des autres, j'ai raison de croire que le résultat est assez près de la réalité.

Si l'état de 1883 est inférieur à celui de 1858, tandis qu'il devrait être plus élevé, c'est sans doute dû aux commutations qui ont été faites depuis cette dernière époque;—à la vente de plusieurs propriétés de valeur qui, par là, ont cessé de produire des revenus au Gouvernement et qui, par conséquent, ne figurent pas dans cette dernière évaluation ; tel que le Domaine de Notre-Dame-des-Anges, à Beauport, vendu au Séminaire de Québec en 1863, au prix de, \$18,200.00 ;—le moulin du Cap de la Magdeleine vendu la même année au prix de \$2,200.00, et plusieurs autres moulins à Batiscan, à Lorette, etc, vendus avant l'époque de la Confédération.

Mais, comme l'objet que l'on semble avoir en vue est d'établir, autant qu'il est possible, la valeur réelle de ces Biens des Jésuites et des revenus perçus, depuis l'établissement de la Confédération, dont le Gouvernement local de la Province de Québec se trouve maintenant saisi, je ferai un autre et dernier état en adoptant d'abord celui de 1883 avec quelques modifications et en y faisant les additions nécessaires :—

1o. Capital du revenu des Seigneuries, etc, y compris la partie de la propriété de Montréal vendue à la Corporation.....	\$343,333.00
2o. Capital, terres non concédées, <i>réduit</i> à.....	125,000.00
3o. Capital, propriété du collège à Québec, <i>réduit</i> à.....	50,000.00
4o. " " de Montréal, <i>réduit</i> à.....	90,000.00
5o. Revenus ou argents perçus par le Gouvernement local depuis le 1er juillet 1867 :—	
I o. Sur les terres.....	\$370 567.00
moins les dépenses.....	51,488.00 = \$319,079.00
II o. Sur les bois et forêts.....	80,000.00
moins les dépenses, environ...	2,000.00 = 78,000.00
	<hr/>
Grand total, en 1884.....	\$1,005,412.00

Humblement soumis,

L. L. RIVARD,  
*Surintendant des Biens des Jésuites, etc.*

Département des Terres de la Couronne }  
Québec, 1er Mai, 1884 }

---



---

## SECOND RAPPORT

OU

## SUPPLÉMENT

EN 1888

Je désire qu'il soit bien compris que, dans le précédent rapport, je ne tiens aucun compte des transactions et des recettes faites après le 1er juillet 1883 ; or, aujourd'hui, je crois devoir ajouter l'état suivant des recettes faites depuis cette date (1er juillet 1883) au 31 mars 1888.

Pour plus de clarté, je retrancherai d'abord les dépenses, et je ne mentionnerai comme recettes que les revenus nets de chaque année :

1883-84.....	\$27,724.99
1884-85.....	16,230.72
1885-86.....	17,368.10
1886-87.....	10,540.89
1887-88 (9 mois au 31 Mars 1888).....	34,752.30
	<hr/>
Total.....	\$106,617.00

Ce qui, ajouté au montant déjà établi le 1er juillet 1883,  
dans mon rapport du 1er mai 1884.....

\$1,005,412.00

Donne pour grand total.....

\$1,112,029.00

On remarque une notable différence entre les diverses recettes annuelles ; ceci est dû à différents faits qu'il est bon de noter. D'abord, l'on sait que la recette de chaque année ne représente pas précisément la somme juste des revenus réels et réguliers ; car, très souvent, on ne perçoit annuellement qu'une partie de ces revenus, tandis que d'autres fois, on perçoit davantage, attendu qu'il est dû une somme considérable d'arrérages dans chaque fief, et que parfois on adopte des mesures plus sévères et plus efficaces pour en opérer la perception. C'est ainsi que la recette de 1886-87 n'est que de \$10,540.89, quand celle de 1883-84 est de \$27,724.99, attendu que durant cette dernière année le gouvernement a offert une grande remise pour engager les débiteurs à s'acquitter.

On remarque aussi que durant les neuf mois écoulés du 1er juillet 1887 au 31 mars 1888, la recette est bien plus élevée qu'à l'ordinaire (\$34,752.30) ; ce qui s'explique par le fait qu'en juillet 1887, la corpora-



tion de Montréal a acquitté sa dette, en payant le prix du terrain acquis en 1867 pour l'Hôtel-de-Ville (\$33,473.00) et une année d'intérêt. Il en est de même chaque fois que l'on perçoit des capitaux, pour prix de vente, de commutation, etc.

Quant aux revenus annuels réguliers des Biens des Jésuites, provenant des cens et rentes, rentes constituées, etc., je vois que d'après mes propres rapports faits en 1873 et insérés dans le rapport de l'Honorable Commissaire des Terres de la Couronne, pour l'année 1873-74 (pages 36 et 43) ils étaient établis ainsi qu'il suit :

Dans le District de Québec .....	\$11,994. 74
“ “ “ Trois-Rivières.....	3,989. 56
“ “ “ Montréal.....	4,633. 03
Total.....	\$20,617. 33

Il est bien entendu que ce montant ne comprend pas les revenus casuels provenant de la vente des bois, des terres non concédées, etc.

Quant à l'évaluation que je fais en détail des Biens des Jésuites, je l'ai déjà dit, elle n'est qu'approximative, attendu que malgré tout le soin que j'ai apporté à ce travail, j'ai dû, en plusieurs cas, agir sans être suffisamment renseigné, comme, par exemple, dans le cas de la propriété de Montréal (le jardin du gouvernement) qui ne figure enfin que pour \$90,000.00, quand l'on me dit maintenant, et avec raison je crois, que ce n'est pas plus que le tiers de sa valeur réelle.

Cependant, je crois à propos de citer un fait que j'aperçois en finissant mon rapport, et qui me surprend singulièrement ; mais qui semble me donner raison quant à cette évaluation : c'est un rapport de J. B. Varin, Ecr., daté le 22 juin 1860, mentionné dans un Ordre en Conseil du 1er Octobre de la même année ; dans lequel rapport, Monsieur Varin, mieux renseigné que moi peut-être, et agissant dans une toute autre circonstance, dans un tout autre but, dans des conditions et avec des données tout à fait différentes, sans doute ; enfin, procédant indubitablement d'après un autre mode, arrive cependant à peu près au même résultat que moi :

Par ce rapport, il évalue ces biens .....	£277,817.00.	\$1,111,268.00
Et mon évaluation approximative est....		\$1,112,029.00

Le tout très humblement soumis,

L. L. RIVARD,

*Surintendant des Biens des Jésuites.*

Québec, 1er Mai 1888.

## TROISIEME RAPPORT

SUR LES PROPRIÉTÉS DE L'ORDRE DES JÉSUITES, DANS LA CITÉ DE  
MONTRÉAL, ETC.

Selon le désir exprimé par l'Honorable Commissaire des Terres, Mr. Garneau, le 4 du coura j'ai fait les recherches, perquisitions et études nécessaires ; et je puis maintenant soumettre le rapport suivant qu'il m'a demandé sur la propriété des Révérends Pères Jésuites dans la cité de Montréal :

D'abord, il est bon de noter qu'en premier lieu, vers la fin du 17e siècle autant que je puis le constater, les Révérends Pères étaient devenus propriétaires par achat d'une bien plus grande étendue de terrain dans la ville de Montréal que celle qui, depuis un temps immémorial, est reconnue comme leur propriété dont je donne tout de suite, à peu de chose près, les bornes et limites actuelles : Au sud-est, la rue Notre-Dame ; au nord-ouest, la rue Craig ; au nord-est, la rue Gosford ; et au sud-ouest, la rue Saint Gabriel ; moins quelques lots dont je parlerai plus bas.

L'on constate, il est vrai, que le 28 Avril 1692, le Révérend Père Claude Dablon, Supérieur des Jésuites, acquit de Jean Vincent Philippe, sieur de Haut-Menil et son épouse, outre la propriété actuelle, une terre ou ferme y tenant et adjoignant, de plus de 160 arpents en superficie ; mais l'on constate aussi que le 5 mai 1764, par acte passé devant Mre Pierre Panet, notaire, à Montréal, le Révérend Père Pierre René Floquet, alors Supérieur de la mission des Jésuites en cette ville, vendit la même terre à Charles Plessis Bélair. Il n'y a donc pas lieu de s'en occuper aujourd'hui.

Ainsi, je me bornerai à parler du terrain ci-haut décrit, renfermé actuellement par les rues Notre-Dame, Craig, Gosford et Saint-Gabriel, acquis aussi le 28 Avril 1692, moins, je crois, une petite partie que les Révérends Pères possédaient déjà sur la rue Notre-Dame, où étaient leur chapelle, leur église et leur maison ; moins aussi quelques lots dont Monsieur de Haut-Menil avait disposé avant la vente, lesquels, avec ceux dont les Jésuites ont eux-mêmes disposé depuis leur achat, sont désignés sur les plans et livres de renvoi du cadastre du quartier Est de Montréal, par les numéros 116, 117 et 118 sur la rue Notre-Dame, et 119, 120, 121 et 122 sur la rue Saint Gabriel.

Or, maintenant, il convient d'établir comment est divisé et par qui est occupé ce terrain connu depuis longtemps sous le nom de "Jardin du Gouvernement :"

	Pieds.
1o. Le Champ de Mars, No. 124 du Cadastre, occupé par le Gouvernement Fédéral.....	204,822
2o. L'emplacement du Palais de Justice, No. 123 du Cadastre, occupé par le Gouvernement Provincial de Québec....	68,326
3o. Un terrain non cadastré, entre le Palais de Justice et l'Hôtel-de-Ville, cédé à la Corporation de Montréal par un ordre en Conseil daté le 18 avril 1858, pour servir à l'extension de la place Jacques-Cartier jusqu'au Champ de Mars .....	22,940
4o. Enfin l'emplacement de l'Hôtel-de-Ville, No. 125 du Cadastre, occupé par la Corporation, mais que je crois devoir considérer dans le cas actuel, comme s'il était possédé par le Gouvernement Provincial, puisque c'est lui qui en a perçu le prix, \$33,473.00, en juillet dernier.....	33,915

Donc, l'on peut maintenant considérer cette propriété comme possédée par trois occupants ou prétendus propriétaires :

	Pieds.
1o. Le Gouvernement Fédéral :—Le Champ de Mars .....	204,822
2o. La Corporation de Montréal :—Le terrain destiné à l'extension de la Place Jacques-Cartier jusqu'au Champ de Mars .....	22,940
3o. Le Gouvernement Provincial :—Le Palais de Justice et l'Hôtel-de-Ville.....	102,241
Total.....	330,003

Je m'explique :—

1o. Il semble que le Gouvernement Fédéral est en possession du Champ de Mars, par le fait que le gouvernement du pays l'a d'abord autrefois approprié aux fins militaires, lorsque les fortifications de la ville existaient en cet endroit même, et que, ensuite, par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, — Section 117—le même terrain se trouve, de l'avis de quelques-uns, réservé et faisant partie du lot du Gouvernement Fédéral.

Toutefois, d'après la section 109 du même acte, on pourrait aussi prétendre que c'est une *réserve royale* qui, dans le partage, fait partie du lot de la Province de Québec.

2o. La Corporation de Montréal occupe cette partie destinée à l'ex-

tension de la Place Jacques-Cartier, en vertu de l'Ordre en Conseil déjà cité du 28 avril 1858 ;— par conséquent, bien antérieurement à la Confédération et à l'existence du Gouvernement Provincial actuel.

30. Il semblerait donc que le Gouvernement Provincial de Québec, par l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, n'a réellement été saisi et mis en possession que des deux lots occupés l'un par le Palais de Justice et l'autre par l'Hôtel-de-Ville.

Maintenant, surgit la question de savoir si, en cas de restitution des Biens des Jésuites à qui de droit, le Gouvernement de cette Province est tenu de restituer ceux dont il n'a pas et n'a jamais eu la possession. A mon sens, ce n'est pas possible, et à l'impossible nul n'est tenu. L'obligation doit incomber au possesseur même.

Quant à la question de savoir si, *légalement parlant*, le Champ de Mars ne se trouverait pas compris dans le lot dévolu à la Province de Québec, et si, par conséquent, celle-ci n'aurait pas le droit de le réclamer, ce serait témérité de ma part d'essayer à la traiter, je me contente de la soumettre.

Avant de clore ce mémoire, je désire rappeler que dans mes précédents rapports, n'étant pas suffisamment renseigné, j'évalue cette propriété à \$90,000.00 seulement. Or, aujourd'hui, je crois devoir faire remarquer que cette évaluation, évidemment beaucoup trop basse pour le tout, conviendrait à peu près aux deux lots du Gouvernement Provincial,—le Palais de Justice et l'Hôtel-de-Ville ;— car, si on évalue le terrain du Palais de Justice, en se basant sur le prix de vente de celui de l'Hôtel-de-Ville, et en proportion de l'étendue de chaque lot, on arrive au résultat suivant :

Hôtel-de-Ville .....	\$ 33,473.00
Palais de Justice (un peu plus que double) ..	67,435.00
	<hr/>
	\$100,908.00

L'évaluation à \$90,000 ne serait donc pas trop élevée.

Le tout très humblement soumis,

L. L. RIVARD,

*Surintendant des B. J.*

Québec, 11 mai 1888.

## QUATRIEME RAPPORT

LISTE DES PROPRIÉTÉS FONCIÈRES APPARTENANT A L'ORDRE DES  
JÉSUITES DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC, ETC., AVEC  
L'ÉTENDUE EN SUPERFICIE :

### DISTRICT DE QUÉBEC

	Arpents.
Notre-Dame des Anges.....	28,224
St-Gabriel .....	162,036
Sillery .....	10,584
Bélaïr.....	14,012
Isle des Ruaux.....	336
Lavacherie .....	73
Tadoussac.....	6
Propriétés dans St Nicholas et Lévis, c'est-à-dire dans Lauzon.	2,690
Propriétés de la Haute et de la Basse-Ville et du Palais, Québec .....	20
	217,981

### DISTRICT DES TROIS-RIVIÈRES

	Arpents.
Cap de la Magdeleine.....	396,352
Batiscan.....	282,240
Isle St-Christophe .....	80
Côteau St-Louis.....	96
Banlieue, Pachirigny et autres propriétés.....	614
	679,382

### DISTRICT DE MONTREAL

	Arpents.
Prairie de la Magdeleine et village .....	56,448
Propriétés de la ville de Montréal, comprenant le Champ de Mars, la place de l'Hôtel-de-Ville, du Palais de Justice, etc., 330,003 pieds anglais— environ.....	9
	56,457

### RECAPITULATION

District de Québec.....	217,981 arpents	
“ des Trois-Rivières .....	679,382	“
“ de Montréal .....	56,457	“
	953,820	arpents

Québec, 15 mai 1888.

L. L. RIVARD,  
*Surintendant des B. J.*

## CINQUIEME RAPPORT

### SUR LES LODS ET VENTES AUTREFOIS DUS ET PAYABLES DANS LES SEIGNEURIES DES JESUITES, ETC.

Des lods et ventes étaient autrefois dus et payables au Seigneur dans les Seigneuries des Jésuites comme dans les autres Seigneuries de cette Province, dans tous les cas de mutation de propriété, par vente ou acte équipollent à vente.

On sait que d'après le droit français, cette redevance seigneuriale consistait dans un *douzième* du prix de vente ; mais je constate que dans les Seigneuries de la Couronne, ce taux a été réduit d'un tiers, c'est-à-dire, qu'au lieu d'un douzième, on n'a exigé, au moins depuis très longtemps, qu'un seizième du prix d'achat. Je puis ajouter que cette libéralité a été aussi exercée dans quelques autres seigneuries. D'ailleurs, pour les seigneuries de la Couronne, la chose est ainsi réglée quant aux arrérages, par l'acte 10 et 11 Vict., chap. 3, sect. 7.

On sait aussi que par l'acte 19 et 20 Vict., chap. 53, sect. 11, en 1856,—les lods et ventes furent abolis dans les seigneuries de la Couronne, à compter du 30 mai 1855.

Or, depuis cette dernière époque, il n'a été perçu de lods et ventes dans les seigneuries des Jésuites que comme arrérages ; c'est-à-dire que ceux qui n'avaient pas été payés au temps dû.

Il est impossible de constater le montant de lods et ventes perçus par les divers gouvernements avant 1855.

Ici, il est bon de noter que ces biens n'ont pas toujours été administrés par le Département des Terres, attendu que, dès 1800, par une commission spéciale, sous le grand sceau de la Province, datée le 16 juillet de la même année, donnée par Sir Robert Shore Milnes, alors lieutenant-gouverneur, sous le Roi George III, les honorables François Baby et Thomas Dunn, et Jenkins Williams, John Hale, et Berthelot d'Artigny, écuyers, furent nommés commissaires chargés de l'administration de ces biens ; laquelle administration dura jusque vers 1826. Ensuite, cette administration passa entre les mains de John Stewart, comme commissaire ; enfin, cette gestion fut confiée à des agents spéciaux nommés par le gouvernement ; et ce ne fut que vers 1846, je crois, que le Département des Terres en devint l'administrateur.

Je puis néanmoins donner un état précis de la recette des arrérages de ces lods et ventes payés depuis leur abolition, ainsi qu'il suit :

## RECETTE.

1856.....	\$1,760. 89
1857.....	2,332. 57
1858.....	835. 19
1859.....	242. 03
1860.....	462. 72
1861.....	100. 62
1862.....	197. 21
1863.....	124. 08
1864.....	258. 56
1865.....	65. 42
1866.....	107. 67
1867 (1er semestre de).....	68. 53
	<hr/>
11½ ans au 1er juillet 1867.....	\$6,555. 49
	<hr/>

Depuis cette dernière époque, c'est-à-dire depuis la Confédération, on a reçu peu de ces arrérages de lods et ventes qui, tout naturellement, vont toujours en décroissant. D'ailleurs, il serait difficile d'en préciser le montant, vu qu'en grande partie ces arrérages sont compris dans des titres-nouveaux ou actes de reconnaissance, avec d'autres créances dont on fait la perception en bloc sans distinction. Néanmoins, je crois que la recette totale de ces lods et ventes depuis la Confédération peut à peu près atteindre le chiffre de \$3,000.00 au plus.

En vertu de la 8e section, 18 Vict., chap. 103, le Gouvernement a fait faire le Cadastre des Seigneuries des Jésuites.

Et d'après l'acte 22 Vict., chap. 48, sect. 23, une somme égale aux rentes constituées représentant les lods et ventes devait être payée annuellement à même le fonds consolidé du revenu au fonds d'éducation supérieure du Canada.

Or, ces rentes constituées, représentant les lods et ventes ont été établies ainsi qu'il suit par les Cadastres faits et clos en 1861 et 1862 :

	Année moyenne.	Capital représenté par l'année moyenne.
La Prairie de la Magdeleine.....	2,454 35	40,906 34
Batiscan.....	646 70	10,778 13
Cap de la Magdeleine.....	628 26	10,471 05
Côteau St Louis.....	113 53	1,891 80
Banlieue.....	59 42	991 59
Pachirigny.....	21 25	354 18
Bélaïr.....	72 47	1,207 63
N. D. des Anges.....	495 09	8,251 18
N. D. dans Lauzon.....	21 21	363 46
St Gabriel.....	586 24	9,770 72
St Nicolas dans Lauzon.....	9 94	165 63
Sillery.....	445 87	7,431 18
Total.....	\$5,554 33	\$92,582 89

Très humblement soumis,

L. L. RIVARD,  
*Surintendant des B. J.*

Québec, 25 mai 1888.

## SIXIEME RAPPORT

### MÉMOIRE SUR LES BIENS DES JÉSUITES, ETC.

On sait que sur le rapport d'un comité du Conseil Privé, daté le 2 novembre 1770, approuvé ensuite par Sa Majesté le Roi George III, il fut décrété que les biens des Jésuites en Canada seraient donnés, comme récompense de services rendus, à Jeffrey Lord Amherst, Sa Majesté se réservant, pour des fins publiques, les collèges, chapelles et dépendances appartenant à la société des Jésuites, situés dans les cités de Québec, Montréal et Trois-Rivières.

La question du droit de la Couronne, ou plutôt de la validité d'un tel don des biens en question ayant été soulevée, paraît-il, le cas fut référé aux honorables Alexander Gray, procureur-général et J. Williams, solliciteur général, qui firent un rapport bien long et défavorable à l'Ordre des



Jésuites, daté le 18 mai 1790 ; déclarant que ces biens étaient devenus propriété de la Couronne, que les Jésuites en étaient déchus, etc. ; que, partant, l'octroi pouvait en être fait à Lord Amherst.

Cependant, les choses restèrent à peu près dans le même état jusqu'en 1800, alors que le gouvernement s'empara finalement des dits biens, les fit saisir par le shérif, etc.

Je produis le Procès-Verbal de saisie par le Shérif Blackstone, dans le district des Trois-Rivières, daté le 31 mars 1800.

Je produis aussi une copie des Lettres Patentes du 8 mars 1800, autorisant le Shérif de Québec à prendre possession au nom du Roi des Biens des Jésuites dans le district de Québec.

Les lettres patentes pour les districts de Montréal et de Trois-Rivières, sont datées le 17 du même mois ;—je ne puis les produire, ne les ayant pas.

En 1803, Jeffrey Lord Amherst étant décédé, son neveu, Wm. Pitt Amherst, alors Lord Amherst, étant devenu son légataire avec substitution, etc., etc., abandonna sa réclamation moyennant indemnité ; alors, le gouvernement garda ces biens et accorda à Lord Amherst une indemnité ou annuité de trois mille louis sterling, (£3,000.00 sterl.) payable annuellement, et, ce, par l'acte 43, George III, chap. 159.

On constate que, plus tard, on s'est très-souvent occupé de ces biens des Jésuites devant la législature du pays.

Dans les journaux de la Chambre, on trouve aux

Vol. 32, en 1823

Pages 217, 218, 219, 222 et 223—Adresses, Réponses, Références aux Comités, etc.

Vol. 34, en 1825.

Pages 124, 143, 182, 196, 198, 326,—Adresses, Rapports, Adoption, Résolutions, etc.

Vol. 35, en 1826.

Pages 23, 39, 351, 368,—Adresses, Rapports, Adoption, Résolutions, etc.

Vol. 36, en 1827.

Pages 148, 149, 174—Adresses, Revenus appliqués, Réponse du Gouverneur, etc.

Vol. 41, en 1831-32

Pages 205, 417, 439, 446, 447, 479, 490—Message du Gouverneur touchant documents, Référence aux comités. Bill passé pour affecter les biens des Jésuites.—Voir aussi les appendices de 1831-32.

## Vol. 42, en 1832-33.

Pages 133, 134, 170, 178 et 279—Adresses pour documents, Réponses, Documents présentés, Références ; Adresse *re* le Collège des Jésuites, etc.

## Vol. 43, en 1834.

Pages 42, 43, 62, 72, 95, 96, 117, 134, 138 et 162—Pétitions, Adresses, Réponses, etc.

Pages 182, 218, 225, 282, 283, 261, 264, 306, 358 et 371—Bill *re* Biens des Jésuites, etc.—Voir aussi appendice de février, 34-X.

## Vol. 45, 1835-36.

Pages 147, 302 et appendice S.

## Vol. 5, 1846.

Pages 222, 286, 287, 309, 339, 348—Pétition de l'Archevêque de Québec et autres évêques, demandant que les Biens des Jésuites soient placés sous leur contrôle pour les fins de l'Education—Résolutions de l'hon. A. N. Morin, Bill *re* Biens des Jésuites, etc., etc.

## Vol. 5, 1847.

Pages 48, 49—Pétitions du Rd. Demers et autres.

## Vol. 20, 1886.

Pages 23 et 322—Documents *re* Biens des Jésuites.

(Documents de la Session)

Sans doute, ces notes et indications ne sauraient être toutes utiles, cependant j'ai cru devoir les mentionner, afin qu'elles puissent servir au besoin.

D'ailleurs, elles établissent un fait qui n'est pas sans importance dans la circonstance actuelle ; elles nous montrent que depuis très longtemps, on s'occupe beaucoup et souvent devant la Législature de cette question des Biens des Jésuites qui, depuis que la Couronne s'en est emparé, ont toujours été une source de trouble, de malaise et de difficultés dans ce pays. Il est donc grandement temps que des mesures soient prises pour mettre fin à cet état de choses.

Maintenant, je crois devoir profiter de l'occasion de ce mémoire pour faire quelques remarques touchant mes rapports précédents.

Lorsque j'ai fait mon rapport de 1884, comme je l'ai dit alors et l'ai répété depuis,—l'évaluation que je faisais des Biens des Jésuites n'était qu'approximative, n'étant pas alors suffisamment renseigné. Puis je comprenais que je devais adopter la plus basse valeur. Et l'on sait que dans toutes choses, il y a trois valeurs, la basse, la moyenne et la grande valeur. De plus, comme je le dis dans mon premier rapport, "l'objet que l'on semblait avoir en vue était d'établir autant que possible la valeur de ces Biens des Jésuites et les revenus perçus etc, dont le Gouvernement local de Québec, se trouvait alors saisi."—Mais je crois comprendre que l'on veut plus que cela aujourd'hui.

Je ferai donc une autre évaluation, en faisant quelques additions à celle comprise dans l'état de 1883 et celui de 1884, ainsi qu'il suit :—

1o. Seigneuries, etc, non compris les terres non concédés, ni bois et forêts.....	\$343,333.00
2o. Terres non concédées y compris bois et forêts,—363.656 arpents à 80 cts l'arpent...	290,925.00
3o. Collège à Québec et dépendances.....	75,000.00
4o. Valeur de la propriété de Montréal, (Champ de Mars etc.) moins la place de l'hôtel de Ville vendue en 1867,—payée en 1887....	200,000.00
5o. L'Isle des Ruaux et Tadoussac.....	1,000.00
6o. Recette de 1867 à 1888.....	503,696.00
7o. Propriétés vendues et prix de commutation avant 1867 (Pas moins, je crois).....	50,000.00
8o. Arrérages alors dus.....	50,700.00
9o. Montant de l'indemnité pour lods et ventes, fixé par le Cadastre seigneurial en 1861 et 1862.....	92,582.00
	<hr/>
	\$1,606,536.00

De ce montant il convient de retrancher le montant d'une hypothèque dont étaient grevés les Biens des Jésuites en 1800, 20,000 livres, ancien cours.....

	\$3,333.00
	<hr/>

Balance..... \$1,603,203.00

Cette hypothèque est mentionnée au procès-verbal d'une séance (du 13 janvier 1801) des commissaires chargés de la gestion et administration des Biens des Jésuites, à la page 74 de l'un des Registres déposés dans les archives du Département des Terres.

La dite hypothèque, créée par acte du 7 décembre 1758, consenti par le Père Floquet, Supérieur de la Mission de Montréal, avec le consentement du Père Sainpé, Supérieur Général de l'Ordre en Canada, et en la présence de Mr de Monrepas, Juge de la Juridiction Royale à Montréal, en faveur de Michel Martel, et par lui transportée à Pierre Panet, Ecr, le 13 janvier 1770.

Je ne calcule pas les intérêts sur le montant de cette hypothèque, attendu qu'il doit y avoir eu compensation d'intérêts.

Quant à donner le montant précis des lods et ventes payés avant leur abolition, c'est impossible, je l'ai déjà dit ; et d'autres ont constaté cette impossibilité avant moi. Il n'y aurait donc d'autre moyen que celui de former une année moyenne entre :

L'année 1801. Recette de lods et ventes. Voir procès-verbal déjà cité du 13 janvier 1801.....	\$730.00
Et l'année 1856. Voir Cadastre.....	\$5.554.00

On pourrait bien aussi, si besoin est, procéder de la même manière, pour les revenus réguliers,—cens et rentes, etc.—Ce qui pourrait faire le sujet d'une autre étude.

On voudra bien se rappeler que dans mon rapport du 25 mai dernier, je constate le montant des arrérages de lods et ventes perçus depuis leur abolition.

Le tout très-humblement soumis,

L. L. RIVARD.

*Surintendant des Biens des Jésuites.*

Québec, 1er Juin, 1888.

(Traduction.)

## COUR DU BANC DU ROI

Trois-Rivières, 31 mars 1800

COPIE du rapport du Shérif sur le Bref de Sa Majesté pour prendre possession des biens ayant ci-devant appartenu au ci-devant Ordre des Jésuites et Copie de l'entrée sur le dossier et Ordre des Cours.

BANC DU ROI, MARS 1800,

Lundi, 31 mars.

District des Trois-Rivières,  
Dominus Rex

*vs*

Les biens, terres et propriétés mobilières et immobilières, ayant ci-devant appartenu au ci-devant Ordre des Jésuites.

Procès-verbal du Shérif sur le Bref.

Province du Bas-Canada, Trois-Rivières.  
C'est à savoir :

Je, shérif du district des Trois-Rivières mentionné aux présentes, certifie par les mêmes, en la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté, dans et pour le dit district, qu'en vertu du Bref à moi adressé et en obéissance à icelui, j'ai, pour Sa Majesté et en Son nom, à et pour l'usage, bénéfice et avantage de Sa Majesté, Ses Héritiers et Successeurs, mis en la possession réelle et actuelle de Sa Majesté, tous et chacun les biens, terres et propriétés mentionnés en le dit Bref, étant les seuls biens, terres et propriétés immobiliers que j'ai trouvés en le dit District des Trois-Rivières, lesquels ont autrefois appartenu au ci-devant Ordre des Jésuites y mentionné, ceux dont le dit ci-devant Ordre des Jésuites se trouvait saisi ou en possession, ou ceux dans lesquels il avait ou réclamait aucune sorte de biens, droit, titre, intérêt ou prétention et qui ont été occupés par les derniers membres survivants du ci-devant Ordre des Jésuites, eux ou aucun d'eux, et par Jean Joseph Cazot y dénommé.

Et que j'ai pareillement, pour et au nom et à et pour l'usage de Sa Majesté, pris possession de et j'ai saisi dix-neuf boisseaux de blé qui ont appartenu au dit ci devant Ordre des Jésuites, étant tous les biens meubles que j'ai trouvés sur les biens, terres et propriétés immobiliers y décrits ou sur aucune partie d'iceux qui ont appartenu au dit ci-devant Ordre des Jésuites, à eux ou aucun d'eux, ou au dit Jean Joseph Cazot, comme il m'a été commandé par le précédent Bref."

[L. S.] Donné sous mon seing et sceau aux Trois-Rivières, en le district susdit, ce trente-et-unième jour de mars, en la quarantième année du règne de Sa Majesté.

(Signé)

N. BLACKSTONE,

Shérif.

### Entrée et Ordre de la Cour sur le Rapport ci-haut du Shérif.

“Le Shérif a rapporté en cette Cour le Bref de Notre Souverain Seigneur le Roi, sous le grand sceau de la Province du Bas-Canada, émané en son nom et daté à Québec, le huitième jour de mars courant, pour demeurer à toujours de record en cette Cour, par lequel rapport il a certifié qu’il avait pris possession et s’était emparé pour Sa Majesté de tous et chacun les terres, biens, propriétés mobiliers et immobiliers qu’il avait trouvés dans ce District des Trois-Rivières.”

“En conséquence, il est ordonné que le dit Bref et rapport d’icelui soit produit et entré de record en cette Cour.”

Je certifie par les présentes que ce qui est ici contenu et dans les deux pages précédentes est une vraie copie du Rapport du Shérif et de l’entrée et de l’Ordre de la Cour dessus mis et comme étant produits de record en la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté pour ce District.

Aux Trois-Rivières, ce 10e jour d’avril 1800.

CHAS. THOMAS,  
P. B. R.

Avis concernant les biens des Jésuites publié et affiché à la porte des églises paroissiales.

Vu qu’en vertu d’un ordre particulier à moi adressé, j’ai pris possession de la part de Sa Majesté du Fief et Seigneurie du Cap de la Magdeleine (ou du Fief et Seigneurie de Batiscan, ou du Fief et Seigneurie de l’Isle St Christophe—aussi du Fief et Seigneurie, vulgairement appelé Fief Pachevigny—aussi d’un Fief et Seigneurie près de la ville des Trois-Rivières, sur le fleuve St Laurent, joignant la Commune de la ville des Trois-Rivières, ensemble avec toutes et différentes terres et emplacements situés dans, ou contigus à la dite ville des Trois-Rivières) cy-devant en la possession du cy-devant Ordre des Jésuites ainsi que de tous droits et privilèges généralement quelconques à eux appartenant. Or, toutes personnes possédant des terres, moulins, ou autres propriétés, ou réclamant aucuns droits dans le dit Fief et Seigneurie (ou les dits Fiefs et Seigneuries, ou les terres et emplacements situés et étant comme il a été dit cy-dessus) par quel titre que ce soit, accordé par le dit cy-devant Ordre des Jésuites, ou leurs agents, sont par le présent averties de ne payer aucunes rentes, arrérages de rentes, ou autre redevance quelconque à l’avenir, qu’à telle personne qui sera légalement appointée de la part et au nom de Sa dite Majesté.

H. BLACKSTONE.  
Shérif.

Bureau du Shérif, aux Trois-Rivières, le 31 mars 1800.

(Traduction.)

QUÉBEC, 8 mars 1800.

Lettres patentes ordonnant au Shérif du district de Québec de prendre possession, au nom du Roi, des terres ayant appartenu au ci-devant Ordre des Jésuites.

Avec le rapport du Shérif sur le dit Bref, daté le 16 avril 1800.

Recherche	1
2540 mots copiés	12.8
Certificat	1
Droit	1
	15.8

ROBERT SHORE MILNES,  
Lieutenant-Gouverneur.

Province du }  
Bas-Canada. } *Savoir :*

FIAT.

Enregistré au bureau des enregistrements, à Québec, le 8e jour de mars 1800, dans le premier registre des Lettres Patentes et Commissions, fol. 446.

GEORGE POWNALL,  
Sec. enreg. des titres.

GEORGES TROIS, par la Grâce de Dieu, Roi de la Grande Bretagne, de France et d'Irlande, Défenseur de la Foi et cætera, au Shérif du district de Québec, en notre province du Bas-Canada, salut. Attendu que tous et chacun les biens et propriétés mobiliers et immobiliers situés en Canada, qui ont ci-devant appartenu au ci-devant Ordre des Jésuites, ont, depuis l'année du Christ Notre Seigneur, mil sept cent soixante, été et sont maintenant par la loi devenus notre propriété par et en vertu de la conquête du Canada, dans la dite année de Notre Seigneur mil sept cent soixante et par et en vertu de la cession qui en a été faite par Sa Majesté Très-Chrétienne au Traité de Paix définitif conclu entre Nous, Sa Majesté Très-Chrétienne et Sa Majesté Très-Catholique, à Paris, le dixième jour de février, en l'année du Christ Notre-Seigneur mil sept cent soixante et trois; et attendu que, par Notre faveur spéciale, il nous a plu gracieusement de permettre que les derniers membres survivants du dit ci-devant

Ordre des Jésuites qui vivaient et résidaient en Canada au temps des conquête et cession susdits, occupent certaines parties des dits biens et propriétés mobiliers et immobiliers et reçoivent et jouissent des rentes, revenus et profits de telles parties des dits biens à et pour leur usage, bénéfice et avantage respectifs, durant l'espace de leurs vies naturelles ; et Attendu que tous et chacun les dits derniers membres survivants du dit ci-devant Ordre des Jésuites sont maintenant décédés ; et Attendu que, depuis le décès des dits derniers membres survivants du dit ci-devant Ordre des Jésuites, pour certaines considérations spéciales, il Nous a plu gracieusement d'étendre Notre faveur en permettant au Révérend Jean Joseph Cazot, prêtre, d'occuper diverses parties des dits biens et propriétés qui étaient, tel que susdit, occupés par les dits derniers membres survivants du dit ci-devant Ordre des Jésuites, et de recevoir et jouir des rentes, revenus et profits des dits biens et propriétés à et pour son avantage, bénéfice et usage, durant Notre plaisir Royal, laquelle chose, pour diverses bonnes causes et considérations, Nous avons cru à propos de régler et réglons par les présentes ; et Attendu qu'en considération des prémisses, Nous avons résolu de prendre en Notre possession réelle et actuelle les parties des dits biens et propriétés du dit ci-devant Ordre des Jésuites, lesquelles, par et en vertu de Notre dite permission royale ont été dernièrement occupés par les dits derniers membres survivants du dit ci-devant Ordre des Jésuites et par le dit Jean Joseph Cazot ;

C'est pourquoi, maintenant, Sachez que Nous avons donné et, par ces présentes, donnons pouvoir et autorité, à vous, le dit Shérif de Notre dit District de Québec, dans notre dite Province du Bas-Canada, — pour Nous et en Notre nom et à et pour l'usage, bénéfice et avantage de Nous, Nos Héritiers et Successeurs, et, Nous vous commandons de prendre possession réelle et actuelle de tous et chacun les terres, biens et propriétés mobiliers et immobiliers de quelque description et nature qu'ils soient et de toute partie et parcelle d'iceux, sis et situés dans Notre District de Québec, dans Notre dite Province du Bas-Canada, qui ont ci-devant appartenu au dit ci-devant Ordre des Jésuites, ou dont ou dans lesquels le dit ci-devant Ordre des Jésuites a été saisi ou en possession, ou au sujet desquels il a eu ou réclamé aucune sorte de droit, titre, intérêt ou prétention quelconques et qui ont été ainsi, tel que susdit, occupés par les dits derniers membres survivants du dit ci-devant Ordre des Jésuites, par eux ou aucun d'eux et par le dit Jean Joseph Cazot et plus particulièrement de prendre possession réelle et actuelle pour Nous, du Fief et Seigneurie de Notre Dame des Anges, communément appelé Charlebourg, contenant une lieue de terre ou environ de front sur quatre de profondeur, situé près de la ville de Québec, partie sur la Rivière St Charles où celle-ci se décharge dans le fleuve St-Laurent, et partie sur le dit fleuve St-Laurent, courant en arrière dans la campagne vers les montagnes de l'Ouest, borné



du côté nord-est par le Fief et Seigneurie de Beauport, la propriété d'Antoine Juchereau Duchesnay, Ecuyer, et du côté sud-ouest par le Fief et Seigneurie de Dorsainville maintenant possédé par les religieuses de l'Hôpital-Général, près de Québec, en front, partie par la dite rivière St-Charles et, en arrière, par des terres non encore concédées ; aussi le Fief et Seigneurie de St-Gabriel, communément appelé Ancienne et Jeune Lorette, comprenant une lieue et demie de front sur dix de profondeur, situé dans les terres à une lieue et demie du fleuve St-Laurent et joignant la Seigneurie de Sillery en arrière, ayant appartenu ci-devant aux Révérends Pères de la Compagnie de Jésus, borné du côté nord-est par le fief St-Ignace possédé par les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec, du côté sud-ouest par le Fief et Seigneurie de Champigny ou Godarville appartenant aux Héritiers Peuvret, représentés par Antoine Juchereau Duchesnay, Ecuyer, en front, par la dite Seigneurie de Sillery, et en profondeur, par des terres non concédées ; Aussi le Fief et Seigneurie de Sillery situé sur le fleuve St-Laurent, consistant en une lieue de terre de front sur une lieue et demie ou environ de profondeur, courant en arrière du côté de la Seigneurie de St-Gabriel qui le borne en arrière, borné du côté nord-est par la pointe appelée Pointe de Puisseau et la ligne qui sépare le dit Fief et Seigneurie du Fief et Seigneurie de St-Michel possédé par les ecclésiastiques du Séminaire de Québec, et du côté sud-ouest par le Fief et Seigneurie de Godarville, la propriété d'Antoine Juchereau Duchesnay, Ecuyer ; Aussi le Fief et Seigneurie de Bellair, communément appelé Montagne Bonhomme, consistant en une lieue et demie de front sur deux lieues ou environ de profondeur, situé en arrière du Fief et Seigneurie de Demaure ou St-Augustin, et courant en arrière vers la rivière Jacques-Cartier, borné du côté sud-ouest par le Fief et Seigneurie de Neuville ou Pointe aux Trembles et, du côté nord-est, par le Fief et Seigneurie de Godarville, en front, par la dite Seigneurie de Demaure ou St-Augustin, et en arrière par la dite rivière Jacques-Cartier ; Aussi le Fief et Seigneurie de l'Isle des Ruaux situé dans le fleuve St-Laurent, un peu en aval de l'isle d'Orléans, consistant en une demi lieue environ de longueur sur environ huit arpents de largeur ; Aussi un morceau de terre ou ferme communément appelée La Vacherie situé sur la rivière St-Charles et en partie entourée par elle et, de là, montant vers la côte appelée la Côte Ste-Geneviève, bornée d'un côté partie par le grand chemin qui conduit du passage de la dite Rivière St-Charles, et de l'autre côté, par les Terres de..... en front par la dite rivière Saint-Charles et, en arrière, par la dite côte appelée la côte Sainte-Geneviève, consistant dans les limites de soixante et treize arpents carrés, ou à peu près, tel qu'occupés présentement et possédés par David Lynd, écuyer, et ses sous-locataires, et tel que plus particulièrement bornés et décrits dans les anciennes concessions, titres,

contrats et transports d'iceux ; aussi une certaine étendue de terre située dans la seigneurie de Lauzon et la paroisse de Saint-Nicolas, du côté sud du fleuve Saint-Laurent, comprenant vingt-neuf arpents environ de front, courant d'un point vis-à-vis de la rivière Cap-Rouge, le long du fleuve Saint-Laurent, jusqu'à un endroit distant de cinq arpents au-dessus du Grand-Ruisseau qui tombe dans le dit fleuve Saint Laurent, à une ferme appelée la Grande Anse, sur cinquante arpents de profondeur, bornée du côté nord-est par les terres des représentants de René Leduc, et de l'autre, du côté sud-ouest, par celles d'Abraham Milot, en front, par le dit fleuve Saint-Laurent, et en arrière par des terres non-concédées ; aussi les étendues, morceaux ou parcelles suivants de terre, situés dans la seigneurie de Lauzon, du côté sud du fleuve Saint-Laurent, vis-à-vis la ville de Québec, savoir : quatre arpents de front, le long du fleuve Saint-Laurent, deux arpents de chaque côté d'une maison appartenant autrefois aux Révérends Pères de la Compagnie de Jésus, sur vingt arpents de profondeur, maintenant occupés par Joseph Sançon, Coston et Fortier ; une autre étendue de terre dans la même seigneurie et touchant à celle ci-haut, comprenant deux cents arpents carrés, savoir : cinq arpents de front, le long du dit fleuve Saint-Laurent, à une distance de vingt toises de l'eau dans les plus hautes marées, courant du côté de Sainte-Croix sur quarante arpents de profondeur ; aussi une autre étendue de terre dans la même seigneurie, joignant celle déjà ci-dessus décrite, comprenant six arpents de front le long du fleuve Saint-Laurent sur quarante de profondeur ; et, enfin, une étendue de terre de onze arpents de front, joignant la partie en arrière des deux précédentes et bornée par le prolongement de la ligne d'icelles de chaque côté, sur quarante de profondeur, le tout tel que plus particulièrement établi, spécifié, borné et décrit dans les anciens titres d'icelles. Aussi un morceau de terre comprenant six arpents carrés situé à un endroit appelé Tadoussac, du côté nord du fleuve Saint-Laurent, sur lequel est bâti une église, un presbytère, ou maison de prêtres ; douze arpents de terre ou environ, situés en la Haute-Ville de la Cité de Québec, bornés en front, vers le nord, par la rue Saint-Jean, en arrière partie par le mur d'enclos du jardin des Ursulines et partie par le terrain des Sœurs Ursulines en dehors de leur enclos ; d'un côté, par le chemin qui conduit de la porte Saint-Jean, le long des remparts ou fortifications et par la Parade, et de l'autre, partie par la rue Saint-Stanislas et les maisons et le mur du jardin des Jésuites, vis-à-vis le terrain vacant, en face des casernes Dauphin, au coin de l'enclos du couvent des Ursulines susdit, excepté le terrain sur lequel sont érigées les casernes Dauphin et l'espace inoccupé en face d'icelles ; aussi un morceau ou parcelle de terrain situé en la Haute-Ville de Québec, comprenant soixante et treize perches carrées ou environ, borné en front par la rue appelée rue des Jardins, en arrière par le mur d'en-

---

clos du couvent des Religieuses Ursulines, d'un côté par le carré en face de l'église des Ursulines, sur une ligne courant dix-sept pieds et de l'autre côté, partie par la rue Sainte Anne, sur une ligne courant trente-sept pieds et partie par la partie en arrière des lots appartenant à la veuve Séguin, Pierre Vincent et Charles Pinguet; aussi un lot ou morceau de terre situé dans le faubourg de Québec, en dehors de la porte du Palais, contenant cinquante-huit perches carrées ou environ, borné en front par la rue Saint-Nicolas jusqu'à la maison de Delignets, d'un côté de la dite rue, courant dans une autre direction jusqu'à la maison de Mme Larche, en arrière par la rue qui longe le devant des magasins du garde-magasin général, et, de l'autre côté, par le carré au milieu duquel se trouve la maison du gardien du Batteau; aussi trois concessions de lots de terre en la Haute-Ville de Québec, faites par les fabriciens de l'église de la Paroisse de Québec aux Révérends Pères de la Compagnie de Jésus, consistant en les lots de McNider veuve Valain, Turgeon, Berthelot d'Artigny et veuve Renvoyer (Renvoysé).

Et Nous vous enjoignons et commandons par les présentes de certifier tout et quelque chose que vous fassiez en vertu de cette commission, sous votre seing et sceau, en Notre Cour du Banc du Roi de et pour Notre Di-trict de Québec, en Notre dite Province du Bas-Canada, le seizième jour d'avril prochain, ensemble avec ce Bref pour demeurer à toujours de record en la dite Cour.

En foi et témoignage de quoi Nous avons ordonné que les présentes deviennent Lettres Patentes et que le Grand Sceau de Notre dite Province du Bas-Canada soit apposé à icelles

Témoin Notre fidèle et bien-aimé Robert Shore Milnes, Ecuyer, Notre Lieutenant-Gouverneur de et pour Notre dite Province du Bas-Canada, en Notre Château de St-Louis, en Notre Cité de Québec, en Notre dite Province, le huitième jour de mars, en l'année du Christ Notre-Seigneur, mil huit cent et dans la quarantième année de Notre Règne.

(Signé) ROBERT SHORE MILNES.

(Signé) GEO. POWNELL,  
Secrétaire.

---

En vertu du Bref ci-joint, j'ai au nom de Notre Souverain Seigneur le Roi, pris possession réelle et actuelle de tous et chacun les biens, terres et propriétés tant mobiliers qu'immobiliers, de toute description et nature quelconques, sis et situés dans le District de Québec, dans la Province du Bas-Canada, lesquels appartenaient ci-devant au ci-devant Ordre des Jésuites ; ceux dont le dit ci-devant Ordre des Jésuites était saisi ou en possession ou ceux dans lesquels il avait ou réclamait aucune sorte de droit, titre, intérêt ou prétention quelconques et qui ont été occupés par les derniers membres survivants du dit ci-devant Ordre des Jésuites dénommé au dit Bref, ou eux, ou aucun d'eux, ou par Jean Joseph Cazot aussi y mentionné, et plus particulièrement tous et chacun les Fiefs, seigneuries, terres, biens immobiliers et les propriétés y particulièrement déerites, et celles mobilières contenues dans la cédule ci-jointe.

Toutes et telles choses je certifie en la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté dans et pour le dit District de Québec, comme il m'a été commandé dans le dit Bref.

Donné sous mon seing et sceau, en la Cité de Québec, en la dite Province du Bas-Canada. ce seizième jour d'avril, en l'année du Christ Notre-Seigneur, mil huit cent et dans la quarantième année du Règne de Sa Majesté.

(Signé) J. SHEPPARD,  
Shérif.

Nous, soussignés, Protonotaires de la Cour du Banc du Roi, pour le District de Québec, certifions que ce qui est écrit sur cette page et sur les cinq pages précédentes, contient une copie vraie et fidèle du Bref original et du rapport maintenant produit et de record en la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté pour le dit district de Québec.

Québec, 9 octobre 1811.

PYKE & PERREAULT,  
P. B. R.

## SEPTIEME RAPPORT.

RAPPORT SUR LES BIENS DES JÉSUITES. CE QU'ILS ÉTAIENT EN 1800.  
LES REVENUS OU RECETTES. LES FRAIS DE PERCEPTION, ETC.

Afin de mettre l'honorable Commissaire des Terres de la Couronne en mesure de fournir les renseignements demandés par les trois premières questions contenues dans l'adresse de l'Assemblée Législative datée le 23 juin 1888, j'ai fait des recherches et une étude spéciale et je puis maintenant faire le rapport suivant :

1o Etat détaillé des biens des Jésuites dont le Gouvernement a pris la possession en 1800 :

### PROPRIÉTÉS FONCIÈRES AVEC L'ÉTENDUE EN SUPERFICIE.

#### *Dans le District de Québec.*

Notre-Dame des Anges.....	28,224 arpents.
Saint-Gabriel.....	162,036 “
Sillery.....	10,584 “
Bélair.....	14,012 “
Isle des Ruaux.....	336 “
Lavacherie.....	73 “
Tadoussac.....	6 “
Propriétés dans St-Nicholas et Lévis, c'est-à-dire dans Lauzon.....	2,690 “
Propriétés de la Haute et de la Basse-Ville et du Palais, à Québec.....	20 “
Total dans le District de Québec.....	217,981 arpents.

#### *Dans le District des Trois-Rivières.*

Cap de la Magdeleine, etc.....	396,352 arpents.
Batiscan.....	282,240 “
Isle Saint-Christophe.....	80 “
Côteau Saint-Louis.....	96 “
Banlieue, Pachirigny, etc., etc., aux Trois-Rivières.....	614 “
Total dans le District des Trois-Rivières.....	679,382 arpents.

*Dans le District de Montréal.*

Prairie de la Magdeleine et village.....	56,448 arpents.
Propriétés de la ville de Montréal, comprenant le Champ-de-Mars, la place de l'Hôtel de Ville, du Palais de Justice, etc., 33003 pieds anglais, environ.....	9 "
Total dans le District de Montréal.....	56,457 arpents.

## RÉCAPITULATION.

District de Québec.....	217,981 arpents.
" Trois-Rivières.....	679,382 "
" Montréal.....	56,457 "
Gand total.....	953,820 arpents.

## LES MEUBLES.

Tous les effets mobiliers compris dans l'Inventaire ou Procès-Verbal de saisie exécuté par J. Sheppard, Ecr, shérif de Québec, en date du 16 avril 1800, consistant en un ostensor, deux calices, des ciboires, et beaucoup d'autres objets d'argent, ornements et linges d'église, livres, papiers, linges et meubles de ménage, animaux, etc. On n'a pas d'évaluation de ce mobilier, et je ne saurais dire ce qu'il est devenu.

2o Les revenus ou recettes provenant de ces biens depuis 1800, dépenses et frais de perception.

N. B, Pour la période de 1800 à 1855, je me base sur une année moyenne formée d'après les recettes et les dépenses de 1800 et celles de 1881 :

	Recettes.	Dépenses.
Avant la Confédération, c-à-d. de 1800 à 1855..	\$734,662.00	\$147,730.00
De 1856 au 1er juillet 1867.....	254,130.00	35,051.00
Total avant la Confédération.....	\$988,792.00	\$182,781.00
Depuis la Confédération, c-à-d. du 1er juillet 1867 au 31 mars 1888.....	574,126.00	69,400.00
Total de 1800 à 1888.....	\$1,562,918.00	\$252,181.00

Comme les lods et ventes sont abolis dans ces seigneuries depuis 1856, il convient d'en tenir compte dans cet état de recettes et de dépenses; attendu que, depuis cette date, tout en ne percevant pas, le Gouvernement en a bénéficié, car le capital n'en a pas été remboursé comme dans les autres seigneuries.

L'on constate par les Cadastres seigneuriaux qu'en 1856 ces lods et ventes se montaient, année moyenne, à \$5,554.33.

Or, de 1856 à 1888, 32 ans, le montant total serait :

	Recettes.	Dépenses.
	\$ 177,098.00	\$ 35,420.00
Ce qui, en y ajoutant le montant ci-dessus.....	1,562,918.00	252,181.00
Formerait un total de.....	<u>\$1,740,016.00</u>	<u>\$287,601.00</u>

Maintenant je ne croirais pas ce travail complet, si je ne faisais mention, comme je l'ai fait, dans un de mes précédents rapports, de la dette ou hypothèque de 20,000 livres, ancien cours, dont étaient grévés les Biens des Jésuites, en 1800, suivant acte consenti le 7 décembre 1758, par le Père Floquet, Supérieur de la Mission de Montréal, avec le consentement du Père Saimpé, Supérieur de l'Ordre en Canada, et en la présence de Mr Monrepas, juge de la juridiction royale à Montréal, en faveur de Michel Martel, et par lui transportée à Pierre Panet, Ecr, le 13 janvier 1770.

Or, l'intérêt de cette somme de 20,000 lbs, au taux convenu, 5 o/o,	
pendant 88 ans, égale la somme de .....	\$ 14,666 00
Laquelle ajoutée aux dépenses déjà mentionnées .....	287,601 00

Forme un montant de.....	<u>\$ 302,267 00</u>
--------------------------	----------------------

Enfin, si du montant total de revenus bruts ci-haut	
mentionnés .....	\$1,740,016 00
L'on retranche ces dépenses totales .....	302,267 00

Il reste une balance nette de .....	<u>\$1,437,749 00</u>
-------------------------------------	-----------------------

Humblement soumis,

L. L. RIVARD,  
*Surintendant des B. J.*

Québec, 30 juin 1888.

## HUITIEME RAPPORT

### EVALUATION SPECIALE DES BIENS DES JÉSUITES DONT LE GOUVERNEMENT DU CANADA A PRIS POSSESSION EN 1800, ET DE LEURS REVENUS ANNUELS.

Ayant reçu instruction de l'honorable premier ministre de la Province de Québec de faire une évaluation spéciale de ces biens, etc., j'ai revu et considéré attentivement mes divers rapports et études sur cette question, et j'ai cru devoir adopter le mode d'évaluation suivant, que je crois être le plus juste et le plus convenable dans le cas actuel :

1o. Au meilleur de ma connaissance, j'évalue les biens en la possession du Gouvernement de cette Province ; —moins le terrain du collège à Québec,— environ 953,000 arpents, à \$1.00 l'arpent .....	\$953,000 00
2o. Le Champ de Mars, à Montréal, qui est en la possession du gouvernement fédéral et non du gouvernement de Québec .....	200,000 00
3o. Le terrain du collège de Québec, (à vendre) pourrait produire peut-être.....	50,000 00
4o. Moyenne du produit net annuel des Biens des Jé- suites en la possession de la Province, dépenses déduites, environ .....	22,000 00

L. L. RIVARD,

*Surintendant des B. J.*

Département des Terres de la Couronne,  
Québec, le 11 septembre 1888.

## NEUVIEME RAPPORT

### AUTRE RAPPORT SUR LES BIENS DES JÉSUITES

Sur l'ordre que j'en ai reçu de l'honorable Commissaire des Terres de la Couronne, j'ai l'honneur de lui soumettre la liste suivante des Biens des Jésuites, indiquant leur nature, leur étendue, etc.

Quant à l'origine de ces biens, ce serait un travail très long que de



la donner au complet et pour chaque propriété. Il suffira peut-être de déclarer ici que ces biens sont devenus la propriété des Révérends Pères Jésuites, ou par dons faits par les rois de France, ou par dons faits par des particuliers, ou enfin par achat, échange ou autre acquisition, soit à titre onéreux, soit à titre gratuit;

Ci-suit cette liste : (Voir Seizième Rapport du 30 juin 1888, page 129.)

La commune de la Prairie de la Magdeleine appartenait aux Révérends Pères Jésuites, comme faisant partie de la Seigneurie du même nom, contenant deux lieues de front sur quatre lieues de profondeur, laquelle seigneurie leur fut octroyée le 1er avril 1647, par acte consenti par François de Lauzon, chancelier du Roi, en la Cour du Parlement de Bordeaux; le dit acte confirmé par le Roi, suivant diplôme du 12 mai 1698.

Cette commune contenant 3,060 arpents en superficie fut concédée par les Révérends Pères aux censitaires de leur Seigneurie de LaPrairie par acte devant Adhémar, notaire, le 19 mai 1694; chaque censitaire devant payer annuellement trente sous pour ce droit de commune.

C'est à ce titre et à cette charge que les censitaires de LaPrairie jouissent aujourd'hui en commun de la dite commune, à l'exception de la partie acquise par les Révérends Pères, pour l'agrandissement du village, par acte, devant Barrette, notaire, daté le 30 novembre 1724.

Cette commune est ainsi occupée, au moins en grande partie, comme champ de pâturage, où chaque censitaire a le droit de faire paître ses animaux, etc.

Humblement soumis,

L. L. RIVARD,  
*Surintendant des B. J.*

Québec, 2 octobre 1888.

